

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE



COLLECTION DOLLARD

Droits réservés. Canada, 1913,
par LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée. Montréal

N° 320 B



BIOGRAPHIES







MGR DE LAVAL

1192

BIOGRAPHIES
DE
MONSEIGNEUR DE LAVAL
ET DE
MONSEIGNEUR PLESSIS
ÉVÊQUES DE QUÉBEC
PAR

MGR HENRI TÊTU
CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ LÉON XIII



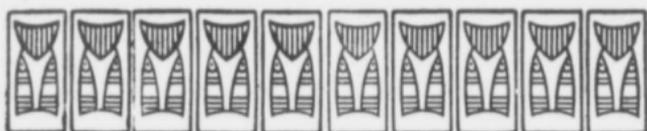
MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE
79, Rue St Jacques
1913

BX4705

L35

T48

229070



MGR DE LAVAL

CHAPITRE I

Naissance de Mgr de Laval. — Sa vie à l'hermitage de Caen. — Il est nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France. — Son départ. — État de l'église du Canada.

MGR de Laval naquit, le 30 avril 1622, à Montigny-sur-Avre, canton de Brézolles, diocèse de Chartres, département d'Eure-et-Loir. Son père Hugues de Laval était seigneur de Montigny et de Monbaudry, sa mère s'appelait Michelle Péricard.

Le jeune de Laval fit ses études chez les Jésuites de Laflèche, reçut la tonsure en 1631, et fut fait chanoine d'Évreux trois ans plus tard. Héritier en même temps, par la mort de son frère aîné, du nom et des biens de sa famille, il renonça à ces avantages en faveur d'un plus jeune frère, pour suivre l'attrait qui le poussait vers Dieu seul. Ainsi se manifestaient, dès ses plus tendres années, cet esprit de détachement, ce mépris des richesses qui lui inspirèrent par la suite tant d'actes sublimes, tant d'obscurs dévouements.

Ayant terminé sa théologie à Paris, il reçut la consécration sacerdotale, le 23 septembre 1647, à l'âge de vingt-cinq ans. A cette époque, existait à Paris une pieuse congrégation fondée au Faubourg Saint-Marceau par le père Bagot, et qui

plus tard donna naissance à la maison des Missions Étrangères. L'abbé de Montigny, c'est ainsi qu'on le nommait alors, faisait partie de cette association érigée sous le vocable de la sainte Vierge. Ces réunions se composaient des hommes du temps, les plus distingués par leur naissance, leurs talents et leurs vertus. L'un d'eux, M. des Maizerets, suivit Mgr de Laval au Canada, où il le seconda merveilleusement en tout.

Plus tard, on retrouve ce groupe d'élite chez M. de Bernières de Louvigny, trésorier général à Caen, la congrégation de Paris ayant été dissoute par les événements politiques qui agitaient alors la capitale. L'Hermitage, comme on appelait la maison de M. de Bernières, devint une sorte de cénacle, où s'épanouirent, comme dans un jardin merveilleux, les fleurs de toutes les vertus. Là, Dieu, la science, la charité, se partageaient tous les instants. Qui dira les oraisons, les jeûnes, les macérations, les veilles, les travaux intellectuels du futur apôtre, pendant les quatre années de son séjour dans cette demeure bénie !

Un attrait également puissant le poussait vers les œuvres de miséricorde corporelle. C'est ainsi qu'il surpassa tous ses émules, au nombre desquels se trouvaient MM. de Mézy, Dudouyt et des Maizerets, dans le zèle qu'il déploya en faveur des malades de l'Hôtel-Dieu. Lui, le rejeton d'une famille illustre, se faisait, à l'instar de saint François-Xavier, le serviteur de ces malheureux, auxquels il rendait les services les plus abjects. « On l'a vu de plus, dit l'auteur des Mémoires de la vie de Mgr de Laval, faire plusieurs longs pèlerinages, à pied, sans argent, mendiant son pain, et cacher à dessein son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris et des mauvais traitements ordinaires dans ces occasions et qui ne lui furent pas épargnés. Il s'en félicitait comme les apôtres, et remerciait Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour ».

Quelques-unes des œuvres de l'abbé de Montigny revêtent, dès cette époque, un caractère de publicité : témoin la réformation des Hospitalières de Caen, qui s'étaient départies de leur sévérité primitive et dont il fut nommé directeur. Il entreprit, dans l'intérêt de ces religieuses, un voyage à la cour, qui le fit apprécier de la reine Anne d'Autriche, régente du royaume.

Comme, dès l'année 1651, on parlait d'envoyer un évêque dans la Nouvelle-France, il ne faut pas s'étonner si M. de Laval, une fois connu, réunit tous les suffrages. Son courage, son zèle tout apostolique, son culte pour la pauvreté évangélique, ne le mettaient-ils pas à la hauteur de la position à la fois pleine d'honneur et de difficultés qu'on lui offrait, et n'expliquaient-ils pas l'insistance qu'on mit à la lui faire accepter ?

Cependant la perspective de cette dignité redoutable effrayait son humilité. Un autre, selon lui, était plus apte aux fonctions sublimes de l'épiscopat. Partir en qualité de simple missionnaire, voilà où se bornait son ambition. Mais Dieu avait sur lui des vues plus élevées et depuis longtemps il préparait son serviteur pour en faire le premier évêque du Canada. La reine et M. de Bernières furent les principaux instruments dont la Providence se servit pour faire connaître ses adorables desseins à M. de Laval, et leurs instances réunies finirent par triompher de ses humbles refus.

Préconisé au mois de mai 1658, l'abbé de Montigny reçut d'Alexandre VII les bulles qui le faisaient évêque de Pétrée *in partibus infidelium* et vicaire apostolique de toute la Nouvelle-France.

Enfin, le 8 décembre 1658, le nonce du Pape, assisté de Mgr Abelly, évêque de Rhodéz, et de Mgr du Saussaye, évêque de Toul, le sacra évêque dans l'église abbatiale des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. M. de Laval n'avait alors que trente-cinq ans.

Il serait trop long d'énumérer ici les obstacles et les contrariétés que le prélat eut à subir, avant son départ pour le Canada. Nous devons nous borner à dire que ces épreuves venaient de l'archevêque de Rouen, qui s'était insensiblement accoutumé à regarder le Canada comme une partie de son diocèse, et qui n'entendait pas abandonner ce qu'il croyait être sa propriété.

Mgr de Laval ne se laissa pas dominer par cette opposition. Son devoir ne lui montrait qu'une autorité, celle du Pape. Fort de ce suprême appui, il s'embarqua pour sa nouvelle patrie, le jour de Pâques, 1659. Parmi ses compagnons de voyage se trouvaient MM. Ango des Maizerets, Torcapel, Pèlerin, le jeune de Bernières, et le père Jérôme Lallemant, de la compagnie de Jésus.

Bien pauvre et bien misérable était la petite église qui attendait de l'autre côté des mers le jeune évêque et ses dignes coopérateurs. Les Récollets, on le sait, avaient été les premiers à évangéliser le Canada dès l'année 1615, et dix ans après les Jésuites étaient venus partager leurs travaux héroïques. Ce qu'ils eurent à souffrir dans leurs pénibles voyages à travers les forêts, ce qu'ils endurèrent pour la foi du Christ, ce qu'ils opérèrent de conversions parmi les sauvages, tout cela est raconté dans les admirables relations de ces intrépides missionnaires ; tout cela fera à jamais la gloire de ces deux ordres religieux comme l'honneur de l'église du Canada.

Après la prise de Québec par les Anglais, en 1629, tous les prêtres furent chassés de ce pays et se virent obligés de repasser en France. Le 13 juillet 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye remit la colonie entre les mains des Français, et les révérends pères Jésuites se hâtèrent de reprendre leurs missions canadiennes. Pendant vingt-cinq ans, ils furent à peu près seuls chargés de l'administration ecclésiastique de la Nouvelle-France, et, jusqu'à 1657, l'on ne compte pas plus de neuf

prêtres séculiers qui y avaient exercé le saint ministère ; encore n'y demeurèrent-ils pour la plupart qu'un petit nombre d'années.

Les Récollets auraient vivement désiré revenir en même temps que les Jésuites, mais leur requête fut mise de côté par la compagnie des cent associés, qui dirigeait alors les affaires de la Nouvelle-France.

Enfin, en 1657, les Sulpiciens arrivèrent à Montréal et desservirent cet établissement qui, depuis sa fondation, avait été sous la direction des pères de la compagnie de Jésus.

La colonie était à cette époque dans un état vraiment déplorable : elle était épuisée par un demi-siècle d'épreuves et de luttes ; maladies contagieuses, guerres sans cesse renaissantes, incendies désastreux : tous les malheurs avaient fondu sur cet infortuné pays. Il était temps qu'un homme de Dieu vint soutenir cette église naissante, au milieu de tant d'épreuves et de tant de dangers. Mgr de Laval était bien cet homme de Dieu : il avait, on le verra, toutes les qualités requises pour remplir la mission sublime qui lui était confiée ; il avait le cœur d'un apôtre et d'un saint, la sagesse et l'énergie d'un homme d'État.





CHAPITRE II

Arrivée. — Premiers actes épiscopaux. — Affaire de la juridiction. — Vente des boissons aux sauvages. — Rapports de Mgr de Laval avec les gouverneurs du Canada.

L'ÉVÊQUE de Pétrée arriva le 16 mai 1659 devant l'Île-Percée, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent. A peine fut-il débarqué, qu'il se mit de suite à travailler à la vigne de son divin Maître.

Voici comment s'expriment les Relations des Jésuites à l'occasion de l'arrivée de Mgr de Laval.

« Si les démons servent à convertir les sauvages et les sauvages à réduire les hérétiques, que ne devons-nous pas espérer du secours des anges tutélaires de ces contrées ? Notamment depuis que ces esprits y ont amené un homme angélique ; je veux dire Mgr l'évêque de Pétrée qui, en passant dans les limites de notre Acadie, a donné le sacrement de confirmation à cent quarante personnes, qui jamais peut-être n'auraient reçu cette bénédiction ». *Québec, 16 octobre 1659.*

Mgr de Laval mit un mois entier à remonter le Saint-Laurent.

« Il eut le loisir de contempler les deux rives de ce fleuve majestueux, dont la sublime grandeur lui faisait deviner l'immensité du pays qu'il devait évangéliser. Son œil d'apôtre se fixait ardemment et avec anxiété sur ces vastes forêts, abritant d'innombrables peuplades assises à l'ombre de la mort,

et plongées dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie (1) ».

Le 16 juin 1659, le vaisseau qui le portait jetait l'ancre devant le fier promontoire où, cinquante ans auparavant, Champlain avait jeté les assises de la première ville épiscopale du Canada.

Comment décrire la joie de la population se rendant en foule au-devant de son nouveau pasteur ?

Enfin Québec possédait un évêque ! Quel encouragement pour les missionnaires qui allaient trouver en Mgr de Laval, un père, un protecteur ! Quel gage de confiance pour les communautés naissantes, alors aux prises avec tant de difficultés !! Quel suprême appui pour tout le peuple canadien !!!

C'est au son des cloches et au bruit de l'artillerie, que l'éminent prélat, environné de ses compagnons et du vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, fit son entrée dans la ville.

Les Jésuites eurent l'honneur insigne de donner l'hospitalité au digne évêque, pendant les trois premières semaines de son séjour à Québec. L'Hôtel-Dieu, fondé par la duchesse d'Aiguillon, mit ensuite à sa disposition un appartement qu'il occupa pendant près de trois mois.

Le pensionnat des Ursulines, fondé par madame de la Peltrie, et auquel il fit faire une clôture séparée pour ne pas contrevenir aux règlements canoniques, devint sa troisième habitation.

Il accepta ensuite, pour trois ans, la maison même de madame de la Peltrie. Enfin il devint acquéreur d'une vieille demeure, qui fut plus tard l'emplacement du presbytère, et où vinrent le rejoindre, en 1662, MM. Dudouyt et de Bernières, neveu du trésorier général. Ce dernier devint plus tard premier curé de la ville et le premier doyen du chapitre.

Les premiers actes du ministère de Mgr de Laval

(1) Paroles du cardinal Taschereau.

à Québec s'exercèrent en faveur de la nation sauvage, laquelle était l'objet de ses pensées et de sa plus tendre sollicitude. A un enfant huron, il conféra le premier des sacrements, et peu après, il administrait les derniers à un adulte de la même tribu. Apprenant « la maladie de ce dernier, Mgr de Laval, voulut, dit la mère de l'Incarnation, lui consacrer ses premiers soins et ses premiers travaux, donnant un bel exemple à nos sauvages, qui le virent avec admiration, prosterné près d'un pauvre moribond, qui sentait déjà le cadavre, et auquel il nettoyait de ses propres mains les endroits du corps où l'on devait faire les onctions sacrées ».

Heureux évêque s'il eût pu consacrer toute sa vie au service des humbles et des infortunés ! mais sa charge pastorale lui réservait bien d'autres soins, et l'obligea, dès son arrivée, à lutter contre des hommes qui auraient dû être les premiers à lui en faciliter l'exercice.

Il importait avant tout que l'autorité du vicaire apostolique fut publiquement reconnue. Malheureusement M. de Queylus, qui s'était déjà installé curé de la paroisse de Québec, en sa qualité de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, se croyait parfaitement indépendant du vicaire-apostolique.

Mgr de Laval, nommé par le Pape, appuyé sur l'opinion des cardinaux qui disaient que le *Canada n'était pas un diocèse de France*, ne pouvait, lui, admettre l'autorité de M. Queylus, pas plus que celle de l'archevêque de Rouen ; aussi, le 3 août 1660, il publia un mandement pour ordonner à tous les ecclésiastiques du diocèse de ne reconnaître aucune autre juridiction que la sienne. M. de Queylus, qui n'était soutenu par personne, abandonna la partie et repassa en France, le 22 octobre suivant.

Cependant la lutte n'était pas encore terminée, car, en 1661, l'abbé de Queylus finit par obtenir à Rome, à force d'intrigues, une bulle d'érection

de la cure de Montréal, pour soustraire cette ville à la juridiction du vicaire apostolique.

Le 3 août de la même année, il était de retour à Québec, et se présentait devant l'évêque de Pétrée qui, instruit de toutes ses menées et de l'erreur commise dans l'obtention de la bulle, lui défendit de se rendre à Montréal. L'abbé ne voulut pas obéir et, malgré une nouvelle défense, avec menace de censure, il partit dans la nuit du 5 au 6 août 1661. L'évêque eut l'indulgence de lui déclarer qu'il encourrait la suspense seulement dans le cas où il ne retournerait pas de suite à Québec pour y recevoir ses ordres. M. de Queylus n'obéit pas encore et encourut la peine ecclésiastique. Il ne descendit de Montréal que pour s'embarquer, le 22 octobre, sur le dernier bateau qui partait pour la France.

La conduite du saint évêque fut approuvée en tout par le souverain Pontife, qui défendit que l'on mit à exécution une bulle obtenue par la fraude.

On ne peut s'empêcher de regretter l'obstination que fit paraître l'abbé de Queylus en toute cette affaire. Du reste, c'était un prêtre zélé qui s'était acquis l'estime universelle pendant son séjour au Canada. Il y revint plus tard et fut accueilli à bras ouverts par Mgr de Laval.

A peine l'évêque eût-il remporté cette victoire, qu'il fut obligé de livrer de nouveaux combats, pour empêcher les Français de vendre des boissons enivrantes aux sauvages.

Voici ce que pensait la Mère de l'Incarnation sur ce commerce immoral et sur les ravages qu'il causait dans la colonie :

« Il y a en ce pays des français si misérables et sans crainte de Dieu, qu'ils perdent tous nos nouveaux chrétiens, leur donnant des boissons très violentes, comme de vin et d'eau-de-vie... ces boissons perdent tous ces pauvres gens, les hommes, les femmes, les garçons et les filles mêmes... ils

sont pris tout aussitôt et deviennent comme furieux. Ils courent nus avec des épées et d'autres armes, et font fuir tout le monde, soit de jour soit de nuit... il s'ensuit de là des meurtres, des violements, des brutalités monstrueuses et inouïes... c'est une chose déplorable de voir les accidents funestes qui naissent de ce trafic. Mgr notre prélat a fait tout ce qui se peut imaginer pour en arrêter le cours, comme une chose qui ne tend à rien moins qu'à la destruction de la foi et de la religion dans ces contrées. Il a employé toute sa douceur ordinaire pour détourner les français de ce commerce si contraire à la gloire de Dieu et au salut des sauvages. Ils ont méprisé ses remontrances, parce qu'ils sont maintenus par une puissance séculière qui a la main forte... Mais enfin le zèle de la gloire de Dieu a emporté notre prélat, et l'a obligé d'excommunier ceux qui exerçaient ce trafic. Ce coup de foudre ne les a pas plus étonnés que le reste ; ils n'en ont tenu compte, disant que l'Église n'a point de pouvoir sur des affaires de cette nature... Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied ».

Voilà en deux mots l'histoire de cette malheureuse vente de boissons aux Sauvages, qui causa tant de déboires à Mgr de Laval, et qui lui suscita tant de persécutions de la part de plusieurs des gouverneurs de la colonie. Nous ne pouvons dans une esquisse entrer dans les détails de cette lutte qui dura bien des années. Mais nous dirons que nous ne sommes pas de ceux qui reprochent à Mgr de Laval d'avoir usé de sévérité dans des circonstances aussi graves. Quelques historiens, sans approuver le commerce immoral des boissons enivrantes, hésitent à exonérer le prélat de tout blâme. Ils nous le représentent comme un homme au caractère absolu et dominateur, qui voulait tout conduire dans la Nouvelle-France. « L'atmosphère en France était à l'absolutisme, a dit l'un d'eux... Louis XIV, le monarque peut-être le plus absolu

des temps modernes, était l'exemple sur lequel se modelaient tous ceux qui, de loin comme de près, partageaient son pouvoir. Les hommes d'église les plus saints subissaient, même à leur insu, cette influence, comme les hommes du monde. Mgr de Laval n'en fut pas exempt, il ne faut pas craindre de le dire ». Nous regrettons de différer d'opinion avec le savant auteur, mais nous croyons pouvoir dire que Mgr de Laval, bien loin de partager l'absolutisme de son souverain, était l'un des hommes les plus doux de la terre. Nous en avons pour témoin la vénérable mère de l'Incarnation, qui était non seulement une sainte, mais une femme d'un jugement remarquable. L'écrivain cité serait le dernier à récuser son témoignage. Non, Mgr de Laval n'a pas pris pour modèle l'orgueilleux monarque qui gouvernait la France, mais le grand saint Charles Borromée, qui lui aussi était un homme d'une grande douceur, mais qui n'en fut pas moins obligé de lutter avec vigueur contre plusieurs des gouverneurs de Milan.

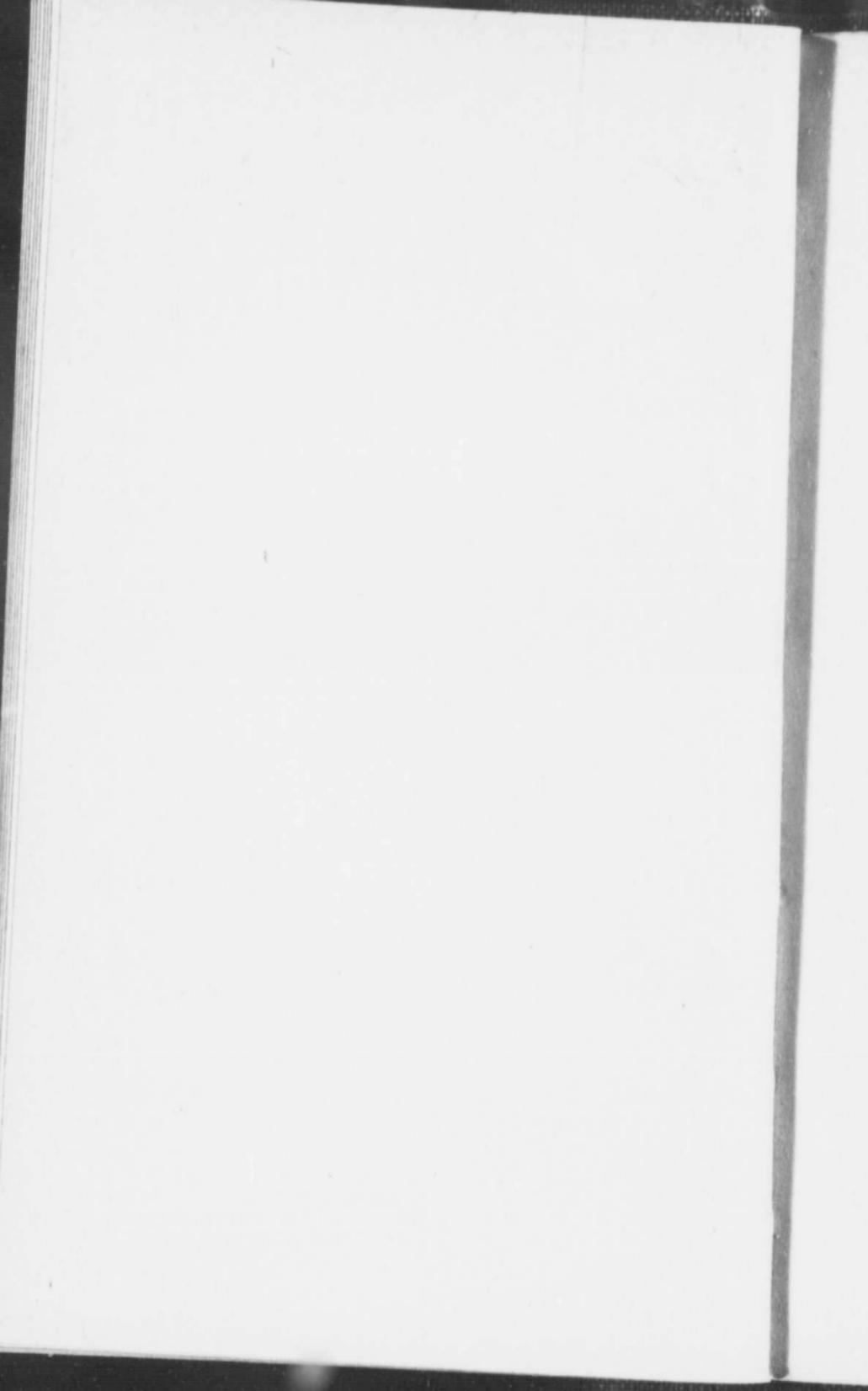
Voici quelques paroles du chanoine Latour, qui nous donnent une idée de l'humilité et de la douceur du saint évêque de Québec : « Jamais évêque n'a plus aimé son clergé ni n'en a été plus tendrement aimé que M. de Laval. C'était un véritable père.

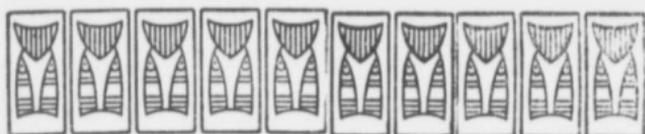
» Jamais personne ne s'est plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni suivi avec plus de docilité les avis de ses inférieurs et de ses disciples. Son premier principe fut de suivre dans le gouvernement l'esprit de Jésus-Christ, marqué dans ces paroles de l'Évangile : *les rois dominent les peuples, mais pour vous que le plus grand se fasse le plus petit...* Il avait des assemblées fréquentes avec ses grands vicaires, les principaux de son chapitre, les supérieurs des communautés et les religieux distingués par le mérite et la vertu ; point d'affaire importante qu'il n'y proposât ».

Mgr de Laval ne cessa de travailler à l'union de

tous les membres du clergé séculier et régulier, c'est pour cela qu'en 1665, il fit passer un acte d'association entre le Séminaire de Québec, le Séminaire de Montréal et les RR. PP. Jésuites. C'est ainsi que sa douceur se manifestait dans toutes ses œuvres. Il était reconnu comme un véritable pacificateur, et on eut souvent recours à lui pour terminer des différends. Quand il eut donné sa démission, on craignit pendant longtemps qu'il ne pût revenir au Canada ; et le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, écrivait au marquis de Signelay « que dans l'état présent des affaires publiques, il était nécessaire pour le service du roi, pour le bien de la colonie, et de l'église naissante, que l'ancien évêque revint *pour ménager les esprits* sur lesquels il avait un grand ascendant par *son génie et par sa réputation de sainteté* ». En voilà assez, nous croyons, pour établir que Mgr de Laval était non seulement un homme d'une énergie indomptable, mais encore un saint qui savait faire aimer la vertu.

Sa conduite au sujet de la vente des boissons fut approuvée par la Sorbonne en 1662, et les mesures qu'il avait cru devoir prendre furent jugées « très sages et très justes ».





CHAPITRE III

Triste état de la colonie. — Zèle de Mgr de Laval pour les missions. — Ses visites pastorales.

COMME nous l'avons dit précédemment, Mgr de Laval avait trouvé la colonie dans un état vraiment lamentable, sans secours suffisants de la mère-patrie, et exposée aux incursions continuelles des Iroquois qui ne se proposaient rien moins que d'exterminer tous les Français. Le danger était si grand, que dans la ville de Québec même, les Ursulines et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu étaient obligées de se retirer la nuit dans le vaste couvent des Jésuites, plus facile à défendre que les monastères de ces bonnes religieuses. A Montréal, le péril était plus imminent encore, et n'eût été, en 1660, le dévouement héroïque de Daulac et des seize héros qu'il commandait, tous les habitants auraient péri dans un effroyable massacre.

C'est au milieu de fatigues et d'alarmes sans nombre, dans un pays affligé de plus par une cruelle disette, que Mgr de Laval passa les trois premières années de son épiscopat. Mais son courage n'en fut pas affaibli. Nature fortement trempée, cœur intrépide, il semblait grandir dans les épreuves, et sa présence consolait les citoyens affligés et ranimait leur espérance.

Il n'attendit pas que tout danger eût disparu, pour s'occuper de l'évangélisation de son immense vicariat apostolique. Dès 1660, des missionnaires

furent envoyés dans les parties les plus lointaines, et des mesures furent prises pour faire porter les lumières de la foi jusqu'aux environs de la Baie d'Hudson. Grâce à son zèle apostolique, les Hurons, les Algonquins, les Abénaquis, et les Sioux furent évangélisés, et firent plus tard la joie et la consolation de leur premier pasteur.

Sa soif dévorante du salut des âmes poussait même l'homme de Dieu vers les régions reculées du Lac Supérieur. S'il ne suivit pas dès lors l'impulsion de sa charité évangélique, c'est, disent les relations de 1660, qu'il était incapable de se diviser.

« Du moins, ajoutent-elles, son cœur y a volé, pendant qu'il s'arrête ici, au centre de toutes ces missions, pour pouvoir donner ses soins et partager son zèle également ».

Les contemporains de l'illustre évêque ont pu constater l'exactitude de ce témoignage. En effet, quels trésors de dévouement ne dépensa-t-il pas dans les travaux d'un ministère qui s'exerçait tantôt à la ville, tantôt à la campagne ! Que de fatigues, de misères de tout genre accompagnaient l'apôtre dans ses courses diverses, à une époque où les voyages, soit par mer soit par terre, n'étaient adoucis par aucune des améliorations que le progrès moderne a introduites dans notre manière de voyager !

L'été, on nous le représente dans un léger canot, ramant lui-même pour hâter la marche du frêle esquif. L'hiver, on le voit, avec sa chapelle sur le dos, parcourant, en raquette, la plaine glacée. Un pauvre morceau de pain : voilà souvent tout ce qui apaisait la faim du missionnaire. De là pour l'héroïque prélat, des infirmités qui l'accablèrent pendant toute sa vie, et contribuèrent même, par la suite, à le faire renoncer à ses fonctions épiscopales.

Le registre des confirmations nous donne des détails très intéressants sur les visites pastorales de Mgr de Laval. On aimera sans doute à savoir

quelles sont les paroisses qui ont eu l'insigne honneur de posséder pendant quelques jours le premier évêque de la Nouvelle-France.

En 1660, Mgr de Laval confirma au Château-Richer, à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal. Dans cette dernière ville, on voit parmi les confirmands, Paul de Chomedey, l'illustre fondateur de Ville-Marie. L'année suivante, visite pastorale à Sillery, et au 1^{er} mai 1662 au monastère des Ursulines. De retour d'Europe où, comme on le verra, il passa une année, Mgr de Laval reprit ses courses évangéliques, et le 23 mars 1664, confirma à la cathédrale, puis au Cap des Trois-Rivières, à Trois-Rivières et à Montréal. En 1665, il fit descendre le Saint-Esprit sur cent cinquante-deux confirmands de la paroisse de Québec.

En 1666, la visite pastorale commença le 21 du mois de février ; en voici l'itinéraire : Château-Richer, Ange-Gardien, Québec, Cap de la Madeleine, Montréal, Fort-Sorel, et Trois-Rivières.

Les Relations des Jésuites parlent de la manière suivante de ses courses pénibles en 1668 : « Mgr l'évêque de Pétrée, après avoir fait partout sa visite en canot, c'est-à-dire à la merci d'une frêle écorce, et après avoir parcouru toutes nos habitations depuis Québec jusqu'au-dessus de Montréal, donnant même jusqu'au Fort de Sainte-Anne, qui est le plus éloigné de tous les forts, à l'entrée du Lac Champlain, voulut faire part de ses bénédictions à notre église des Sauvages de Tadoussac, s'y étant rendu vers la fin de juin, après avoir bien souffert de la part des calmes et des tempêtes de la mer.

» Le heureux succès que Dieu a donné aux armes du roi dans la Nouvelle-France, taisant jouir nos Sauvages de Tadoussac, aussi bien que tous les autres qui nous sont alliés, des agréables fruits de paix ; cette église que la crainte de l'Iroquois avait dispersée çà et là, s'est heureusement réunie dans son poste, qui est l'embouchure de la rivière du Saguenay, appelée Tadoussac. Mgr l'évêque

le sachant, et ayant été informé, dès le printemps, de la satisfaction que les Sauvages de cette église avaient donnée à leur pasteur, le P. Henri Nouvel, qui avait hiverné avec eux, dans les bois, fit savoir qu'il les visiterait.

» Cette nouvelle les consola beaucoup, mais son arrivée à Tadoussac, qui fut le 24 juin 1668, les combla de joie qu'ils firent paraître en sa réception, car s'étant trouvés au nombre de quatre cents âmes à son débarquement, ils témoignèrent par la décharge de leurs fusils et par leurs acclamations, le contentement qu'ils avaient de voir une personne qui leur était si chère et dont la plupart avait sou-vent expérimenté les bontés.

» Ils l'accompagnèrent ensuite en leur chapelle d'écorce, le feu ayant réduit en cendres celle qu'on leur avait bâtie ; et là il leur fit dire le motif de son arrivée en ce lieu, à savoir pour se conjurer avec eux de l'affection qu'ils témoignent avoir envers leur christianisme, pour administrer le sacrement de confirmation à ceux qui ne l'ont pas reçu et pour les assurer des bons sentiments que le roi a pour eux, dont ils ont des marques bien évidentes, par la paix à laquelle il a forcé les Iroquois. Cela fait, la charité de leur digne évêque les ravit, lorsqu'au sortir de la chapelle, ils le virent entrer dans leurs cabanes les unes après les autres, pour y visiter les malades et leurs capitaines, consolant ceux-là par sa présence dont ils étaient confus et par ses charités qu'il étendait sur eux, sur leurs pauvres veuves et sur leurs orphelins, et encourageant ceux-ci à appuyer ceux-là de la foi de leur autorité et à se maintenir toujours dans les devoirs de véritables chrétiens ; ce qu'il renouvela en un célèbre festin, leur recommandant surtout de n'oublier jamais les obligations insignes qu'ils ont au roi, qu'ils doivent considérer comme leur libérateur et comme celui à qui seul, après Dieu, ils ont l'obligation de leur repos et de leur vie.

» Les quatre jours suivants furent employés à

disposer à la confirmation ceux qui ne l'avaient pas encore reçue. Ce sacrement fut administré à diverses reprises à cent quarante-neuf personnes. La dévotion avec laquelle ils l'ont reçu et qu'ils ont fait paraître partout ailleurs, a ravi monseigneur, et lui a fait avouer que les peines qu'il a prises pour ce voyage, lui donnent une satisfaction toute particulière, de voir de ses propres yeux le christianisme en vigueur et la piété régner parmi ces pauvres Sauvages autant et plus que parmi beaucoup de nations policées. Dieu réservait à cette mission la conversion de quelques Sauvages infidèles qui ont vécu longtemps parmi les chrétiens avec une aversion étonnante du christianisme, et qui se sont trouvés si fortement touchés par la venue et les instructions de Mgr de Pétrée, qu'ils ont changé tout d'un coup de résolution et n'aspirent plus depuis ce temps-là qu'au baptême. C'est un effet des bénédictions qu'accompagne toujours le caractère, et qui va donner une nouvelle force à nos chrétiens, dans l'espérance qu'ils ont de jouir encore les années suivantes, du même bonheur ».

Les immenses consolations attachées à cette mission, ne furent pas les seules qu'éprouva le digne apôtre pendant l'année 1668. Plusieurs ecclésiastiques vinrent de France au Canada pour se mettre sous sa direction pastorale. Il manifesta la joie que lui procura leur venue dans une lettre adressée à M. Poitevin, curé de Saint-Josse à Paris.

« Le secours des prêtres que vous nous avez envoyés est venu fort à propos, pour nous donner le moyen d'assister divers lieux de cette colonie, qui en ont un notable besoin, et sans lesquels ils auraient été destitués de toute assistance. La venue de M. l'abbé de Queylus, avec plusieurs bons ouvriers tirés du Séminaire de Saint-Sulpice, ne nous a pas moins apporté de consolation ; nous les avons tous embrassés dans les entrailles de Jésus-Christ. Ce qui nous donne une joie plus sensible est de voir notre clergé dans la disposition

de travailler tout d'un cœur et d'un même esprit à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, tant des français que des sauvages... Les pères Jésuites s'y emploient toujours avec le même zèle qu'ils y ont travaillé pendant quarante ans, j'en ai reçu des témoignages sensibles après le retour de nos visites ».

En 1669, Mgr de Laval confirma dans les paroisses de l'Ile d'Orléans et sur la côte de Beaupré, puis il continua à Dombourg (Pointe-aux-Trembles), Ile de Montréal, Sault Saint-Louis, Montréal, Fort Saint-Louis, Champlain, Batiscan, Québec. En 1675, le saint prélat se trouvait à Montréal pour les fêtes de la Pentecôte. Le 25 mai, il se rendit à la Prairie de la Madeleine où il autorisa la construction d'une chapelle auprès du fort Saint-Lambert.

Les paroisses suivantes eurent le bonheur de voir et d'entendre leur premier pasteur dans le courant de 1676 : Boucherville, Montréal, La Prairie de la Madeleine, Sorel, Saint-Ours, Contre-Cœur, Rivière-du-Loup, Saint-François, Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Grondines, Dombourg et Québec. En 1681, on trouve pour la première fois d'autres noms de paroisses visitées, telles que Verchères, Boucherville, Repentigny, La Chenays, La Valtrie, Cressé (Nicolet), Rivière-Puante, Gentilly, Sainte-Anne, Deschambault, Ile Jésus, Cap Saint-Michel, Isle-aux-Oies, Cap Saint-Ignace, Rivière-du-Sud, La Durantaye, Beaumont, Pointe de l'église Saint-Joseph.

D'après le registre cité, Mgr de Laval aurait donné la confirmation à près de cinq mille personnes.

Le nombre de prêtres ordonnés par lui, s'élève à quarante et un. Le premier canadien qui reçut l'onction sacerdotale fut M. Germain Morin. Il fut ordonné le 29 sept. 1665, devint secrétaire de l'évêque et, après avoir été curé dans plusieurs paroisses, entre autres à la Bonne Sainte-Anne, il mourut à l'Hôtel-Dieu, le 20 août 1702.



CHAPITRE IV

Voyage de Mgr de Laval en France — Érection de l'Évêché Québec et du Conseil Souverain. — Retour au Canada. — Fondation du Séminaire.

LA grande sollicitude de Mgr de Laval pour son église, la nécessité de l'érection à Québec d'un évêché, d'un chapitre, d'un séminaire, en même temps que l'établissement d'un conseil souverain, l'engagèrent, au mois d'août de 1662, à entreprendre un voyage d'outre-mer.

Le digne prélat reçut à la cour de Louis-le-Grand, les honneurs dûs à sa naissance, à ses éminentes vertus, à ses travaux, et au prestige alors attaché à une mission au-delà des mers. Le roi de France qui, sous les humbles habits du missionnaire, avait su reconnaître l'illustre pontife, l'honora d'une attention toute particulière. Approuvant les vues élevées de Mgr de Laval, il lui promit l'établissement à Québec d'un évêché dont il devait faire solliciter les bulles d'érection par son ambassadeur à Rome. La fondation d'un séminaire reçut également son approbation, ainsi que toutes les mesures qui lui furent soumises par l'évêque du Canada.

Quelle ne dut pas être la joie du zélé prélat en entrevoyant la réalisation prochaine de ses plus chers projets ! Aussi plus touché des heureux fruits de son voyage à Paris, que des honneurs dont on l'y avait comblé et des brillantes promesses

d'avenir qu'on lui avait faites, s'il eût voulu rester en France, Mgr de Laval fit voile pour le Canada, pendant les fêtes de la pentecôte, de l'année 1663. Il était accompagné de troupes envoyées à Québec et de cent familles françaises destinées à peupler le pays. Ces familles furent accordées à la Nouvelle-France, par le roi, à la demande de Mgr de Laval. Il ne faut pas oublier le chevalier de Mézy, qui venait à Québec pour y remplacer le baron d'Avaugour, comme gouverneur de la Nouvelle-France. M. de Mézy était bien connu du prélat, qui avait partagé jadis avec lui la touchante hospitalité de M. de Bernières, à l'Hermitage de Caen. Aussi l'évêque l'avait-il hautement recommandé à Louis XIV, comme parfaitement qualifié par ses vertus et ses talents, pour gouverner avec sagesse la colonie naissante du Canada.

Une épidémie désastreuse qui sévit parmi l'équipage, pendant la traversée, rendit le retour de Mgr de Laval excessivement pénible. Atteint lui-même du scorbut, l'évêque de Québec se multiplia auprès des malades et des mourants. Non content de prodiguer à tous le secours du ministère le plus paternel, il s'imposa même des privations personnelles, en abandonnant à ses compagnons toutes les douceurs qu'on avait embarquées, pour tempérer les excessives fatigues de ce long voyage.

Une fois réuni à sa chère église (15 sept. 1663), Mgr de Laval hâta l'accomplissement des différentes mesures qu'il avait proposées au roi. Malheureusement le despotisme religieux de Louis XIV et le gallicanisme de son parlement retardèrent, jusqu'au 1^{er} octobre 1674, l'érection du siège épiscopal de Québec.

Le but de Mgr de Laval en demandant cette érection canonique, était de soustraire le pouvoir religieux du Canada à la dangereuse pression de la puissance civile, comme on le constate par les lignes suivantes d'une de ses lettres à la Propagande.

.....

« J'ai appris par une longue expérience combien la condition du vicaire apostolique est peu assurée contre ceux qui sont chargés des affaires politiques. Je veux dire les officiers de la cour, émules perpétuels et contempteurs de la puissance ecclésiastique, qui n'ont de plus ordinaire à objecter que l'autorité du vicaire apostolique est douteuse et doit être restreinte dans de certaines limites ».

C'est grâce aux instances et aux persévérants efforts de notre premier pasteur que le siège de Québec devint aussi indépendant qu'il pouvait l'être de la cour de France, et que sa dépendance immédiate de Rome fut maintenue.

Mgr de Laval avait le plus grand respect pour le Souverain Pontife et pour l'Église Romaine. Il écrivait très souvent au Saint-Siège, pour consulter ou pour envoyer des rapports détaillés sur l'état de son diocèse.

Voici ce qu'il dit, dans sa relation de 1661, en parlant de l'église qui devait bientôt devenir sa cathédrale : « On y voit une église en forme de croix latine construite en pierre et regardée dans les commencements de la colonie comme un vaste et magnifique bâtiment. On y observe pour la célébration du service divin le cérémonial des évêques; les prêtres ainsi que les jeunes clercs élevés au séminaire assistent toujours aux offices, avec dix ou douze enfants de chœur. Aux fêtes solennelles, on y chante en musique la messe, les vêpres et le salut, avec accompagnement d'un instrument à cordes et de l'orgue, qui ajoutent beaucoup à l'harmonie et à la douceur du chant. J'ai pris mon domicile au séminaire, et j'ai huit prêtres avec moi ».

Le pays est encore redevable à Mgr de Laval de la création d'un conseil souverain. C'était là, comme on l'a vu plus haut, l'un des buts de son voyage en France, et la preuve de sa grande sollicitude pour tout ce qui touchait aux intérêts de la colonie. « Il fut l'âme et la vie de ce conseil

dont il avait été le véritable fondateur... c'est lui qui l'avait fait établir par le roi, qui en avait nommé le président dans la personne du gouverneur de son choix, qui en nomma aussi tous les membres et tous les officiers. C'est lui qui le mit en mouvement et qui dirigea les travaux de cette grande institution, dans laquelle étaient concentrées toutes les forces vives de la colonie (1) ».

Mais l'œuvre fondamentale de Mgr de Laval, celle qui suffirait à immortaliser son épiscopat, et qui redit encore son nom à toute l'Amérique du Nord, fut sans contredit le Séminaire de Québec. Latour dit que ce fut « le chef-d'œuvre et l'ouvrage favori de ce saint prélat ».

En l'établissant par son mandement du 26 mars 1663, Mgr de Laval s'appuie sur le concile de Trente et sur l'exemple de saint Charles Borromée. Il veut que son séminaire « serve de clergé à cette nouvelle église ; on y élèvera et formera les jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu... nous désirons que ce soit une continuelle école de vertu et un lieu de réserve, d'où nous puissions tirer des sujets pieux et capables pour les envoyer à toutes rencontres, et au besoin dans les paroisses, et tous autres lieux du dit pays, afin d'y faire les fonctions curiales... et les retirer des mêmes paroisses et fonctions, quand on le jugera à propos »... Comme on le voit, tous les curés étaient amovibles, et d'après le mandement, ils appartenaient au séminaire, qui recevant toutes les dîmes, se chargeait de leur subsistance et était obligé de les assister en santé et en maladie.

L'intention de Mgr de Laval était de faire de tout son clergé une famille dont il fût le père. Aussi l'appelait-il « la sainte famille des missions étrangères ».

Le 30 décembre 1663, le séminaire devint propriétaire du terrain qui environnait la cathédrale,

(1) L'abbé Auguste Gosselin.

et trois ans plus tard, Mgr de Laval acheta de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, un emplacement de 16 arpents situé dans un des plus beaux endroits de la ville. C'est là qu'il fit construire son séminaire, qui fut d'abord une grande maison en bois ; sur la porte on lisait « S M E » — Séminaire des Missions Étrangères. Le Séminaire de Québec était agrégé à celui des Missions Étrangères de Paris ; cette union fut faite en 1665, renouvelée en 1675, et confirmée par le roi en 1676.

Jusqu'en 1668, on se borna à former aux fonctions ecclésiastiques les jeunes gens qui avaient étudié chez les Jésuites ou qui arrivaient de France suffisamment instruits. Mais bientôt il fallut songer à fonder un petit séminaire, et Mgr de Laval, toujours confiant en la divine Providence, n'hésita pas à en faire l'ouverture, le 9 octobre de cette année. On accommoda une vieille maison achetée de madame Couillard, et on y logea les élèves dont le séminaire payait la pension chez les Jésuites. Cependant, vu le petit nombre de professeurs disponibles, les enfants continuèrent de fréquenter les classes des révérends Pères.

Huit jeunes hurons et huit jeunes canadiens furent les premiers élèves du petit Séminaire de Québec. Voici ce que dit Mgr de Laval dans une lettre qu'il écrivait, le 3 novembre 1668, à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, à Paris : « Comme le roi m'a témoigné qu'il souhaitait que l'on tâchât d'élever à la manière de vie des Français, les petits enfants des sauvages, pour les policer peu à peu, j'ai formé exprès un séminaire où j'en ai pris un nombre à ce dessein ; et pour y mieux réussir, j'ai été obligé d'y joindre de petits français, desquels les sauvages apprendront plus aisément et les mœurs et la langue, en vivant avec eux ».

Cependant l'évêque ajoute plus loin que le succès de cette entreprise lui paraît fort douteux, et l'avenir justifia ses prévisions. En effet, les ef-

forts réunis des instituteurs vinrent se briser contre l'indolente nature des élèves, qui avaient plus d'aptitudes pour la chasse et la pêche que pour les éléments de la grammaire, et il fallut bientôt renoncer à l'idée d'avoir des élèves parmi les Sauvages. Ainsi se manifestait ce jugement exquis, cet esprit de pénétration qui caractérisaient à un si haut degré le premier évêque du Canada.

Dans le même temps, Mgr de Laval fondait un autre collège sur la Côte de Beaupré, à Saint-Joachim. Cette institution destinée aux enfants des paysans, avait pour but d'enseigner les éléments de la grammaire et du calcul, et de former les élèves à différents métiers, mais surtout à l'agriculture. Les besoins de la colonie, à cette époque, disent assez l'utilité de la nouvelle maison fondée par Mgr de Laval.

Avec l'instruction, on y puisait aussi le courage et la valeur qui font les héros, témoin les prodiges de bravoure des élèves de Saint-Joachim, pendant l'attaque des Anglais en 1690.

Après la mort de son fondateur, cette maison, privée de tout secours, ne fit que languir jusqu'en 1715, et alors elle fut complètement abandonnée. L'évêque songea aussi à faire deux autres établissements au Château-Richer : l'un pour les sœurs de la congrégation, l'autre pour un collège qui, à cause de la proximité de la ville, aurait remplacé celui de Saint-Joachim. Le second incendie du Séminaire de Québec, en 1705, et le décès du prélat, en 1708, empêchèrent de réaliser ce dernier projet. Quant au couvent, il subsista et fut tenu par les sœurs jusqu'à l'époque de la conquête, où il fut incendié. Les fondations de cet édifice sont encore visibles près de l'église du Château-Richer.

Mgr de Laval avait donné pour ainsi dire toute son âme à l'œuvre de son séminaire, il lui donna aussi sa fortune et lui légua la seigneurie de Beaupré, l'Île-Jésus, la seigneurie de la Petite Nation, et tous ses meubles, livres, etc., et arrérages de

rentes qui se trouveraient en sa possession au moment de sa mort.

En 1678, la grande maison en bois, bâtie en 1666, fit place à un nouvel édifice en pierre, l'un des plus beaux du pays, et capable de loger tous les élèves du grand et du petit séminaire.

« Rien, dit l'histoire manuscrite du Séminaire de Québec, ne représente mieux la primitive Église que la vie de ce clergé. Ils n'étaient tous qu'un cœur et qu'une âme sous la conduite de Mgr de Laval. Ils ne faisaient qu'une seule famille dont il était le père. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions, présents et honoraires ; ils mirent tout en commun. Mgr de Laval ne faisait rien de considérable que de concert avec tout son clergé ; ses biens étaient aussi en commun. Il n'y avait ni riches, ni pauvres, ils étaient tous frères ».

Fondée par un saint, habitée par des ecclésiastiques qui rappelaient les vertus des premiers chrétiens, une telle maison ne pouvait manquer d'attirer sur elle les plus précieuses bénédictions du ciel. Aussi serait-il difficile de dire tout le bien qu'a fait et fait encore le Séminaire de Québec dans le Canada, et l'on peut dire dans toute l'Amérique Septentrionale. L'arbre planté par Laval a grandi, arrosé par bien des larmes ; ses rejetons sont vigoureux, et il peut aujourd'hui convier tous les enfants du pays à s'asseoir à l'ombre de ses branches et à se nourrir de ses fruits. « Le Séminaire, dit le chanoine de La Tour, ne s'est pas borné à former de bons prêtres pour la colonie, on y travaille encore à y former des missionnaires pour les Sauvages, ce qu'on a exécuté depuis avec succès chez plusieurs nations, entre autres dans celles des Abénaquis dans l'Acadie, des Tamarois et des Illinois le long du Mississipi, où l'on entretient toujours plusieurs missionnaires conformément à une clause du testament de Mgr de Laval ». Les missions acadiennes furent inaugurées sous l'administration de ce prélat en 1677 ; celles des

Tamarois commencèrent sous Mgr de Saint-Vallier, en 1698.

Montréal avait aussi son séminaire fondé par M. de Queylus et M. l'abbé Souart, tous deux prêtres de Saint-Sulpice. L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec dit que « cette nouvelle maison a été soutenue depuis par les sujets que le séminaire de Paris lui envoie tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident et le consolent par leurs instructions et qui le soulagent par les abondantes aumônes qu'ils répandent dans toute l'étendue de cette île ». Comme on le voit, les Sulpiciens d'alors étaient bien ce qu'ils sont aujourd'hui ; et c'est à eux que la ville consacrée à Marie dut en grande partie ses merveilleux établissements de charité et d'éducation qui s'élevèrent comme par enchantement et qui font son honneur et sa gloire.



CHAPITRE V

M. de Mézy. — M. de Tracy. — Cérémonies à la Cathédrale. — Translation de reliques. — Les Hospitalières de Montréal. — La Sœur Bourgeois. — La Mère de Saint-Augustin. — La Mère de l'Incarnation. — Les Jésuites. — Les Récollets.

M de Mézy, avons-nous dit dans le cours de cette esquisse, avait été appelé au gouvernement du Canada par Mgr de Laval, avec lequel il avait été fort lié autrefois, et qui appréciait vivement ses qualités et ses vertus. Malheureusement certaines questions d'amour-propre et d'intérêt, l'intervention de quelques esprits mécontents, et intéressés à lui rendre suspects l'évêque et le clergé, changèrent entièrement les bonnes dispositions du nouveau gouverneur. Non content de s'opposer à toutes les vues de son supérieur ecclésiastique, il lui refusa encore les devoirs de la plus stricte bienséance. Dépassant toutes les limites, son irritation le poussa même à des excès tellement regrettables envers Mgr de Laval, que la population entière protesta à la cour contre M. de Mézy. Aussi, dès l'année 1664, l'odieuse conduite du gouverneur obligeait-elle le roi à le révoquer de ses fonctions.

Déjà le coupable était jugé par Dieu. Avant sa mort, qui arriva en 1665, il reconnut ses torts et sollicita le pardon de Mgr de Laval. De plus, il fit afficher par toute la ville, l'acte de rétractation

de tout ce qu'il avait dit et écrit contre l'évêque et le clergé de la colonie. Son testament contenait les mêmes solennelles réparations. C'est dans ces sentiments que le gouverneur expira, pressé dans les bras de l'évêque qui l'avait confessé et réconcilié avec Dieu.

M. de Mézy fut remplacé par M. de Tracy, qui arriva à Québec, le 30 juillet 1665, en qualité de vice-roi. Il était accompagné du régiment de Carignan, troupe d'élite qui se fixa au pays, et d'où plusieurs de nos bonnes familles canadiennes tirent leur origine.

Il fit oublier à Mgr de Laval les persécutions de son prédécesseur. D'une piété égale à sa bravoure, il protégea la religion et édifia le pays par les preuves éclatantes qu'il donna de sa foi. Assidu aux offices, il se faisait un devoir de rehausser par sa présence l'éclat de toutes les solennités religieuses.

Les cérémonies à la cathédrale étaient déjà, à cette époque, très imposantes. A part les prêtres du séminaire, on voyait au chœur soixante enfants, qui portaient en hiver une soutane et un camail rouge, avec un surplis ordinaire ; l'été le camail était remplacé par un bonnet carré.

Mgr de Laval, qui désirait suivre en tout la direction de Rome, avait, dès son arrivée, prescrit l'usage du rituel romain dans tout son diocèse.

En 1666, on fit la translation solennelle des reliques des saints martyrs Flavien et Félicité, don du Pape à l'évêque de Pétrée, en 1662, et qui aujourd'hui encore sont enchâssées dans le maître-autel de la basilique.

Dans une lettre à son fils, la mère de l'Incarnation décrit ainsi cette fête magnifique :

« Il ne s'était pas encore vu dans ces contrées, une si belle cérémonie. Il y avait, à la procession, quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles, et dalmatiques. Comme il fallait porter les reliques dans les quatre églises de Québec, nous eûmes la consolation de voir cette imposante

cérémonie. M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, avec les deux plus considérables de la noblesse, portaient les quatre grandes châsses sur des brancards magnifiquement ornés. La procession sortant d'une église y laissait une chasse. La musique ne cessa point, tant dans les chemins, que dans les stations. Monseigneur suivait les saintes reliques et la procession, en habits pontificaux. Je n'aurais jamais espéré de voir une si grande magnificence dans l'église du Canada, où, quand je suis venue, je n'avais rien vu que d'inculte et de barbare. C'est une chose ravissante de voir M. de Tracy dans une exactitude merveilleuse à se rendre le premier à toutes ces saintes cérémonies, car il n'en perdrait pas un moment. Son exemple a tant de force que le monde le suit, comme des enfants suivent leur père. Il favorise et soutient l'Église par la piété et par le crédit qu'il a universellement sur tous les esprits ».

Cette dévotion du gouverneur s'affirma particulièrement dans un pèlerinage qu'il fit, avec Mgr de Laval, à Sainte-Anne de Beaupré, le 17 août 1666. On remarque encore aujourd'hui, au-dessus du maître-autel, le tableau donné à cette occasion par le pieux pèlerin.

Mgr de Laval n'oubliait pas ses communautés religieuses ; il les visitait, les dirigeait avec une sagesse admirable et les consolait dans leurs épreuves. Il sollicita lui-même, en 1669, des lettres patentes du roi, pour l'établissement définitif de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui existait déjà depuis dix ans ; et en 1676, il approuvait par un mandement la congrégation de Notre-Dame fondée à Ville-Marie par la vénérable sœur Bourgeois. Cette sainte fille avait toute l'estime et l'affection de son premier supérieur et, quand elle mourut, il rendit hommage à ses vertus. « C'était, écrivait-il, un fruit mûr pour le ciel, elle a été un sujet d'édification pendant sa vie, elle nous doit servir d'exemple après sa mort.

» Elle était simple et humble, et Dieu lui a fait bien des grâces... elle servira auprès de Notre-Seigneur d'un grand secours à notre communauté ».

Les annales des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec, nous disent quelle vénération avaient ces deux communautés pour Mgr de Laval, et quel fut son dévouement pour elles. Le saint évêque comprenait quels trésors Dieu avait mis pour ainsi dire entre ses mains, quand il lui avait confié des âmes d'élite comme la sœur Bourgeois, la mère de l'Incarnation et la mère de Saint-Augustin. Il survécut à ces trois femmes admirables, confiant que, par leurs mérites et leurs prières, elles lui prépareraient aussi sa place au ciel. A peine la mère de Saint-Augustin avait-elle rendu le dernier soupir, qu'elle chargea le Père Raguenaud d'écrire sa vie, d'après les notes qu'elle avait laissées elle-même, sur l'ordre formel de Mgr de Laval, pour faire connaître les opérations de Dieu dans son âme. Après la mort de la mère de l'Incarnation, il écrivait : « Le témoignage que nous pouvons en rendre est qu'elle était ornée de toutes les vertus dans un degré fort éminent... Sa vie, commune à l'extérieur, était à l'intérieur toute divine, de sorte qu'elle était une règle vivante pour toutes ses sœurs... nous ne doutons pas que ses prières n'aient obtenu en grande partie les faveurs dont jouit maintenant l'église naissante du Canada ».

On a vu précédemment en quelle estime Mgr de Laval tenait les RR. Pères Jésuites et quel encouragement il donnait à leurs missions. Les Récollets reçurent aussi son paternel appui. Quand ils revinrent au pays, en 1670, Mgr de Laval les assista dans leur pauvreté, et leur confia le soin des missions des Trois-Rivières, de l'Île-Percée, de la Rivière Saint-Jean et du Fort de Frontenac.

Il faut dire cependant que ces religieux ne vécurent pas toujours en bonne intelligence avec l'évêque.

A leur arrivée, ils avaient repris leur ancienne

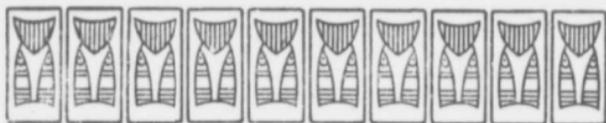
maison de Notre-Dame des Anges, sur la rivière Saint-Charles ; mais cette situation n'était favorable ni à la direction des âmes à laquelle ils entendaient bien s'adonner, ni aux quêtes qu'ils étaient obligés de faire. Ils songèrent donc à se loger dans la ville et demandèrent la liberté de se bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le couvent n'étaient pas à portée des médecins ni des remèdes. Sur ces représentations, le roi leur concéda un emplacement appelé la Sénéchaussée, près de la cathédrale, et Mgr de Laval leur permit de se bâtir une infirmerie, et d'y dire la messe, portes fermées, en faveur des religieux malades qui ne pouvaient se rendre au couvent. L'infirmerie fut bâtie, et M. de Bernières alla, par ordre de l'évêque, y planter une croix.

C'en fut assez pour les Récollets : entre leurs mains, tout était un germe fécond. L'infirmerie devint bientôt un hospice pour tous les religieux en santé comme en maladie, et l'hospice devint un couvent, l'autel pour dire la messe devint une chapelle, et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle, on célébra la fête de l'Ordre, et bientôt on éleva un clocher et la cloche appela le public aux offices.

Quelques années après, un religieux étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, Mgr de Laval défendit de l'y enterrer, mais s'offrit de le faire enterrer à la cathédrale. Les Récollets refusèrent tout, enterrèrent le mort dans l'hospice, et invitèrent par billets toute la ville aux obsèques. L'évêque pensa qu'il était temps de mettre fin à de pareils empiètements, et il leur défendit de passer outre dans leur construction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permission qui leur avait été accordée. Mais le gouverneur et l'intendant eurent beau se joindre à l'évêque pour les arrêter, l'ouvrage continua toujours. Enfin toutes

les bontés et les avis de Mgr de Laval ne produisant aucun effet, il dut leur interdire toute fonction ecclésiastique dans son diocèse, et il en écrivit au roi qui seul pouvait remédier au mal. Il vint un ordre de la cour ordonnant d'abattre le clocher du couvent, ce qui fut exécuté à regret. Le prélat rendit aux Récollets leurs pouvoirs, et voyant qu'il ne pouvait obtenir davantage de ces religieux, il crut qu'il valait mieux leur laisser une liberté à laquelle ils ne voulaient pas renoncer. Les Récollets continuèrent donc d'exercer leur ministère à la haute-ville, mais ce ne fut pas pour le plus grand bien. La paroisse était desservie par le curé et les Révérends Pères Jésuites. Les Récollets étaient certainement de trop, et sous l'administration de Mgr de Saint-Vallier, ils furent la cause de troubles et de divisions déplorables (1).

(1) Voir M. de Latour



CHAPITRE VI

Deuxième voyage en France. — Dévotions encouragées. M. de Frontenac. — Troisième voyage. — Mgr de Laval est gravement malade. — Il veut donner sa démission et fait son quatrième voyage en France. — Éloge que fait de lui Mgr de Saint-Vallier.

DANS l'automne de 1671, Mgr de Laval partit de nouveau pour la France. Il y demeura trois ans pour obtenir les bulles de l'évêché de Québec. Il écrivit à ce sujet à la Propagande : « je n'ai jamais recherché l'épiscopat et je l'ai accepté malgré moi, convaincu de ma faiblesse ; mais en ayant porté le fardeau, je regarderai comme un bienfait d'en être délivré, quoique je ne refuse pas de me sacrifier pour l'Église de Jésus-Christ et pour le salut des âmes... après avoir tout considéré mûrement, j'ai pris la résolution de me démettre de cette charge, et de ne pas retourner dans la Nouvelle-France, si on n'y érige l'évêché, et si je suis pourvu et muni des bulles qui m'en constituent l'ordinaire. Telle est la fin de mon voyage en France et l'objet de mes vœux ».

Les négociations s'établirent entre les cours de Rome et de France, et le roi ayant enfin cédé de ses prétentions, Clément X nomma Mgr de Laval évêque de Québec, et maintint sa dépendance immédiate du Saint-Siège, le 1^{er} octobre 1674.

A son retour en 1675, le prélat travailla avec un redoublement de zèle au bien spirituel et temporel de son troupeau.

Sa piété ne lui faisait négliger aucun des moyens propres à sanctifier les âmes, et c'est une chose bien digne de remarque, que les principales dévotions qui existent aujourd'hui et qui font la force spirituelle de notre peuple si religieux, existaient déjà sous le premier évêque de la Nouvelle-France.

Qui n'invoque et n'honore d'une manière spéciale le grand saint François-Xavier ; eh bien ! cette dévotion nous vient en grande partie de Mgr de Laval. Le 3 décembre 1667, il ordonnait que sa fête serait d'obligation et célébrée dans tout le diocèse, « ce grand saint, dit le pieux évêque, étant qualifié dans toute l'Église, apôtre des Indes, et ce pays passant pour une partie des Indes, nous avons pensé ne pouvoir dispenser cette église naissante de lui rendre ce devoir, à moins que de lui refuser cette qualité, outre que d'ailleurs ce qui nous a obligé à ce dessein, est le grand avantage et les grâces extraordinaires que tout ce christianisme des Français et des Sauvages a reçus jusqu'à présent et retirera à l'avenir, d'un si grand protecteur ; une infinité de merveilles et de miracles que Dieu a voulu opérer, dans ce dernier temps, en toutes les parties du monde, par le recours que l'on a eu à son intercession, font assez paraître la grande puissance qu'il a auprès de sa divine Majesté ».

Que dire de la dévotion du pieux évêque pour l'Immaculée Conception de Marie ?

Le 11 juillet 1666, il avait consacré sa cathédrale à Marie Immaculée, et lui-même l'honorait et se vouait à son service par un vœu que nous ne pouvons nous empêcher de citer en entier :

« Adorable Jésus, sauveur du monde, quoique nos péchés nous doivent éloigner de votre présence, si est-ce qu'étant épris d'une affection de vous honorer et votre très sainte Mère, et poussés du désir de nous voir dans la fidèle correspondance que vous désirez de vos serviteurs, pour vous faire

reconnaître et adorer des pauvres peuples de ces contrées, nous voici prosternés à vos pieds où nous vous promettons et faisons vœu, comme aussi à la très sainte Vierge votre Mère, de célébrer, douze fois ces douze mois suivants, le sacrifice de la sainte messe, et pour ceux qui ne sont prêtres, de communier et dire le chapelet autant de fois, et ce à l'honneur et en actions de grâces de l'Immaculée Conception de cette sainte Vierge, votre Mère, comme aussi de jeûner tous la veille de cette sienne fête à la même intention. Le tout, de plus, pour obtenir de votre bonté et miséricorde, par son intercession et par ses mérites, la conversion de ce pays et la conversion des pauvres Sauvages qui l'habitent. Recevez donc, ô sainte et sacrée Reine des anges et des hommes, sous votre sainte protection, ces peuples désolés et abandonnés que nous vous présentons par les mains de votre glorieux époux et de vos fidèles serviteurs saint Ignace et saint François-Xavier, et de tous les anges gardiens et protecteurs de ces lieux, pour les offrir à votre bien-aimé Fils, à ce qu'il lui plaise les maintenir et conserver contre leurs ennemis, donner la connaissance de son saint nom à ceux qui ne l'ont pas encore, et à tous la persévérance en sa sainte grâce et en son saint amour. Ainsi soit-il.

» (1666) FRANÇOIS, Évêque de Pétrée ».

L'année précédente, Mgr de Laval avait établi dans la cathédrale la confrérie du Saint-Scapulaire, répandue aujourd'hui dans toutes les paroisses du Canada, et la confrérie de la Sainte-Famille, dont il fit lui-même les sages règlements.

Mais ce fut surtout envers la bonne sainte Anne, que ce prélat encouragea la dévotion de ses diocésains. Il avait compris avec l'intelligence que donne le génie joint à la sainteté, que cette dévotion deviendrait nationale, et qu'elle serait la sauvegarde de la foi pour tout le peuple.

Voici ce que dit de sainte Anne son admirable mandement sur les fêtes :

« Et comme d'ailleurs ce christianisme a un besoin tout particulier de puissants protecteurs au ciel, et que nous avons reconnu un concours général de tous les fidèles à recourir en tous leurs besoins avec une piété et dévotion singulière à la bonne sainte Anne, et même qu'il a plu depuis plusieurs années faire paraître par beaucoup d'effets et secours miraculeux, que cette dévotion lui est très agréable, et qu'il reçoit volontiers les vœux qui lui sont présentés par son moyen. Nous avons jugé à propos d'ordonner, comme de fait nous ordonnons, que la dite fête de sainte Anne sera dorénavant observée et chômée en tout le pays de la Nouvelle-France, et censée fête de commandement, et que tous les fidèles seront obligés de la garder, tout ainsi que les autres qui leur sont commandées ».

La chapelle dédiée à cette grande thaumaturge fut reconstruite, avec son autorisation, en 1676.

Le passage suivant d'une de ses lettres en 1685, fera voir l'intérêt qu'il prit à cette église et aux nombreux pèlerinages qui s'y faisaient.

« Comme M. Morel devait faire quelques quêtes pour le rétablissement de l'église de Sainte-Anne, et que je me persuade aisément qu'il aura encore amassé quelque chose pour joindre au reste du fond, tant de ce qu'il m'a baillé que de ce qui est entre les mains des Boulangers, qui se monte bien à cinq cents livres, au cas que l'on envoyât six maçons, il en faudrait accommoder Sainte-Anne de deux, et commencer au moins l'été de 1686, à moins que les navires de cette année n'arrivassent de si bonne heure, que l'on pût commencer dès cette année. Ce qui aurait un bon effet et exciterait les peuples à continuer leurs charités pour le rétablissement d'une église où tout le pays a une si grande dévotion ».

En effet, à cette époque et plusieurs années auparavant, on accourait en foule vers la Bonne

Sainte-Anne de Beaupré, à laquelle on faisait, comme aujourd'hui, des vœux et des offrandes. C'est en 1665 que la mère de l'Incarnation écrivait : « A sept lieues d'ici, il y a un bourg appelé le Petit-Cap où il y a une église de Sainte-Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette mère de la très sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recouvrer la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recevoir la santé ».

Aussi le pieux évêque de Québec, touché des merveilles qui, dès l'origine du Canada, ont rendu si célèbre ce lieu de pèlerinage, en avait approuvé le recueil authentique fait par M. Thomas Morel, curé de Sainte-Anne de Beaupré : « tout ce qu'il contient est conforme à la vérité et très propre à favoriser la dévotion envers la mère de la sainte Vierge. *Nous affirmons que rien n'a contribué aussi efficacement aux progrès de cette église naissante, que la dévotion spéciale que le peuple de tout le pays professe envers cette grande sainte, dévotion qui le distingue certainement des autres peuples* ». 25 juin 1680.

Ajoutons à tout cela l'approbation donnée aux règlements de la confrérie de Sainte-Anne, érigée dans l'église paroissiale de Québec, et l'on sera convaincu que Mgr de Laval n'avait rien de plus à cœur que de promouvoir le culte rendu en Canada à la mère de la très sainte Vierge.

Toutes ces œuvres de piété jointes aux travaux apostoliques des missionnaires pouvaient seules consoler Mgr de Laval des chagrins que lui causait la perversion des Sauvages par la traite de l'eau-de-vie. Si M. de Tracy avait secondé ses vues chrétiennes sur cette importante question, il n'en fut pas ainsi du comte de Frontenac, qui arriva au pays en qualité de gouverneur, dans l'automne de 1672. Cet homme, qui unissait de si grands défauts à de si belles qualités, ne fut pas longtemps sans permettre à son tour ce commerce immoral,

et comme il restait sourd à toutes les représentations de l'évêque, celui-ci fut obligé de repartir pour la France, en novembre 1678, et d'aller plaider auprès du roi la cause de la religion et de la civilisation. « Il est impossible, dit Ferland, de ne pas admirer l'énergie que déployait le noble évêque, implorant la pitié du monarque pour les pauvres Sauvages de la Nouvelle-France avec tout le courage que montrait Las Casas, lorsqu'il plaidait la cause des Sauvages de l'Amérique espagnole. Louis XIV confia l'examen de la question à son confesseur, le Père La Chaise, et à l'archevêque de Paris, et, après mûre délibération, ils furent d'avis que le roi devait défendre très expressément aux Français de porter des boissons enivrantes dans les bois et dans les habitations des Sauvages. Colbert envoya à M. de Frontenac l'ordonnance expédiée en conformité avec cet avis, et enjoignit à l'intendant de tenir la main à la faire ponctuellement exécuter. L'évêque avait obtenu beaucoup moins qu'il ne demandait. Mais comme il ne pouvait avoir davantage, il s'en revint au Canada au printemps de 1680 ».

Tant de voyages, de travaux, de fatigues, de déceptions et de chagrins, amenèrent chez Mgr de Laval une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau.

A peine revenu à la vie, le courageux pasteur poursuivit sa tâche. Mais elle était si ardue, et l'apôtre si affaibli, qu'il dût bientôt songer à prendre un repos nécessaire, et c'est pour réparer ses forces épuisées, qu'il se rendit à la campagne, dans une maison du séminaire. La souffrance le suivit dans sa retraite, et ce fut aussi la souffrance qui le força d'en sortir ; car un incendie désastreux ayant détruit presque toute la basse-ville de Québec, dans l'été de 1682, le pasteur ne put rester loin de son troupeau, dans cette infortune. On le vit prodiguer ses consolations aux familles les plus éprouvées, et, pour soulager leur détresse, se ré-

duire à une sorte de pénurie ; l'on dit qu'à cette époque néfaste, il versa trente mille livres dans le sein des pauvres, somme énorme pour le temps et pour les minces ressources du généreux donateur.

Revenu un peu à la santé, Mgr de Laval ne songea plus qu'à donner sa démission.

« Les forces de Mgr de Laval ne pouvaient suffire à son zèle, dit l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, les fatigues continuelles qu'il essayait dans les visites de son diocèse, qu'il faisait quelquefois en raquettes, lui avaient déjà fait contracter plusieurs infirmités, et, par-dessus tout cela, son humilité lui persuadait qu'un autre à sa place ferait plus de bien que lui, quoiqu'il en fit véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu, et le salut de son troupeau. Sa doctrine et ses éminentes vertus le faisaient regarder comme un très digne prélat ; lui seul souhaitait d'être déchargé ».

Dans une de ses lettres, le bon évêque attribue en partie sa démission à une affection du cœur, qui le réduisait parfois à ne pouvoir se lever de son lit, et à une espèce de congestion cérébrale qui lui faisait éprouver des éblouissements et un long mal de tête, après une étude fatigante.

Mais avant d'abandonner le siège épiscopal, il pourvut à la bonne administration de son église en érigeant un chapitre, par ses lettres patentes, en date du 6 novembre 1684. Par la bulle d'érection de l'évêché, la paroisse de Québec avait été supprimée et le chapitre chargée du soin des âmes. Le 14 novembre, à la demande de presque tous les chanoines, l'évêque érigea de nouveau la cure et l'unit au séminaire, ramenant les choses à peu près à leur premier état. On ne peut s'empêcher de regretter cette irrégularité de la part de Mgr de Laval dans l'exécution de la bulle du Souverain Pontife, irrégularité qui fut plus tard la source de bien des procès entre l'évêque de Qué-

bec, le chapitre et le séminaire. Le pieux prélat crut sans doute que le consentement du chapitre lui donnait le droit de changer les dispositions du document pontifical, et ne prévint pas les nombreuses difficultés qui devaient être la conséquence de l'union de la paroisse au séminaire.

C'est dans le dessein d'obtenir un remplaçant au siège de Québec, que Mgr de Laval traversa de nouveau les mers pour la quatrième fois. Déjà il y songeait depuis quelque temps. Il avait chargé M. Dudouyt, son procureur à Paris, de faire sans bruit quelques recherches sur un sujet propre à le remplacer, et, le 28 mars 1684, M. Dudouyt lui annonçait, qu'après avoir consulté M. Tronson et le Père LeValois, il croyait lui avoir trouvé un bon successeur, dans la personne de l'abbé de Saint-Vallier.

Sa lettre renfermait un portrait du candidat avec les raisons pour et contre. Mgr de Laval crut que c'était le meilleur choix, et il partit en novembre de la même année, pour la France, afin de le faire ratifier par le roi.

La Providence permit que le prélat rencontrât encore des obstacles. Mais cette fois, son grand mérite seul les fit naître. Car Louis XIV, connaissant ses hautes vertus, l'immense influence que sa popularité exerçait dans son diocèse, et le bien qui résultait de sa sage administration, hésitait à lui donner un successeur. Mgr de Laval en avait rendu la nomination extrêmement difficile.

Cependant, vaincu par ses prières, touché de ses infirmités, le monarque finit par se rendre. Il fut convenu entre M. de Saint-Vallier et l'évêque de Québec, que le premier viendrait au Canada, en qualité de grand vicaire, afin de visiter son futur diocèse et d'en étudier les divers besoins, pendant que Mgr de Laval, restant en France, y solliciterait les bulles du Saint-Siège.

C'est en 1685 que le nouveau dignitaire arriva au pays : il fut émerveillé de l'état florissant de la

colonie, et surtout de l'église qui venait d'être confiée à ses soins.

A cette époque, il y avait à Québec : le château Saint-Louis, le séminaire, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, le vaste collège des Jésuites, en face de la cathédrale, et le couvent des Récollets, appelé alors Notre-Dame-des-Anges, aujourd'hui devenu l'Hôpital-Général, et habité à cette époque par quinze religieux. Il y avait cent quatre-vingt-sept maisons dans la ville. Dix mille sept cent vingt-cinq Français ou Canadiens habitaient la Nouvelle-France.

En voyant l'état si prospère du pays, en constatant le bien qu'y avait fait la religion, Mgr de Saint-Vallier attribua ces heureux résultats à l'esprit d'initiative et de zèle de Mgr de Laval ; plus tard, il fit de lui ce bel éloge : « je m'estimerais heureux si je pouvais soutenir le bien que M. de Québec avait établi avec tant de bénédiction et tant de peine, pendant près de trente années. La noble maison de Laval dont il est sorti, le droit d'aînesse de sa famille auquel il a renoncé, en entrant dans l'état ecclésiastique, la vie exemplaire qu'il a menée en France avant qu'on pensât à l'élever à l'épiscopat, le zèle et l'application avec laquelle il a gouverné si longtemps l'église, soit en qualité de vicaire apostolique, évêque de Pétrée, soit en qualité de premier évêque de Québec, dont le titre a été érigé à Rome en 1674, à l'instance de Louis-le-Grand, qui a doté l'évêché ; la constance et la fermeté qu'il a eues à surmonter tous les obstacles qui se sont opposés en diverses occasions et en différentes manières à la droiture de ses intentions et au bien de son cher troupeau ; les soins qu'il a pris de la colonie des Français et de la conversion des Sauvages, les navigations qu'il a entreprises plusieurs fois pour le bien des uns et des autres ; le zèle qui le pressa de repasser en France, il y a trois ans, pour venir se chercher un successeur, son désintéressement et l'humilité qu'il a fait pa-

raître en offrant et en donnant de si bon cœur sa démission pure et simple : enfin toutes les grandes vertus que je lui vois pratiquer chaque jour dans le séminaire où je demeure avec lui, mériteraient bien en cet endroit de solides louanges ; mais sa modestie m'impose silence, et la vénération qu'on a pour lui partout où il est connu, est un éloge moins suspect que celui que j'en pourrais faire ; l'honneur qu'il m'a fait de jeter les yeux sur moi pour remplir sa place, m'a mis sur les épaules un fardeau si fort au-dessus de mes forces, qu'il me semble que, sans être ingrat, il me serait permis de n'en être pas tout à fait reconnaissant ; il lui était aisé de mieux choisir, et je sens bien qu'il me sera difficile de soutenir l'idée qu'il a eue de ma personne quand il m'a proposé au roi, tout indigne que je suis pour un si redoutable ministère ».



CHAPITRE VII

Lettre de Mgr de Laval. — Son retour au Canada. — Siège de Québec. — Les deux incendies du Séminaire. — Mort de Mgr de Laval. — Ses funérailles.

APRÈS un séjour de deux ans au Canada, pendant lequel il exerça tous les pouvoirs de l'évêque, M. de Saint-Vallier s'embarqua pour la France, en 1687, afin de recevoir la consécration épiscopale.

Le prélat eut beaucoup de peine à obtenir ses bulles. Mgr de Laval fait mention de ces difficultés dans une de ses lettres à M. de Bernières, le 18 mars 1687 : « M. Dudouyt vous donne avis de tout ce qui s'est passé depuis le retour de M. de Saint-Vallier, qui ne pourra pas avoir ses bulles, cette année, et par conséquent repasser en Canada ; et moi, conformément aux sentiments que le Seigneur me fait la miséricorde de me continuer, j'y retourne comme au lieu où mon cœur est inséparablement attaché, en sorte que, quand je serais assuré de mourir sur la mer, je m'embarquerais pour n'être pas privé au moins de la consolation de mourir dans l'accomplissement du bon plaisir de Notre Seigneur, dans lequel doit consister notre bonheur pour le temps et pour l'éternité ».

Cependant si Mgr de Laval désirait retourner en Canada, il ne fut pas sans rencontrer à la cour de France des oppositions formidables ; une lettre qu'il adressait, le 9 juin suivant, à trois chanoines de Québec, prouve qu'il avait presque perdu l'espoir

d'en obtenir la permission. Nous citons en partie cette lettre admirable, remplie des plus beaux sentiments d'humilité et de résignation à la volonté de Dieu :

« *A Paris, ce 9 juin 1687.*

« Vous connaîtrez par les copies des lettres actives et passives que vous trouverez ci-jointes ce qui m'oblige de rester en France. Je n'eus pas plus tôt reçu ma sentence, que Notre Seigneur me fit grâce de me donner les sentiments d'aller devant le très Saint-Sacrement lui faire un sacrifice de tous mes désirs et de ce qui m'est de plus cher en ce monde.

» Je commence en faisant amende honorable à la justice de Dieu qui me voulait faire la miséricorde de reconnaître que c'était par un juste châtiment de mes péchés et infidélités que sa providence me privait de la bénédiction de retourner dans un lieu où je l'avais tant de fois offensé, et je lui dis, ce me semble, de bon cœur et en esprit d'humiliation ce que le grand prêtre Héli dit lorsque Samuel lui déclara de la part de Dieu ce qui lui devait arriver : *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat* ; — mais, comme la volonté de Notre-Seigneur ne rejette point un cœur contrit et humilié et que — *humiliat et sublevat* — il me fit connaître que c'était la plus grande grâce qu'il me pouvait faire que de me donner part aux états qu'il a voulu porter en sa vie et en sa mort pour notre amour, en action de grâce de laquelle je dis un *Te Deum* avec un cœur rempli de joie et de consolation au fond de l'âme, car pour la partie inférieure elle est laissée dans l'amertume qu'elle doit porter. C'est une blessure et une plaie qui sera difficile à guérir et qui apparemment durera jusqu'à la mort, à moins qu'il ne plaise à la divine Providence, qui dispose des cœurs comme il lui plaît apporter quelque changement à l'état des affaires ; ce sera quand il lui plaira et comme il lui

plaira, sans que les créatures puissent s'y opposer, n'étant en pouvoir de faire que ce qu'elle leur permettra. Il est bien juste cependant que nous demeurions perdus à nous-mêmes et que nous ne vivions que de la vie du pur abandon en tout ce qui nous regarde au dedans et au dehors : il faut mettre toute notre confiance et notre force en Notre-Seigneur, en sa sainte Mère et toute sa sainte Famille. C'est l'œuvre de Dieu, et nous avons par sa miséricorde cherché uniquement sa gloire en ce que nous avons fait, ou pour mieux dire en ce que le sentiment des serviteurs de Dieu a fait unanimement. Ainsi j'espère qu'il tirera de cette épreuve le bien de l'Église et qu'il fortifiera de son divin Esprit tous ceux qui auront eu part à ses souffrances.

» Je ne doute point que l'on ne soit fort surpris dans le pays de voir que je ne repasse point ; M. de Villeray et tous ceux qui étaient en France m'ayant toujours vu dans ce dessein et ce désir, sauront bien que l'état de ma santé n'en aura pas été cause. L'on a déjà dit ici que c'était par ordre, comme vous le connaîtrez par la dernière lettre que j'écris au P. de la Chaize, et il y a bien de l'apparence que ce bruit ira jusques à la Rochelle et ensuite en Canada, mais je n'y dois pas contribuer. L'esprit de Notre-Seigneur nous y oblige, et il tirera sa gloire de tout. C'est de la main de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère que nous devons tout recevoir comme une grâce bien spéciale, et je puis dire pour moi la plus grande et la plus précieuse que j'aie encore reçue de ma vie. Priez-les que j'en fasse un saint usage. J'espère néanmoins la miséricorde de mourir en Canada, quoique j'aie bien mérité d'être privé de cette consolation : *Veruntamen non mea sed Dei voluntas fiat* ».

Le clergé de Québec ne désirait pas le retour de l'ancien évêque avec moins d'ardeur que le prélat lui-même.

Nous en avons la preuve dans une lettre que le chapitre lui écrivait, le 10 octobre 1687 :

« ... Agréez, cependant, Monseigneur, la protestation qu'elle (la Compagnie) vous fait de conserver pour Votre Grandeur une reconnaissance immortelle des bienfaits qu'elle en a reçus, entre lesquels celui dont elle vous sera éternellement redevable est d'avoir été son instituteur, son fondateur et son père.

» C'est par rapport à des titres si glorieux et si aimables tout ensemble pour nous, que nous sommes résolus d'avoir toujours pour Votre Grandeur des cœurs de véritables enfants. Plaise à Dieu, Monseigneur, que les enfants aient la joie de revoir et de vivre en la compagnie de leur Père.

» C'est la grâce que nous ne cesserons de lui demander, sous le bon plaisir toutefois de son adorable et amoureuse Providence, aux ordres de laquelle nous savons que Votre Grandeur est entièrement soumise »...

Cette lettre fait voir l'attachement et l'affection filiale du chapitre de Québec pour Mgr de Laval et la haute opinion qu'il avait de ses vertus.

Les amis du vénérable prélat réussirent enfin à triompher des obstacles qui s'opposaient à son retour, et, le 3 juin de l'année 1688, le père était rendu à ses enfants.

Éloigné depuis trois ans de son cher troupeau, vivement désiré de tous, Mgr l'ancien, comme on l'appelait alors pour le distinguer de son successeur, fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive. Il s'y déroba cependant, son zèle l'entraînant vers les paroisses qu'il avait érigées avec tant de peines. C'est ainsi qu'il remonta le Saint Laurent et s'arrêta assez longtemps à Montréal. Mgr de Saint-Vallier ne vint au Canada que cinq ou six mois après le premier évêque.

Celui-ci, dont la faiblesse et les infirmités augmentaient sans cesse, avait fait du séminaire l'asile de ses dernières années. De sa solitude, il s'in-

téressait vivement à son ancien diocèse, suivant avec sollicitude les développements de la colonie, et mettant au service de tous, les lumières de sa longue expérience.

Que d'actes inconsidérés, que de dissensions, sa prudence et son esprit de conciliation ne comprimèrent-ils pas ! Malheureusement il est des troubles que son dévouement fut impuissant à combattre ou à prévenir, et, contrarié dans ses vœux les plus chères, le bon prélat ne pouvait souvent que prier pour son église et la paix du pays.

Il fut particulièrement éprouvé pendant le siège de Québec par les Anglais, en 1690. Dans ces jours de deuil et d'alarmes pour la colonie, la grandeur d'âme de Mgr de Laval ne l'abandonna pas un instant. Fidèle à ses traditions, l'héroïque vieillard était partout où il y avait un courage à relever, une âme à consoler.

D'après son avis, on mit le succès des armes canadiennes sous la protection de la sainte Vierge, promettant à cette puissante Mère que, si la victoire appartenait au Canada, l'église de la Basse-Ville, érigée depuis deux ans à peine, serait placée sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire.

Marie exauça ce vœu. Les Anglais furent repoussés avec perte, et Québec fut délivré après avoir été assiégé pendant sept jours.

Bien que toujours malade et souffrant, Mgr de Laval vécut encore de longues années, retenu providentiellement pour le bien du diocèse dont l'évêque titulaire fut éloigné pendant plus de douze ans. Mgr l'ancien n'était pas administrateur en titre, mais rien d'important n'était fait sans ses conseils, et toutes les chroniques s'accordent à reconnaître les services éminents qu'il rendit à la colonie, pendant les longues absences de son successeur. Douze prêtres furent ordonnés par lui de 1691 à 1708.

En 1696, le précieux registre des confirmations

mentionne qu'il confirma à la cathédrale cent soixante-deux personnes, et, en 1701, trois cent vingt-deux à la chapelle du séminaire. Il eut le courage, à l'âge de quatre-vingt-un ans, d'aller administrer le même sacrement à Montréal et dans les paroisses voisines.

Dieu qui voulait associer son serviteur aux amertumes de sa Passion, permit que ses derniers jours fussent remplis de chagrins et de déboires. L'épreuve la plus sensible au cœur de Mgr de Laval fut sans contredit l'incendie de son séminaire, le 15 novembre 1701. De cet édifice qui, par sa beauté et ses proportions, faisait la gloire de Québec, il ne resta que des ruines. Le vénérable évêque lui-même fut à grande peine retiré des flammes. Quelle ne fut pas sa douleur en voyant s'écrouler en un jour le chef-d'œuvre de sa vie, l'objet de ses plus chères espérances ! Cependant, en face de ce malheur terrible, nul ne montra plus de résignation, nul n'embrassa la croix avec plus de religieuse fermeté.

Quatre ans après, un nouveau séminaire s'élevait sur les cendres de l'ancien. On poursuivait activement les derniers travaux de reconstruction, lorsqu'un second incendie vint anéantir le nouvel édifice. Une âme moins fortement trempée que celle de Mgr de Laval eût succombé sous le poids écrasant de ce nouveau désastre. Lui, sans se laisser abattre, baisa, comme toujours, la main qui le frappait sans relâche dans ses affections les plus chères.

Cependant le Seigneur voulait récompenser la résignation du vertueux prélat. « Depuis longtemps, dit la pieuse auteur de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, il languissait dans les infirmités que ses immenses travaux et son grand âge lui avaient attirées ; il approchait du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs désirs. Un prêtre du séminaire, qui avait toujours eu pour lui une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit : « Nous

» quitterez-vous sans nous rien dire » ? Et lui nommant plusieurs prélats qui ont exhorté leurs enfants spirituels avant que de mourir et qui leur ont donné des avis salutaires, il ajouta : « Pourquoi ne feriez-vous pas comme eux » ? Le prélat lui répondit : « Ils étaient des saints et je suis un pécheur ». Il ne témoigna pas moins le désir qu'il avait du salut de son troupeau, et plein de grands sentiments, il mourut le 6 de mai 1708 ».

Mgr de Laval était âgé de quatre-vingt-six ans, il était évêque depuis cinquante ans et avait gouverné pendant trente-cinq ans l'église de la Nouvelle-France.

Jamais prélat ne fut plus vivement regretté. La colonie tout entière s'émut de cette perte immense. Cinquante ans de dévouement, de soins vigilants, de paternelle tendresse avaient établi entre le pasteur et le troupeau des liens presque indissolubles, et chacun pleurait en lui un ami, un bienfaiteur, un père.

Une fois la nouvelle de cette mort répandue dans la ville, la foule entoura sa dépouille mortelle, et chacun s'empressait de faire toucher au corps du prélat, des chapelets, ou d'autres objets de piété. Les enfants eux-mêmes criaient : « laissez-nous approcher, laissez-nous voir le saint ».

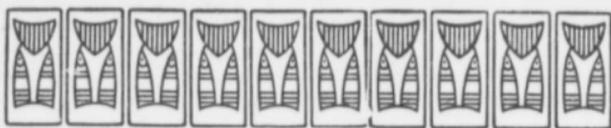
Les annales des Ursulines qui rapportent ce fait, rendent compte de l'impression que produisit dans les communautés la mort de Mgr de Laval :

« Les communautés religieuses, ayant témoigné un grand désir de voir les restes vénérés du prélat défunt, les messieurs du séminaire nous accordèrent cette faveur. On tendit les églises de noir, et l'on fit, au milieu, une élévation toute entourée de lumières pour y poser le précieux dépôt. Le troisième jour donc, six ecclésiastiques, qui se changeaient à chaque station, portèrent le saint corps dans les quatre églises de la haute-ville, savoir : chez les RR. PP. Franciscains, dans notre petite chapelle, à l'église des RR. PP. Jésuites,

et enfin à l'Hôtel-Dieu, d'où le convoi se dirigea vers la cathédrale pour l'inhumation. Le clergé, y compris les enfants de chœur, était bien de cent cinquante personnes ; tous les curés de trente lieues à la ronde s'étaient rendus à Québec, et les religieux s'étaient joints au cortège. Jamais on n'avait vu en ce pays de convoi, de pompe funèbre semblable : aussi était-ce la pompe funèbre du saint premier évêque de la Nouvelle-France ».

La première oraison funèbre fut prononcée le jour même des obsèques, par M. Glandelet, vicaire général et doyen du chapitre ; la seconde, le quatre juin suivant, par M. Joseph Seré de la Colombière.

« Après la mort du prélat, dit M. de Latour, on fit des procès-verbaux sur plusieurs miracles opérés à son tombeau ». Malheureusement, ces procès-verbaux dressés par M. le grand vicaire Glandelet, n'ont jamais pu être retrouvés.



CHAPITRE VIII

Translation des restes de Mgr de Laval. — Procès de canonisation. — Vertus. — Miracles.

DEPUIS plus d'un siècle et demi, Mgr de Laval dormait en paix dans la vieille cathédrale de Québec, lorsqu'en 1878, l'exhumation de ses ossements bénis, retrouvés intacts, produisit parmi la population canadienne les plus vifs sentiments de joie religieuse.

Le Séminaire de Québec, tout retentissant encore du nom de Laval, tout embaumé de ses vertus, en fut particulièrement ému. Avec instance, il sollicita du curé de Notre-Dame, l'honneur insigne de recevoir dans sa chapelle, les restes vénérés de son illustre fondateur. « Il est notre bienfaiteur, disait la supplique. Il est notre plus beau modèle. Il est, nous en avons la ferme espérance, notre protecteur au ciel ». Ces titres si nombreux et si légitimes obtinrent aux enfants de Laval, la réalisation de leurs vœux les plus chers. Le 15 mai 1878, avait lieu la translation intime des restes de l'illustre pontife, dans la chapelle du séminaire. Merveilleuse coïncidence, ou plutôt permission de la Providence, les cendres de Mgr de Laval étaient ainsi ramenées, après cent soixante-dix ans, à l'endroit même où s'exhala son dernier soupir. En effet, l'histoire manuscrite du séminaire nous donne les renseignements suivants :

« Après l'incendie de 1705, Mgr de Laval fut l'hôte des RR. PP. Jésuites, pendant deux mois.

Puis on lui dressa un petit appartement dans l'endroit du séminaire que les flammes avaient épargné, c'est-à-dire dans la partie la plus voisine de la cathédrale, située à la place de la chapelle actuelle. Rien n'indique que plus tard, il ait été obligé de changer de logis. Il est donc probable que Mgr de Laval est mort dans cette partie du séminaire bâtie à cette époque, à l'endroit même de la chapelle actuelle (1) ».

Cette cérémonie de la translation des restes de Mgr de Laval, qu'on a qualifiée d'intime, car, à part le clergé de la ville, on n'y avait convié que la *famille*, c'est-à-dire les professeurs et les élèves de l'Université et du Séminaire, ne laissa pas d'être accompagnée d'une grande pompe. Plus de quarante prêtres en rehaussaient l'éclat.

Mais rien n'égala l'enthousiasme qui se manifesta le jour de la translation solennelle, le 23 mai 1878. Tout le pays était là : les archevêques et évêques, au nombre de neuf, plus de quatre cents prêtres, le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, plusieurs ministres locaux et fédéraux, l'Université Laval, les différents corps religieux et civils, enfin une foule immense accourue pour rendre hommage à l'illustre fondateur de l'église du Canada.

Comme au jour de ses premières funérailles, Mgr de Laval a traversé les rues de son cher Québec, s'arrêtant comme autrefois, dans chacune des églises de la Haute-Ville et des chapelles des communautés religieuses. Les catafalques érigés dans ces sanctuaires surpassaient en luxe et en délicatesse tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Mais la vieille cathédrale semblait avoir gardé pour elle, le cachet de la grandeur et de la majesté.

A la porte de cette église, Son Excellence Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada, reçut le brillant cortège. Mgr l'archevêque de Québec,

(1) Cette chapelle a été détruite par l'incendie du 1^{er} janvier 1888.

quinzième successeur de Mgr de Laval, aujourd'hui Son Éminence le cardinal Taschereau, chanta le service. Personne n'a oublié avec quelle éloquence Mgr Antoine Racine rappela à l'immense auditoire, les vertus de Mgr de Laval, et les grands traits de sa vie, et démontra la fécondité de son apostolat et la durée de ses œuvres.

Puis le cortège se remit en marche pour la chapelle du séminaire. Le dernier *libera* annonça la fin de la cérémonie religieuse, et les restes précieux du premier évêque de Québec furent déposés sous les voûtes de ce monument qu'il éleva lui-même à la gloire de la religion et de la patrie.

Les circonstances étaient favorables, et le vœu populaire s'était clairement manifesté au milieu de ces fêtes splendides : cette translation des restes de Mgr de Laval faisait désirer un triomphe encore plus éclatant, et soupirer après la fête des fêtes, celle de la glorification de l'illustre serviteur de Dieu. Aussi une supplique fut de suite adressée à nos seigneurs les évêques de la Province, pour que, sur leur demande, le procès de canonisation de Mgr de Laval fût autorisé par le Saint-Siège.

Les prélats consentirent de suite avec joie à faire cette démarche et, comme l'on sait, le premier procès est déjà terminé et soumis à l'approbation de Sa Sainteté Léon XIII.

Pour qu'un saint soit canonisé, il faut prouver sa réputation de sainteté, ses vertus héroïques et ses miracles ; et ce n'est qu'après plusieurs procès très difficiles que Rome se prononce et autorise le culte public.

Ce qu'on a déjà vu, suffit à prouver que Mgr de Laval avait à sa mort une grande réputation de sainteté, qui est parvenue jusqu'à nous, après avoir subi l'épreuve de deux siècles. Ses vertus éminentes ont été reconnues et admirées par tous ses contemporains.

Donnons-en quelques témoignages.

La mère de l'Incarnation parle ainsi du zèle de Mgr de Laval :

« Notre prélat est très zélé et inflexible, zélé pour ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de Dieu, et inflexible pour ne point céder en ce qui est contraire. Je n'ai point encore vu de personne si ferme que lui en ces deux points ». Toutes les œuvres de Mgr de Laval portent le cachet de cette ardeur apostolique à laquelle Mgr de Saint-Vallier a également rendu un éclatant témoignage, lorsqu'il a dit : « Ma plus grande peine est de trouver une église où il ne nous paraît plus rien y avoir pour exercer mon zèle ».

Ce zèle, chez Mgr de Laval, était, comme nous l'avons déjà prouvé, réglé par la plus admirable prudence. Il ne faisait rien sans consulter, aussi s'adressait-on à lui de toutes parts pour en recevoir des conseils, sachant que tout ce qu'il dirait serait dicté par la plus grande sagesse. M. Tronson écrivait à M. Dollier du Séminaire de Montréal : « Il ne faut rien faire... sans consulter Mgr l'évêque de Québec l'ancien... Il repasse cette année au Canada ; et ses vues feront connaître ce que Dieu demande de nous en cette occasion. Vous connaissez sa *piété*, son *désintéressement*, sa *prudence*, et ses *lumières* ;... il connaît mieux que personne l'état de son église. Nous ne cherchons tous que la volonté de Dieu, et c'est là le moyen de la connaître ».

Nous sortirions du cadre que nous nous sommes tracé, si nous voulions entrer dans le détail de toutes les vertus que pratiqua à un si haut degré le premier évêque de Québec. Laissons seulement parler un témoin qui nous donnera une idée de la foi, de l'espérance, de la charité, de l'humilité et de la mortification du saint prélat.

Ce témoin, c'est le bon frère Hubert Houssart, qui fut attaché au service de l'évêque, pendant les vingt dernières années de sa vie. A la mort de Mgr de Laval, il écrivit une longue lettre à M. Tremblay du séminaire de Paris. Cette lettre

a été publiée pour la première fois dans l'*Abeille*, et nous allons en donner quelques extraits.

« Monsieur,

« Vous avez déjà, sans doute, appris la mort de Mgr de Laval, ancien et premier évêque du Canada, et ce n'est pas pour vous en informer que je prends la liberté de vous écrire,... mais pour vous témoigner combien cette mort et la séparation d'un si bon, si saint et si charitable maître m'a été sensible... Mais la consolation qui s'est mêlée parmi la tristesse, en voyant un saint mourir en saint, après avoir vécu en saint, a été un très grand soulagement à ma peine, aussi bien qu'à celle de tout le séminaire et de tous les peuples du Canada, et la haute idée que nous avons tous de la grande gloire que possède dans le ciel notre défunt et notre commun Père, nous fait espérer que, par son intercession et son crédit auprès de Dieu, il nous dédommagera copieusement de la perte que nous avons faite de sa sainte présence. Plusieurs l'ont déjà éprouvé dans le soulagement qu'ils ont reçu dans leurs peines et infirmités, par l'invocation et le recours qu'ils ont eus à notre dit saint défunt, comme vous l'apprendrez par une autre voie.

» Toutes les personnes du séminaire doivent avoir une confiance très particulière aux mérites et intercessions de leur premier Père ; car Sa Grandeur s'étant offerte en sacrifice, comme Elle fit, six jours avant son saint trépas, pour porter la peine de tous les péchés du séminaire, et ayant prié Dieu de l'exterminer Elle seule,... ayant prié aussi de détruire entièrement le péché de sa sainte maison et d'y maintenir jusques à la fin des siècles le très saint amour et le véritable culte de Dieu et de la très sainte famille de Jésus, Marie, Joseph, et des saints Anges, et Sa Grandeur ayant été exaucée par le redoublement de ses douleurs, qui furent excessives depuis ce jour-là jusqu'à sa mort, nous

avons tout lieu de croire qu'il nous a acquis par ses souffrances des grâces particulières, pour éviter le péché et pour pratiquer la vertu.

» Mais je ne puis, monsieur, me dispenser de vous dire que, quand il me revient en la mémoire l'accent et la ferveur avec laquelle Sa Grandeur prononçait ces paroles et beaucoup d'autres pleines de feu et d'amour, les yeux et les mains élevés vers le ciel, avec des sentiments extraordinaires d'humilité et de mépris de soi-même, et des retours d'une véritable confiance en Dieu, nonobstant, disait-elle, sa très grande indignité, j'en ai le cœur si pénétré, que je ne puis retenir mes larmes ; je souhaitais pour lors que toutes les personnes du Canada eussent pu entendre chacune, une seule de ses paroles, pour en être toutes embrasées ; car elles étaient toutes capables de pénétrer, attendrir et enlever les cœurs, même les plus endurcis.

» Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez aussi appris la distribution qui a été faite, à la grande instance des peuples du Canada, du linge trempé et teint du sang de mon dit Seigneur, de ses cheveux et de ses habits...

» Vous serez, sans doute, bien aise que je vous fasse un petit détail de quelques actions communes et ordinaires de Sa Grandeur, qui m'ont le plus touché, et m'ont fait prendre la résolution, plus de quinze ans avant sa mort, d'en agir ainsi...

» Ce qui m'a toujours tenu dans la surprise et dans l'admiration, a été de voir un homme d'un aussi grand mérite,... d'une aussi grande vénération, et aussi utile en ce pays que l'était monseigneur, cassé et rompu de vieillesse, de fatigues et d'infirmités jusques à l'âge de quatre-vingt cinq ans, être aussi exact que l'était Sa Grandeur à se mortifier en toutes choses...

» 1^o De coucher sur un très chétif matelas sur les planches... à faire tous les jours lui-même son pauvre lit, jusqu'à la fin de sa vie, sans permettre que j'y touche que très rarement...

» 2^o De ne se jamais coucher qu'il n'eût dit et ne se fût acquitté de tous ses offices, prières, lectures, chapelets, etc., quelque tard qu'il fût et quelqu'affaire qu'eut eue Sa Grandeur, et quoiqu'il se couchât fort tard, ne jamais manquer à se lever, pendant plus de quinze ans, à deux heures du matin, (je ne parle que du temps que j'ai servi Sa Grandeur, car plus de trente ans auparavant, Elle se levait à la même heure), et les cinq dernières années de sa vie sur les trois heures. Et de se lever pendant les dites quinze années et celles d'auparavant, tout seul, sans feu, n'ayant point de poêle dans sa chambre, où il gelait très fort toutes les nuits pendant l'hiver... s'en aller à quatre heures à l'église, la lanterne à la main, en ouvrir les portes, sonner sa messe, qui était la première, de quatre heures et demie, pour les travaillants, et rester à l'église ou à la sacristie, qui était fort froide et incommode pour lors, jusques à sept heures...

» 4^o... Sa Grandeur cherchait tous les jours les moyens qu'Elle pouvait s'imaginer pour se procurer des douleurs et des souffrances, comme, soit par exemple, de porter presque tous les jours le cilice, et de le quitter tous les soirs en cachette, de peur que je ne le visse en pansant le cautère qu'Elle avait au bras, et sur ces dernières années, qu'Elle ne pouvait presque plus agir, le porter jour et nuit, et avoir un très grand soin et faire en sorte que je ne le voie point en pansant le dit cautère... De dire assidûment la sainte messe, nonobstant des ouvertures et des plaies très considérables et très sensibles qu'Elle avait aux jambes et aux pieds, et que nos messieurs et même monsieur le médecin lui représentaient le tort qu'Elle faisait à sa santé, en se gênant et souffrant, comme Elle faisait, pour dire la sainte messe.

» D'assister, en ces états et avec toutes ces plaies, à tous les offices de la cathédrale, quelque froid qu'il fit, et de s'y faire porter quand Elle ne put

plus marcher. C'est dans la pratique de cette ferveur et dans l'exercice de cette dévotion et de cette haine d'Elle-même, qu'Elle gagna pendant l'office du Vendredi-Saint, par un des plus grands froids qu'il se puisse faire en Canada, une engelure au talon qui lui a causé la mort...

» J'aurai plutôt fait, monsieur, de vous dire en deux mots, que, quand il s'agissait du service de Dieu et de la charité du prochain, aucune douleur ni infirmité n'étaient capables d'y faire manquer Sa Grandeur en un seul point...

» Mais ce qui fait mieux connaître la patience de Sa Grandeur dans ses plus grandes plaintes, c'est que, quand on voulait avoir égard à ses douleurs et à ses plaintes et qu'on voulait l'épargner, Elle voulait qu'on fit ce qui était nécessaire à ses plaies sans avoir égard à ses plaintes et douleurs.

» En pensant la plaie qui lui a causé la mort, sa douleur était si grande que tout le corps lui en frémissait ; il se plaignait d'une manière à tirer les larmes des yeux de ceux qui étaient présents. Le bon frère Boussat, y étant un jour, dit à Sa Grandeur par compassion : Eh bien ! Monseigneur, que voulez-vous que nous fassions ? que mettrons-nous sur votre plaie ? Sa Grandeur lui répondit d'un accent tout transporté et embrasé de l'amour de Dieu, et les mains jointes : Mon frère, je ne veux que Dieu, faites tout ce qu'il vous plaira et ce que vous jugez qu'il faut faire...

» 5^o La mortification au boire et au manger n'est pas le moindre point de ses vertus ; au contraire je crois que c'en est un des plus grands...

» ... Je l'ai vue plus de cent fois garder de la viande cuite dans sa chambre (car comme vous le savez, monsieur, Sa Grandeur a toujours mangé dans sa chambre, pendant les vingt dernières années de sa vie), je l'ai vue, dis-je, garder de la viande cuite, cinq, six, sept et huit jours, dans les chaleurs de l'été, et, lorsqu'elle était toute moisie et pleine de vers, Elle la lavait dans de l'eau chaude ou dans

du bouillon de sa soupe, et ensuite la mangeait et me disait qu'elle était très bonne...

» En un mot, je puis dire sans exagération que toute la vie de Sa Grandeur n'était qu'un jeûne continuel, car Elle ne déjeunait point, et ne prenait tous les soirs que la valeur d'une légère collation...

» 6^o Un autre point de mortification et d'humilité fort extraordinaire, en une personne du rang, de la dignité, de l'âge, et des infirmités de monseigneur, est que Sa Grandeur ne m'a jamais permis, pendant toutes les vingt années que j'ai eu l'honneur d'être à son service, de faire quoi que ce soit pour son service, qu'Elle ne l'ait pu faire elle-même, si bien qu'il fallait que je demeurasse les bras croisés... pendant que Sa Grandeur faisait son feu, balayait, desservait sa table, lavait son petit meuble de table, s'habillait, faisait son lit, etc., etc...

» 7^o Maissi j'ajoutais à cela et si je racontais toutes les fois que Sa Grandeur, nonobstant ma grossièreté, mon ignorance et toutes mes mauvaises qualités, me consultait, demandait mes avis, me priait, quoique je ne fusse que son valet... c'est ce qui faisait l'étonnement des personnes qui ont connu le grand mérite, les grandes lumières et la profondeur des connaissances qu'avait sa Grandeur... quand je pense seulement à ces manières si tendres, si charitables, si humbles et si déférentes de Sa Grandeur à mon égard, j'en ai le cœur si attendri que je m'en expliquerais mieux par mes larmes que par mes paroles.

» 8^o Pour ce qui regarde sa charité et ses aumônes, c'est un point où les personnes qui ont le mieux connu Sa Grandeur auraient peine à en faire connaître toute l'étendue. J'ai autant de témoins de cette vérité qu'il y a de personnes en Canada...

» ... Sa Grandeur, l'automne dernier avant sa mort, se voyant sans avoir de quoi faire l'aumône, Elle fit tout son possible pour en avoir du Séminaire, mais le Séminaire étant lui-même à l'extrémité,

n'ayant pas la moitié de ses besoins les plus essentiels, et ne pouvant rien donner à Sa Grandeur pour faire ses aumônes (car ça toujours été Elle qui les a distribuées de ses propres mains), Elle me dit, d'une manière fort triste et fort touchante, qu'Elle ne pouvait pas vivre longtemps, si Elle n'avait pas de quoi donner aux pauvres, et effectivement Sa Grandeur n'a plus vécu que six mois après, et Elle s'est trouvée si dénuée des biens de ce monde, qu'Elle n'avait pas en mourant la valeur d'un sou dont Elle pût disposer en faveur des pauvres...

» ... Quelques mois avant sa mort, je vis encore, dans le fond de sa cassette, un petit couteau de cinq ou six sous, je le demandai à Sa Grandeur, et Elle me le donna, mais d'une manière et d'un ton à me tirer les larmes des yeux : *Mon enfant, me dit-Elle, si je possède encore ce couteau, je vous le donne de bon cœur, afin de ne posséder plus rien sur la terre, et que je sois entièrement dégagé de tous les biens de ce monde...*

» 10^o Je n'ai garde, monsieur, d'entreprendre de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que monseigneur avait avec Dieu, ce sont pour moi lettres closes, et je dois bien me contenter d'admirer ces voies sublimes et élevées dans lesquelles Dieu a conduit Sa Grandeur...

» ... L'aversion qu'Elle avait des moindres choses qui pouvaient tant soit peu ternir le lustre et la pureté de son âme,... la portait à se confesser tous les jours, avant de dire la sainte messe.

» ... Et c'est ce qui m'a excité à prendre la résolution, dès les premières années que j'ai été auprès de Sa Grandeur, de ramasser tout ce que je pouvais qui ait appartenu à sa sainte personne, et, depuis son trépas, à tremper des linges dans son sang, lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine, et à couper ses cheveux, et conserver ses habits, et tout cela pour servir de très précieuses reliques.

» Je crois, monsieur, que vous et toutes les per-

sonnes bien intentionnées, approuveront mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'états et conditions l'ont approuvé en Canada, en demandant avec empressement, et s'estimant bienheureuses d'avoir de petites parcelles du dit linge et de ces précieux restes de mon dit Seigneur, qu'ils portent sur eux avec respect et dévotion ; des capitaines mêmes et officiers de troupes ont fait faire exprès des reliquaires d'argent pour y en enfermer et les porter sur eux, étant mûs à cela par l'idée et l'estime générale que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de mon dit Seigneur, et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités, par l'invocation de mon dit Seigneur, en s'appliquant les dites reliques ou les portant sur eux...

» FR. H. HOUSSART »

Comme on le voit par cette lettre touchante et admirable du frère Houssart, les miracles eux-mêmes n'ont pas manqué à la gloire de Mgr de Laval ; mais, malheureusement, il n'y en a pas eu de procès-verbaux, ou, si on en a faits, ils ont été perdus comme ceux dressés par M. le grand vicaire Glandelet. Plusieurs guérisons extraordinaires ont été attribuées à Mgr de Laval, depuis la translation de ses restes, et nous pourrions en citer un grand nombre. Contentons-nous de la suivante, qui est absolument inédite, et que nous tenons de la bouche même de Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

En 1882, mademoiselle Rosa Hébert, alors âgée de 13 ans, était en promenade à Saint-Hyacinthe, dont Mgr Gravel était alors le curé.

La pauvre enfant souffrait d'une surdité qu'elle avait contractée à l'âge de deux ans, à la suite de fièvres scarlatines : elle ne pouvait rien entendre de ce qui se disait autour d'elle, et ne parvenait

à comprendre qu'à l'aide de signes, et en suivant le mouvement des lèvres de ceux qui lui parlaient. Mgr Gravel l'ayant rencontrée, lui demanda si elle désirait guérir, et si elle consentirait à porter sur elle une parcelle du tombeau de Mgr de Laval, et à réciter tous les jours la prière autorisée par Mgr l'archevêque de Québec. La pieuse enfant consentit avec joie, et se mit à invoquer avec ferveur son nouveau et puissant protecteur, et à porter la petite relique. Presque de suite, il se produisit chez elle un changement remarquable, et chaque jour le mieux s'accroissait davantage; si bien que, quelques mois après, mademoiselle Hébert put fréquenter les classes avec la même facilité que les autres élèves, trouvant même que celles-ci parlaient trop fort autour d'elle. L'enfant, sa mère, et toute sa famille considèrent cette cure comme miraculeuse, et l'attribuent à l'intercession de Mgr de Laval.

Mademoiselle Hébert demeure actuellement aux États-Unis; elle entend parfaitement. Le médecin qui l'avait soignée, est prêt à rendre témoignage en faveur du miracle.

La vénérable mère de l'Incarnation avait donc bien raison de dire que « Mgr de Laval porte les marques et le caractère d'un saint », puisqu'il a la réputation et les vertus d'un saint, et qu'on lui attribue, justement il semble, un grand nombre de guérisons miraculeuses. Cependant, n'oublions pas que la canonisation d'un saint est l'une des plus grandes faveurs que le ciel puisse accorder à un pays. Ce ne sont pas quelques prières isolées, mais les prières, les cris vers le ciel, de tout un peuple, qui obtiendront de Dieu la glorification du premier évêque et du père de la Nouvelle-France.

Dans une lettre que Mgr Legaré nous faisait l'honneur de nous écrire, en 1887, pour nous encourager à publier une notice biographique sur Mgr de Laval, nous trouvons le passage suivant :

« D'après les témoignages qui ont été rendus dans le procès préliminaire de sa béatification, Mgr de Montmorency-Laval a été un nouveau François-Xavier par son zèle d'apôtre, un nouveau François d'Assise par sa mortification et son esprit de pauvreté ; un nouvel Ambroise par sa fermeté à sauvegarder les droits de l'Église ; un nouveau Thomas de Villeneuve par sa prudence et sa sagesse. On voit rayonner sur son front l'auréole de toutes les vertus.

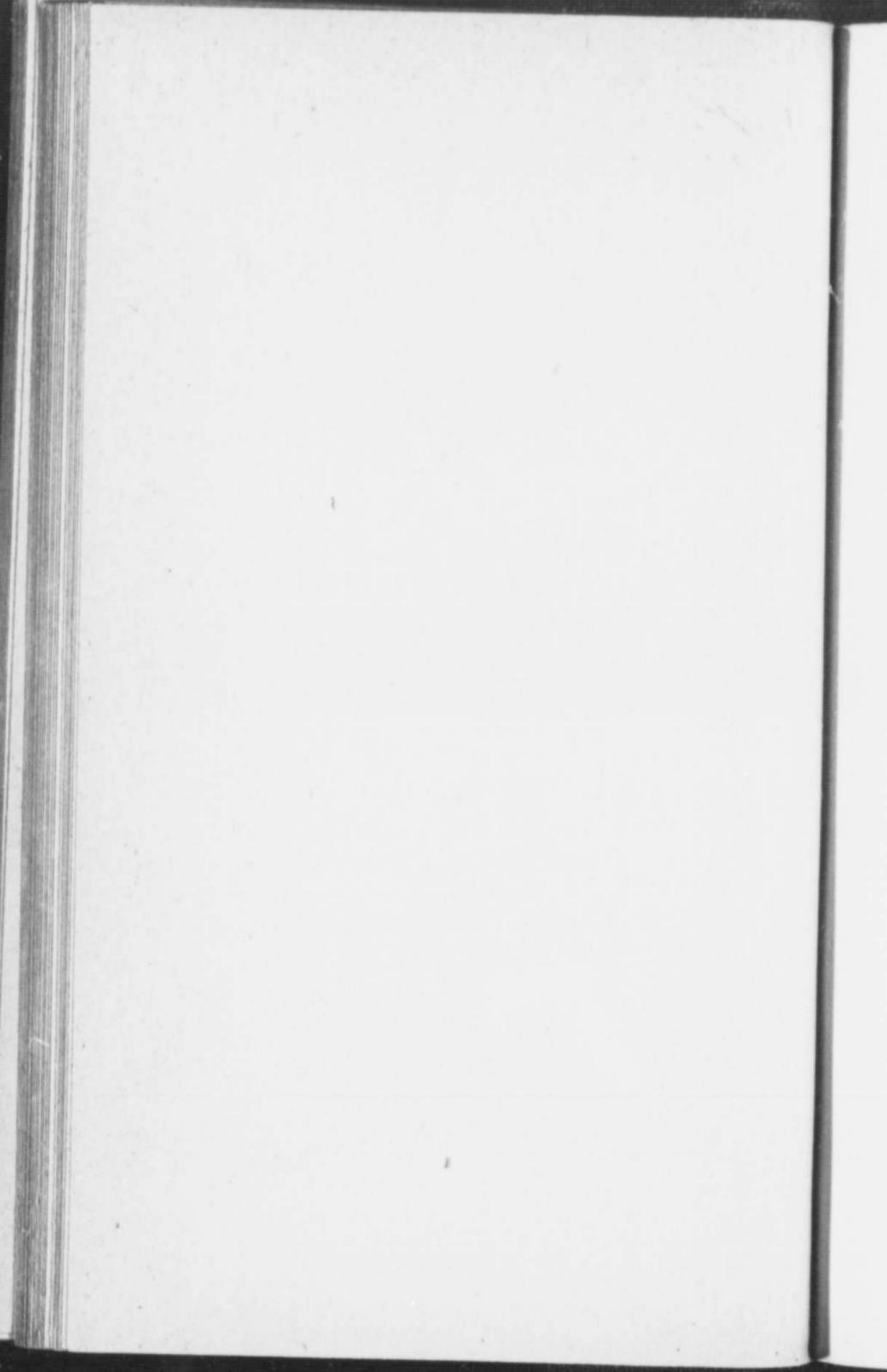
» C'est notre ferme espérance qu'un jour l'Église lui décernera un culte public.

» Ce sera votre bonheur, mon cher confrère, d'avoir contribué par votre publication, à cet heureux événement ».

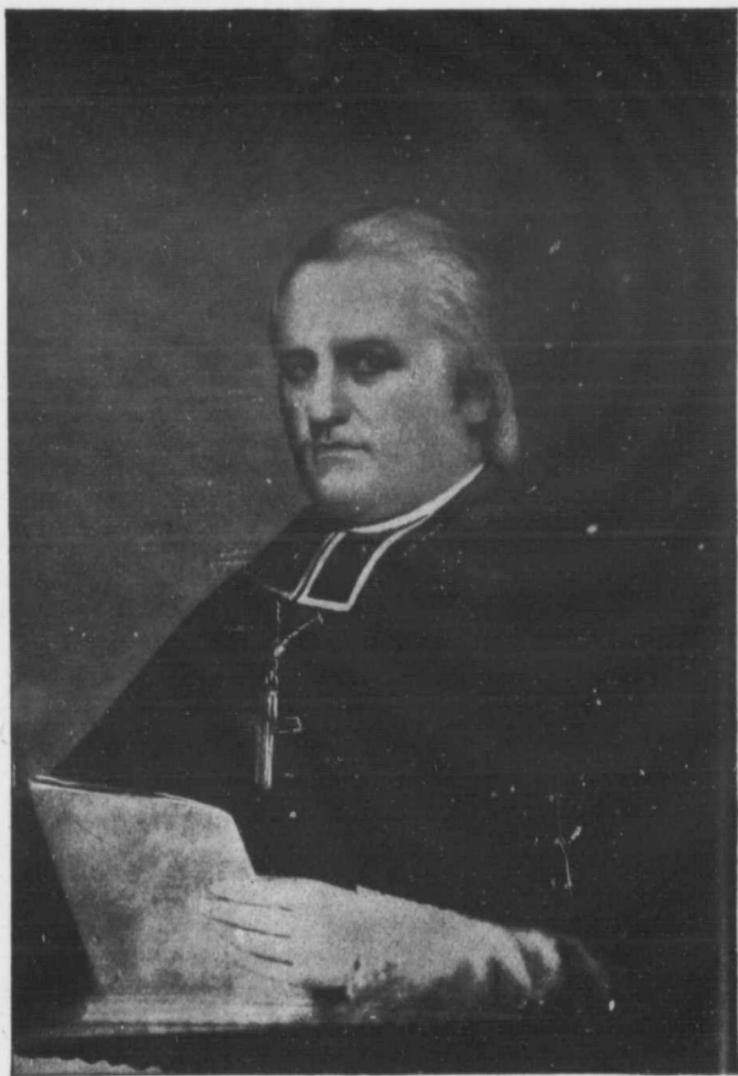
Oui, nous l'espérons, un jour viendra où, « de Rome, la cité des triomphes et des longs souvenirs, la parole infaillible du Père commun de tous les fidèles annoncera au monde à la Ville, que le nom de Laval est consigné au livre du ciel. Et si l'Église glorifie son serviteur par cette couronne qu'elle ne réserve qu'à l'héroïsme de la vertu, et à une sainteté irrécusable, cette glorification sera le plus précieux, le plus brillant rayon de gloire attaché au front de l'église de Québec.

» Votre image, mille fois bénie, ô Laval ! apparaîtra radieuse sur nos autels ; et au culte de l'admiration et de la reconnaissance, le peuple canadien, que vous avez tant aimé, ajoutera celui de la prière et de l'invocation (1) ».

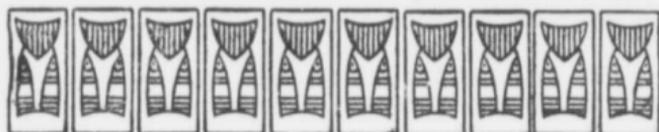
(1) Éloge funèbre de Mgr de Laval par Mgr Ant. Racine.







MGR PLESSIS



MGR PLESSIS

CHAPITRE I

Naissance de Mgr Plessis. — Études à Montréal et au Séminaire de Québec. — Entrée dans l'état ecclésiastique. — M. Plessis nommé secrétaire du diocèse. Sa prêtrise. — Il devient curé de Québec. — Mort et oraison funèbre de Mgr Briand.

JOSEPH-OCTAVE Plessis naquit à Montréal, le 3 mars 1763, de Joseph-Amable Plessis-Bélair et de Marie-Louise Ménard. Son père était forgeron et jouissait d'une certaine aisance. Le jeune Plessis reçut ses premières leçons de lecture et de catéchisme dans la maison de ses religieux parents, et bientôt il fut placé à l'école primaire fondée et soutenue par les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice ; de là il passa au Château Vaudreuil, où se tenait alors l'école latine de M. Curateau. Dans l'automne de 1778, il partait avec son frère et quelques-uns de ses condisciples, pour aller terminer ses études au petit séminaire de Québec. A dix-sept ans, le précoce étudiant avait terminé son cours de philosophie, et, le quatorze août 1780, il recevait la tonsure des mains de Mgr Briand. Comme six ans devaient s'écouler avant qu'il pût être admis à la prêtrise, l'évêque jugea à propos de l'employer dans l'enseignement, et le jeune ecclésiastique fut chargé des

classes de Belles-Lettres et de Rhétorique au Collège de Montréal. Une mémoire prodigieuse, un goût sûr, des connaissances étendues et variées le rendaient éminemment propre aux fonctions qu'il était appelé à remplir, et il s'en acquitta avec tout le succès qu'on attendait de lui.

Au mois d'octobre 1783, l'abbé Plessis fut appelé à Québec par Mgr Briand, pour y exercer la charge de secrétaire du diocèse. C'est sous la direction de ce prélat aussi remarquable par sa sagesse que par sa vertu, qu'il apprit l'art si difficile de commander, en même temps que le secret de savoir remplir tous ses devoirs de prêtre au milieu des occupations les plus multiples et les plus variées. Mgr Briand fut le maître de Mgr Plessis ; ils étaient dignes l'un de l'autre : c'étaient deux grandes intelligences faites pour se comprendre, deux cœurs faits pour s'aimer.

« Dans ses conversations avec le vieil évêque, l'intelligent secrétaire recueillait de précieux renseignements, et sur les causes qui avaient amené la chute de la domination française au Canada, et sur les hommes qui dirigèrent les affaires de la colonie avant qu'elle eût été cédée à l'Angleterre. Ces entretiens influèrent sans doute sur les opinions que M. Plessis se forma touchant le mérite des deux gouvernements. En considérant le système de tracasseries, organisé contre l'église et le peuple du pays, par quelques-uns des chefs et des employés subalternes qu'y envoyait la cour de Louis XV, lorsqu'elle fut tombée sous le sceptre de la Pompadour, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que, sous le gouvernement anglais, le clergé catholique et les populations rurales jouissaient de plus de liberté qu'on ne leur en avait accordé avant la conquête ».

L'abbé Plessis fut ordonné prêtre par Mgr D'Esclis, dans la chapelle du Séminaire, le 11 mars 1786. Il s'initia de plus en plus aux affaires sous l'épiscopat de Mgr Hubert. Ce dernier fut heureux de

pro
qu'
qu'
rai:
(
du
une
sup
fran
acti
et d
du
L
che
en ;
l'Ile
dou
de l
tiqu
R
une
l'évé
qui
aux
sidui
nent
étaie
devo
M.
de p
autar
Sa j
à sa
confi
força
1792,
son b
fonct
Voi
qui v

profiter de son expérience et de ses lumières ; car, bien qu'il n'eût que vingt-trois ans, telle était l'opinion qu'on avait de sa capacité, que son concours paraissait nécessaire dans l'administration diocésaine.

C'est ainsi que, lorsque quelques-uns des officiers du gouvernement proposèrent de fonder à Québec une université mixte, pour mettre l'instruction supérieure entre les mains des ennemis de la race française et du catholicisme, M. Plessis prit une part active au conseil qui fut tenu à ce sujet au séminaire, et c'est à lui que Mgr Hubert confia la rédaction du mémoire qu'il présenta au gouvernement.

Le 21 mai 1792, M. David-Augustin Hubert, proche parent de l'évêque et curé de Québec, se noya en allant porter secours à un de ses confrères de l'île d'Orléans. Par son zèle, sa charité, sa grande douceur, il s'était rendu cher à toutes les classes de la société ; aussi, à la nouvelle de sa mort tragique, les regrets furent-ils universels.

Remplacer un curé si généralement aimé, était une affaire fort embarrassante. Heureusement, l'évêque avait auprès de lui un prêtre modèle, qui s'était montré jusqu'alors digne des charges auxquelles il avait été élevé ; l'esprit d'ordre, l'assiduité au travail, les talents supérieurs et les éminentes qualités qui distinguaient son secrétaire, étaient des garanties qu'il s'acquitterait de ses devoirs comme curé de Québec.

M. Plessis n'avait encore, il est vrai, que six ans de prêtrise ; mais sa gravité le faisait respecter autant que s'il eût été un vétéran du sacerdoce. Sa jeunesse ne pouvait donc être un obstacle à sa promotion, et Mgr Hubert n'hésita pas à lui confier la première cure de son diocèse, tout en le forçant à garder la charge de secrétaire. Le 2 juin 1792, M. Plessis prit solennellement possession de son bénéfice et se livra énergiquement aux pénibles fonctions du ministère paroissial.

Voici le témoignage que lui rendit un homme qui vivait dans son intimité :

« Quel esprit d'ordre dans l'administration de cette grande paroisse ! Quelle mémoire pour ne rien oublier des diverses affaires auxquelles il avait à pourvoir ! Il prévoyait tout, non seulement pour lui, mais encore pour tracer à ses collaborateurs leur tâche journalière. Malgré les déplacements presque continuels, malgré un concours varié de personnes et d'événements il connaissait tous ses paroissiens par leur nom ; il savait leurs besoins, leurs affaires ; rien n'échappait à sa sagacité, à sa prévoyance. Assidu au ministère le plus pénible, le tribunal de la pénitence, il était toujours prêt, soit à distribuer le pain de la parole de Dieu dans des prênes méthodiques, pleins de la plus solide instruction, soit à visiter les malades dans les hôpitaux, dans les prisons, soit à concerter avec son évêque les affaires les plus épineuses, à discuter les matières les plus abstraites ; et tout cela sans cesser un seul jour de vaquer quelque temps à l'étude ».

Ses occupations étaient devenues si nombreuses, qu'il y consacrait les journées entières et une partie des nuits. Debout à quatre heures du matin, rarement pouvait-il se mettre au lit avant minuit ; et encore, au milieu de son court repos, était-il souvent appelé pour visiter quelque malade. C'était pendant ses longues veilles, qu'il pouvait trouver quelques moments de loisirs pour se livrer à l'étude des sciences ecclésiastiques ; et tel était son désir d'accroître la somme de ses connaissances, qu'il s'avisait d'y consacrer une nuit entière par chaque semaine. Son robuste tempérament et sa forte volonté le soutinrent d'abord dans cette entreprise ; mais il dut y renoncer au bout de deux ou trois mois, quand il s'aperçut qu'après une nuit d'insomnie, il perdait à lutter contre le sommeil, pendant le jour suivant, autant de temps qu'il avait espéré d'en gagner.

Tout en s'occupant de l'instruction religieuse de ses paroissiens en général, M. Plessis veillait

particulièrement sur celle de la jeunesse, qu'il regardait comme la portion la plus intéressante de son troupeau. Lorsqu'il rencontrait des caractères heureux ou des intelligences supérieures, il engageait les parents à placer ces enfants au collège ; si la famille n'était pas en état de fournir aux dépenses nécessaires, alors la bourse du généreux prêtre s'ouvrait plus ou moins largement, suivant que les circonstances le requéraient. L'Église, le barreau, et la médecine ont dû plusieurs de leurs membres distingués au sage discernement et à la libéralité du curé de Québec. C'est dans son presbytère, que Rémi Vallière, plus tard juge en chef du Bas-Canada, apprit sa grammaire latine et termina son cours de Belles-Lettres.

Pour encourager une saine éducation parmi les classes ouvrières, l'abbé Plessis fonda des écoles dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, et choisit lui-même les maîtres qui devaient y instruire les enfants.

M. Plessis n'était pas un orateur brillant ; il n'avait pas, comme son prédécesseur, l'onction qui touche et qui émeut l'auditoire ; mais sa prédication était toujours solide, son geste noble, sa parole grave, convaincante. Quelquefois il s'élevait jusqu'à la véritable éloquence ; pour s'en convaincre, il suffit de lire la remarquable oraison funèbre qu'il prononça dans la cathédrale, le jour des obsèques de Mgr Briand.

C'est au mois de juin 1794 qu'il eut la douleur de perdre son ancien ami et son dévoué protecteur. Mieux que tout autre, il connaissait son mérite, et il sut s'acquitter dignement de la tâche de faire son éloge. L'orateur s'appliqua à montrer la grande sagesse du vénérable prélat dans ses rapports avec le gouvernement anglais, sa fermeté pour faire respecter les droits de l'Église, et en même temps sa soumission entière et son dévouement envers les puissances établies. Il en prit occasion pour faire une instruction pratique à ses paroissiens,

et pour leur apprendre que la politique de Mgr Briand, c'était la politique de l'Église et que ce devait être la politique de tous les Canadiens.

« Mgr Briand, dit-il, avait pour maxime qu'il n'y a de vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus-Christ, qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul, que toute âme doit être soumise aux autorités établies ; que celui qui résiste à la puissance résiste à Dieu même, et que, par cette résistance, il mérite la damnation ; du chef des apôtres, que le roi ne porte pas le glaive sans raison, qu'il faut l'honorer par obéissance, pour Dieu, *propter Deum*, tant en sa personne qu'en celle des officiers et magistrats qu'il députe, *sive ducibus, tanquam ab eo missis*. Tels sont, chrétiens, sur cette matière, les principes de notre sainte religion ; principes que nous ne saurions trop vous inculquer, ni vous remettre trop souvent devant les yeux, puisqu'ils font partie de cette morale évangélique à l'observation de laquelle est attaché votre salut. Néanmoins, lorsque nous vous exposons quelquefois vos obligations sur cet article, vous murmurez contre nous, vous nous accusez de vues intéressées et politiques, et croyez que nous passons les bornes de notre ministère ! Ah ! mes frères, quelle injustice ! Avez-vous jamais lu que les premiers fidèles fissent de tels reproches aux apôtres, ou ceux-ci au Sauveur du monde, lorsqu'il leur développait la même doctrine ? Cessez donc de vouloir nous imposer silence ; car nonobstant vos reproches, nous ne cesserons de vous le redire : soyez sujets fidèles, ou renoncez au titre de chrétiens ».

Pendant toute sa carrière, Mgr Plessis fit voir que les principes de Mgr Briand étaient aussi les siens. Comme lui, il sut rendre à César ce qui appartenait à César ; mais, quand les circonstances le demandèrent, il n'oublia jamais les paroles de saint Pierre : qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.



CHAPITRE II

Mgr Denaut choisit M. Plessis pour son coadjuteur. — Opposition du duc de Kent. — Établissement de la caisse ecclésiastique Saint-Michel. — Retards à l'expédition des bulles. — Sacre du coadjuteur. — La mort de Mgr Denaut le fait monter sur le siège épiscopal de Québec. — Il choisit M. Panet pour coadjuteur.

APRÈS la démission de Mgr Hubert, Mgr Denaut prit possession du siège épiscopal de Québec, le 4 septembre 1797 ; deux jours après, il donnait des lettres de grand vicaire au curé de Québec, et annonçait qu'il avait choisi ce digne ecclésiastique pour son coadjuteur. Cette nomination était attendue par le clergé et par le peuple, qui regardaient avec raison l'abbé Plessis comme l'homme préparé par la Providence pour soutenir les intérêts de la religion et pour servir le pays tout entier en dirigeant son église.

Les ennemis de notre foi n'avaient pas manqué de flairer un adversaire redoutable dans la personne du jeune curé de Québec. Aussi le duc de Kent qui, pendant son séjour au Canada, avait appris à le connaître, crut devoir donner des avis à sir Robert Prescott, gouverneur de la province. Dans une lettre écrite d'Halifax, le 16 octobre 1797, le prince exprime ses inquiétudes à ce sujet : Quant au coadjuteur, M. Plessis, je crois de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de re-

poser trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement... qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques ».

« Je sais, écrivait-il un peu plus tard, que, pendant que je résidais au Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à remettre au gouvernement une liste des nominations à faire aux cures, et comme on croyait ce prélat entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé par les plus zélés sujets de Sa Majesté dans le pays, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis était dans une position douteuse, sous le rapport de la loyauté envers la Grande-Bretagne ».

Le duc de Kent souhaitait faire tomber le choix sur un vieux curé, incapable de remplir les devoirs d'un évêque. En apprenant l'intention du prince, M. Plessis, qui avait d'abord refusé la mitre, comprit que, pour le bien de l'église du Canada, il devait accepter les offres de Mgr Denaut. Le secrétaire du gouverneur, M. Ryland, alors ami du curé de Québec, aplanit les voies, et le général Prescott agréa l'homme que l'opinion publique désignait comme le plus digne de l'épiscopat. Le 20 septembre 1797, Mgr Denaut informa le cardinal Gerdil de son heureux succès : « La Providence a eu soin de l'église du Canada ; j'ai obtenu pour coadjuteur, un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, et possédant la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples ».

Quoiqu'il n'occupât encore que le second rang dans le diocèse, le coadjuteur élu ne tarda pas à donner des preuves de son esprit d'organisation et de sa sollicitude pour le clergé diocésain. Ce fut à cette époque qu'il réalisa le projet formé par Mgr Hubert, de fonder une caisse ecclésiastique,

dont le principal but était de secourir les prêtres malades ou infirmes. Dans une réunion au presbytère de Saint-Michel, à laquelle assistaient huit de ses confrères, il développa les avantages du projet qu'il avait préparé, eut le bonheur de le voir adopté par tous, et devint ainsi le fondateur de la caisse ecclésiastique Saint-Michel, institution admirable qui a continué d'exister jusqu'en 1876, pour se partager ensuite en plusieurs autres de même nature (1).

Cependant la supplique de Mgr Denaut resta longtemps sans réponse, à cause des événements déplorables arrivés dans l'Église. Pie VI forcé de quitter le Vatican, le 20 février 1798, était traîné de prison en prison et allait mourir à Vienne, sur le Rhône, au mois d'août de l'année suivante. Pie VII, élu pour lui succéder, le 14 mars 1800, s'empressa de régler les affaires qui s'étaient accumulées depuis deux ans, et le 26 avril, il signa les bulles par lesquelles M. Plessis était nommé évêque de Canathe et coadjuteur de Québec.

Le nouveau coadjuteur fut sacré dans la cathédrale, le 25 janvier 1801, par Mgr Denaut assisté de MM. Pouget, curé de Berthier, et Bertrand, curé de la Rivière-du-Loup. Les évêques étaient bien rares, à cette époque, dans l'Amérique du Nord; les plus voisins du Canada étaient Mgr O'Donnell, vicaire apostolique de Terre-Neuve et Mgr Caroll, évêque de Baltimore; ni l'un ni l'autre n'avait pu se rendre à Québec, à cause de la rigueur de la saison.

Après son sacre, Mgr Plessis continua de remplir les fonctions de curé; toutefois, pour alléger le fardeau de l'évêque titulaire qui était retourné à sa paroisse de Longueuil, il partageait avec lui

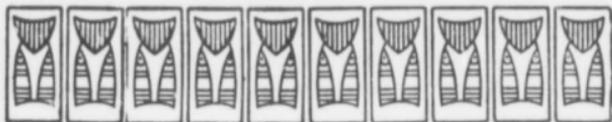
(1) Dans les soixante-dix-huit années de son existence, la caisse Saint-Michel a dépensé \$128,752 pour le soutien de ses membres infirmes, et \$22,295 pour d'autres œuvres de charité. (Quelques notes sur les Caisses Ecclésiastiques par l'abbé H. Têtu.)

les détails de l'administration diocésaine, et dirigeait spécialement les affaires du district de Québec.

La mort inopinée de Mgr Denaut, arrivée le 17 janvier 1806, fit monter l'évêque de Canathe sur le siège épiscopal de Québec, plus tôt qu'il ne l'aurait désiré. Cependant il prit les rênes du gouvernement ecclésiastique d'une main ferme et assurée, et en homme accoutumé depuis longtemps à exercer l'autorité. A la suite de sa prise de possession, le 27 janvier, il présenta comme son futur coadjuteur, le curé de la Rivière-Ouelle, M. Bernard-Claude Panet, et annonça qu'il espérait obtenir du Saint-Père, la confirmation de ce choix. Homme extrêmement respectable sous tous les rapports, M. Panet parut à beaucoup de personnes, un peu trop avancé en âge pour la coadjutorerie ; il avait en effet dix ans de plus que son évêque, à qui il avait enseigné la philosophie au petit séminaire de Québec. Mgr Plessis, dont les vues s'étendaient fort loin, raisonnait différemment. Dans le cours ordinaire des choses, il était probable que sa force et sa santé se soutiendraient encore bien des années, et qu'il vivrait au moins aussi longtemps que M. Panet. Il pourrait ainsi de longue main former pour l'épiscopat quelque membre du jeune clergé, lequel, à la mort des deux anciens évêques, serait prêt à les remplacer, et en état de maintenir les traditions établies.

La Providence en disposa autrement ; car l'élève qu'il prépara pour son successeur, M. Pierre-Flavien Turgeon, ne monta sur le siège épiscopal de Québec, que vingt-cinq ans après la mort de son vénérable ami (1).

(1) Il n'en est pas moins vrai que, pendant plusieurs années et avant d'avoir jeté les yeux sur M. Turgeon, Mgr Plessis pensait que l'Abbé André Doucet serait son successeur sur le siège épiscopal. Le prélat se trompa cette fois : M. Doucet était un homme de talents, mais la mitre de Mgr Plessis aurait pesé trop lourdement sur sa tête.



CHAPITRE III

État critique de l'église de Québec. — Plan des ennemis de la religion. — Sir Robert Milnes. — Le *lord bishop* Mountain. — M. Ryland. — M. Swell. — Sir James Craig. — Mgr Plessis est accusé à Londres d'avoir pris le titre d'évêque catholique de Québec. — Conversations avec Craig. — Sir George Prevost. — Guerre de 1812. — Mgr Plessis est reconnu comme évêque catholique de Québec. — Sa nomination au Conseil législatif.

MGR PLESSIS fut placé à la tête de l'église du Canada, au moment où elle avait le plus besoin d'un homme de son génie. La position était critique, les dangers nombreux et les ennemis puissants. « Supprimer les biens des Jésuites et du Séminaire de Montréal ; organiser par tout le pays un système exclusif d'éducation protestante ; soumettre la domination des prêtres, l'érection des paroisses et l'exercice de la religion catholique à la suprématie royale et au bon plaisir des gouverneurs (1) » : tel était le programme de l'oligarchie fanatique qui inspirait alors le gouvernement du Canada.

La lutte avait déjà commencé sous l'administration de Mgr Denaut, et Mgr Plessis avait eu, au sujet de la nomination aux cures par le gouvernement, une longue conversation avec le procureur général Swell (2). C'est à la suite de cette entrevue et des offres de Sir Robert Milnes, que

(1) Mgr J. O. Plessis par L. O. David.

(2) Cette conversation est publiée dans « History of Canada by Robert Christie », vol. VI, page 4.

le coadjuteur avait cru devoir conseiller à l'évêque de Québec, de présenter au roi une requête pour se faire reconnaître civilement.

Le gouverneur était parti pour Londres avec cette requête ; aucune réponse n'avait été faite et il était à craindre que la cour ne profitât de cette demande pour s'emparer de l'administration ecclésiastique des paroisses et de la nomination des curés. Mgr Plessis redoutait beaucoup cette conséquence déplorable, car il écrivait à M. Bourret, son agent à Londres : « J'appréhende avec raison que le gouvernement ne prenne de là occasion de se faire autoriser à nommer aux cures, système que les règles de notre religion ne saurait admettre... Voyez combien il est essentiel d'aller à la source du mal et de prévenir un état de choses qui plongerait la religion catholique de ce pays dans une dépendance dont elle ne pourrait jamais se relever. On offre à l'évêque un état et des revenus : *hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me...* Le secret serait d'obtenir que l'évêque catholique de Québec fût reconnu et autorisé, à des conditions compatibles avec les principes de la religion qu'il professe; car, si l'on veut faire sortir cette religion de ses principes, on en fait un monstre, et la protection qu'on a l'air de lui donner n'est plus qu'une chimère. J'attends de votre zèle pour l'Église de Jésus-Christ que, s'il a été projeté quelque chose à cet égard... vous travaillerez à en détourner l'effet ». (4 juillet 1806.)

Cette lettre fait connaître de suite le programme de Mgr Plessis : obtenir pour son église et pour l'épiscopat la protection efficace et garantie du gouvernement anglais par la reconnaissance civile de l'évêque et des curés, mais sans céder aucun des droits et des privilèges de cette église. Mais les ennemis de la religion fourbissaient leurs armes et se préparaient depuis longtemps à un combat décisif. Les évêques Briand, D'Esglis, Hubert et Denaut avaient toujours pris dans leurs mande-

ments, aussi bien que dans leurs lettres particulières, le titre d'évêques de Québec ; le mandement d'entrée de Mgr Plessis montra à tous qu'il était bien résolu de marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Ce fut une cause de mauvaise humeur pour l'avocat général Swell, pour M. Ryland, secrétaire du gouverneur, mais surtout pour l'évêque anglican, qui se croyait titulaire et n'en reconnaissait point d'autre. Le *lord Bishop* demanda même la permission de résigner sa charge, parce qu'on lui refusait le droit de nommer aux cures.

Pour se faire une idée du fanatisme de Ryland, il suffit de lire le passage suivant d'une de ses lettres :

« J'en viens maintenant, dit-il, au clergé papiste de cette province ; je l'appelle papiste, pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion ; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains, par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit toujours avoir en vue... Conduisons habilement les choses, et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés.

» Les instructions de Sa Majesté défendent à tout individu de prendre la charge des âmes sans avoir obtenu un permis signé de la main du gouverneur ; et si l'on faisait observer ces instructions, la suprématie du roi serait établie, l'autorité du pape serait abolie, et le pays deviendrait bientôt protestant ».

Quoique plus modéré que M. Ryland, l'avocat général Swell n'était pas plus favorable à la religion catholique, et, en pleine cour de justice, il avait soutenu que le gouvernement avait seul le droit d'ériger des paroisses et qu'il n'existait point d'évêque catholique de Québec.

Les choses en étaient là, quand sir James-Henry Craig arriva à Québec, en qualité de gouverneur général. Le vaisseau qu'il montait n'avait pas encore jeté l'ancre que déjà M. Ryland était à bord et recevait la charge de secrétaire civil.

Ces deux hommes s'étaient compris de suite, et, quelques jours après, M. Ryland déclarait que sir James était précisément le personnage dont le pays avait besoin. En tout cas, il plût beaucoup à l'intrigant secrétaire, qui lui souffla sa haine contre la religion catholique, et il se conduisit de manière à mériter la réputation d'un despote accompli.

Abandonné à lui-même et dirigé par ses propres lumières, il aurait pu être cependant un bon gouverneur; malheureusement, il tomba entre les mains de conseillers fanatiques qui détestaient tout ce qui était canadien et qui se servirent de lui comme d'un instrument pour arriver à leurs fins. Il serait trop long de parler des circonstances qui accompagnèrent la dissolution de la chambre d'assemblée, en 1809 et en 1810, et la saisie du journal le « Canadien » ainsi que l'emprisonnement de ses principaux rédacteurs. Tous les actes du gouverneur étaient parfaitement bien calculés, pour soulever contre lui les justes mécontentements du peuple. Cependant il s'exagérait le danger, il voyait des complots partout, il s'imaginait marcher sur un volcan.

Dans une séance du conseil exécutif, à laquelle Mgr Plessis fut prié d'assister, le général lui déclara « que la désaffection occasionnée dans le peuple par le « Canadien » était rendue au point de faire craindre un soulèvement général, si l'on différait de prendre les mesures les plus énergiques pour arrêter l'effet des insinuations malignes répandues par ce papier »... Il ajouta qu'un grand nombre de curés encourageaient publiquement la publication du « Canadien » par leurs abonnements, et que c'était dans les presbytères qu'on en exaltait les principes.

Si le journal incriminé avait parfois été trop vif dans quelques articles, il n'en était pas moins le défenseur des droits constitutionnels accordés par l'Angleterre, et il n'était pas surprenant que les curés se fussent prononcés en sa faveur. Le gouverneur lança une proclamation, le 20 août 1810, et l'adressa à tous les curés. Il y énumérait longuement et condamnait les prétendus projets de rébellion, et il exhortait les magistrats et les ecclésiastiques à éclairer le peuple. Pour lui ôter tout sujet de soupçonner sa propre loyauté et celle des membres de son clergé, Mgr Plessis écrivit une circulaire pour donner à ceux-ci des avis propres à calmer les esprits et à rappeler aux patriotes trop zélés les règles de la modération.

Aucun des membres du conseil exécutif ne s'avisait de lui reprocher d'avoir pris le titre d'évêque de Québec dans cette circulaire ; mais, peu de mois après, lorsque les chefs du parti reconnurent que les curés ne les avaient pas soutenus dans les élections, ils essayèrent de soulever une tempête nouvelle contre l'évêque, à l'occasion de ce même titre. Le Souverain Pontife Pie VII était en prison ; Mgr Plessis publia un mandement, au mois d'octobre 1810, pour inviter les fidèles à prier pour le chef de l'Église, et comme il l'avait toujours fait, il prit dans cette pièce le titre d'évêque de Québec. De suite, le gouverneur, le docteur Mountain et leurs amis se trouvèrent gravement offensés ; ils oubliaient une coutume de plus de cent cinquante ans et assuraient hardiment que c'était de la part de l'évêque une innovation dangereuse. Le général Craig ne put contenir son indignation : « Nous avons ici prié pour le pape, écrivait-il à M. Ryland, qui était à Londres ; je vous envoie copie du mandement de l'évêque, que vous pouvez montrer au bureau, comme une preuve de l'indépendance complète dans laquelle on aime à se placer. Personne ne m'a parlé du mandement, ni avant, ni après sa publication ».

L'évêque anglican s'était rendu en Angleterre en 1808, pour se plaindre des agissements de Mgr Plessis et pour obtenir la jouissance de ses prétendus droits sur les paroisses catholiques ; mais toutes ses démarches étaient restées infructueuses. Lord Castlereagh lui avait répondu que « ce serait une entreprise fort délicate que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique à Québec, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner ses titres et à agir, non comme évêque, mais seulement comme surintendant... »

En 1810, M. Ryland partit à son tour, pour Londres, muni des instructions de Sir James Craig. Il devait demander au ministère de changer la constitution du Bas-Canada, d'accorder au gouverneur la nomination aux cures du diocèse de Québec, et de remettre les biens des Jésuites et des Sulpiciens à la disposition du gouvernement provincial. Le zèle du secrétaire fut encore stimulé par la réception des lettres du lord bishop qui lui envoyait le dernier mandement de Mgr Plessis. Il écrivit de suite à M. Peel, sous-secrétaire d'état : « J'ai dernièrement reçu, du lord évêque de Québec, deux copies d'un mandement du révérend J. O. Plessis... Ce mandement renferme une violation si flagrante des droits et des prérogatives de la couronne dans la province du Bas-Canada, que je me crois autorisé à vous en envoyer une copie, afin que vous la puissiez soumettre à l'attention du comte de Liverpool.

» Le lord évêque croit que cette pièce sera adressée aux ministres de Sa Majesté par le gouverneur général ; mais il craint que la maladie de Sir James Craig ne l'empêche d'écrire bientôt à ce sujet... Dans un mémoire séparé, je suggère l'idée qu'il serait avantageux pour le gouverneur d'obtenir l'opinion des officiers en loi de la couronne sur cette affaire... Dans ce mémoire, M. Ryland, après avoir rappelé les instructions royales et les articles des traités touchant l'exercice de la religion catho-

lique, exposait aux officiers de la couronne, que M. Plessis avait publié, sans le consentement du gouverneur général, un mandement dans lequel il s'arrogeait le titre d'*évêque de Québec* par la grâce du Saint-Siège apostolique. A la suite de cette grave accusation, il posait ces trois questions : 1^o M. Plessis ne s'est-il pas rendu passible d'une poursuite au criminel ? 2^o sur quel statut doit-on s'appuyer pour intenter une action contre lui ? 3^o à quelles peines pourrait être condamné le dit M. Plessis ?

On peut juger par tout ce qui précède, que M. Ryland et ses amis s'engageaient dans cette affaire avec beaucoup de bonne volonté. Par bonheur, les ministres avaient des idées plus larges et plus libérales que celles du général Craig et de ses conseillers, qui se croyaient encore au temps de Cromwell.

Lord Liverpool refusa de changer ou de suspendre la constitution du Canada, et le lord chancelier arrêta toutes les autres mesures projetées pour les biens des Jésuites et des Sulpiciens et pour la nomination aux cures.

Quant aux poursuites qu'on voulait intenter contre l'évêque de Québec, aucun des officiers du gouvernement impérial ne jugea à propos de s'en occuper. Ryland eut beau écrire deux nouvelles lettres à M. Peel, celui-ci ne se laissa pas convaincre, et il finissait toujours par répondre à cet importun qui lui répétait sans cesse que tous les Anglais du Canada suivaient le parti du gouverneur :

« Fort bien, mais les Canadiens sont plus nombreux que les Anglais ».

Pendant que M. Ryland voyait tous ses projets s'évanouir les uns après les autres, son protecteur, le général Craig se préparait à laisser un pays où son administration despotique l'avait rendu odieux à la masse du peuple de la province. Mais avant de partir, il aurait été fort aise d'arracher à Mgr Plessis quelque réponse tant soit peu favorable

à la suprématie royale ; il ignorait que ce prélat, toujours disposé à rendre à l'autorité ce qu'il croyait lui devoir, ne céderait rien de ce qu'il savait appartenir à Dieu.

« J'ai dernièrement conversé avec Plessis, écrivait Craig ; je lui ai parlé de sa position et de celle de son clergé... Il m'exprima le désir que cette affaire se terminât... mais... sa conscience ne lui permettait pas de consentir à ce que la couronne nommât aux cures. Je lui dis aussitôt qu'il était inutile de continuer la conversation ; que cela ne dépendait ni de son refus ni de son consentement ; que ce droit appartenait à la couronne, et serait certainement repris tôt ou tard par le roi. Notre conversation dura deux heures et demie, mais sans aucun résultat, ni d'un côté ni de l'autre... Nous nous séparâmes bons amis,... c'est probablement pour la dernière fois que je l'ai vu ; car il a fait voile pour le golfe Saint-Laurent ». (*Lettre du 4 juin 1811.*)

Mgr Plessis écrivit de son côté à M. Roux, son grand vicaire à Montréal, pour lui donner un compte-rendu du même entretien.

« Hier, dit-il, j'eus avec Son Excellence le gouverneur une conversation de sept quarts d'heure, dans laquelle il s'épuisa à parler, et moi aussi, sans que nous pussions tomber d'accord sur le seul point qui fut agité, savoir la nomination aux cures...

» Je lui ai dit que personne n'était plus soumis que moi, ni plus affectionné au gouvernement ; que j'avais pour principe général de seconder ses vues dans tout ce qui ne blessait pas ma conscience, mais qu'il m'était défendu d'aller au-delà ; que je sentais plus que personne le danger d'occuper une place qui n'était pas avouée, et d'y vivre dans la pauvreté, mais que je consentirais volontiers à de plus grandes privations, plutôt que de faire des démarches qui me discréditeraient auprès de mon clergé et de mon peuple, engageraient ma conscience et seraient considérées comme une tra-

hison envers l'Église, comme une vente de mon épiscopat, surtout s'il en résultait pour moi quelque addition de revenu ; qu'ayant fait autant que mes prédécesseurs pour le service du gouvernement,... j'espérais que ce gouvernement ne voudrait pas me maltraiter plus que mes prédécesseurs ne l'avaient été... que la divine Providence, qui dirigeait les cœurs et les esprits, amènerait, sans doute, des circonstances plus favorables etc., etc. Nous disputâmes beaucoup ; mais le gouverneur ne se fâcha point, et nous nous quittâmes, du reste, assez peu satisfaits l'un de l'autre (1) ».

Pendant toute l'administration de Sir James Craig, Mgr Plessis s'était efforcé de ne point rompre avec lui, afin de ne pas avoir pour ennemi acharné de son église, cet homme inquiet et irritable. Il souhaitait maintenir la paix et préserver son troupeau des agitations politiques et des horreurs d'une guerre civile. Par sa prudence et sa modération, il espérait conserver une position qui lui permettrait d'agir comme médiateur, si quelque malheur imprévu causait une collision entre l'exécutif et le peuple. On lui reprocha même d'avoir cédé trop facilement à quelques exigences du gouvernement, durant ses démêlés avec la Chambre d'Assemblée. Mais s'il reculait devant les luttes politiques, du moment qu'il s'agissait de soutenir les droits de la religion et de l'Église, il devenait inébranlable, et aurait mieux aimé perdre la vie que de consentir à admettre quelque'une des injustes prétentions des adversaires du catholicisme.

Sir George Prevost, qui arriva bientôt au pays en qualité de gouverneur, entretenait les vues de son prédécesseur touchant l'existence et l'autorité d'un évêque catholique en Canada ; de fait, il parut suivre, sur cette matière, pendant quelque temps,

(1) La conversation de Mgr Plessis avec Craig a été rédigée par Mgr Plessis lui-même et elle est publiée *in extenso* dans le volume troisième des « Mandements des Evêques de Québec ».

les conseils des anciens aviseurs de Craig. Cependant, au printemps de 1812, il fit de nouvelles propositions à Mgr Plessis et il lui fit remettre la communication suivante :

« — J'ai reçu des dépêches d'Angleterre ; on veut vous mettre sur un pied plus respectable ; mais on attend que vous posiez vous-même les conditions. Je désirerais avoir là-dessus vos idées avant votre départ pour le golfe, car il faut pourvoir à tout et bien nous entendre ».

— Avant mon départ, répondit l'évêque, j'aurai l'honneur de mettre entre les mains de Votre Excellence, un mémoire contenant mes idées et mes principes. Je suis obligé de déclarer d'avance qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'Église comme un dépôt, qu'il ne m'est nullement permis de dissiper et dont il faut que je rende compte ».

Mgr Plessis prépara à la hâte un mémoire, qu'il présenta, le 15 mai, peu de jours avant de se mettre en route pour sa visite pastorale. « Le mémoire qui suit, dit l'auteur, a pour but d'exposer : 1^o ce qu'étaient les évêques du Canada avant la conquête de la colonie ; 2^o ce qu'ils ont été depuis cette conquête ; 3^o l'état où il serait à propos qu'ils fussent à l'avenir... Nous ne citerons que la troisième partie de cet important document :

« A l'avenir. — Les pouvoirs spirituels que l'évêque de Québec exerce, lui viennent de l'Église par la voie du Souverain Pontife. Il ne lui est permis ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets extérieurs et civils, et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs, qu'il sent le besoin d'être autorisé à continuer les fonctions de ses prédécesseurs, dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, de manière à ne pas rencontrer d'entraves, qui trouble-

raient la liberté dont lui et ses prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour, sans procurer aucun avantage au gouvernement.

♦ Il désire donc que lui et ses successeurs soient civilement reconnus pour évêques catholiques romains de Québec, ayant sous leur juridiction épiscopale tous les sujets catholiques de Sa Majesté établis dans les provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et dans les îles du Cap-Breton, du Prince-Édouard et de la Magdeleine ;... de plus que la propriété du palais épiscopal soit confirmée aux évêques catholiques romains de Québec, et qu'ils puissent transmettre à leurs successeurs évêques les acquisitions qu'ils feront en cette qualité.

» Tout occupé du soin de son église, le soussigné croit devoir borner ici ses vœux. Quant à l'influence que pourrait donner à sa place une assignation de revenus, qui lui permettrait de servir plus efficacement le gouvernement de Sa Majesté... ainsi qu'à l'utilité qu'il pourrait y avoir, dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fût représenté par son chef dans les conseils exécutif et législatif, ce sont des objets dont il sent le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts, et sur lesquels néanmoins il s'abstiendra de faire aucune demande particulière, s'en rapportant pleinement à la bienveillance et à la sagesse reconnue de Votre Excellence ».

Ce mémoire dut laisser une impression favorable dans l'esprit de sir Geo. Prevost ; mais la Providence se servit des événements qui survinrent bientôt, pour amener une amélioration sensible dans la position de l'Église catholique au Canada.

Le 18 juin 1812, le congrès américain déclara la guerre à la Grande Bretagne et les troupes de l'Union essayèrent de pénétrer dans la province. En présence de ce danger, le gouverneur fit un appel à la loyauté des Canadiens et ses espérances ne fu-

rent pas déçues ; car de toutes parts, le peuple se leva pour résister aux envahisseurs du sol de la patrie.

Revenu de sa tournée pastorale, Mgr Plessis s'empessa de nommer des aumôniers pour le service des troupes, et, au mois d'octobre, il adressa une circulaire aux curés pour les remercier, au nom du gouvernement, de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée, tant pour la levée des milices que pour maintenir la subordination dans les rangs des nouvelles recrues. « Nul spectacle, disait-il dans cette lettre, nul spectacle plus consolant que celui du patriotisme et de la piété se donnant la main l'un à l'autre, de manière que les fidèles les plus empressés de se purifier par la réception des sacrements, sont aussi les premiers rendus où les ordres de leurs officiers les appellent, et les plus prêts à voler au combat ».

Quelques jours après, il adressait des avis et des exhortations à tous ses diocésains, et plus particulièrement à ceux qui surveillaient les mouvements de l'ennemi près de la frontière.

Les lettres circulaires et les mandements de l'évêque produisirent de merveilleux effets sur les Canadiens ; ceux-ci montrèrent par leur conduite, qu'ils avaient été calomniés, quand on avait essayé de mettre en doute leur loyauté ; partout où on les employa, ils prouvèrent que la religion catholique leur avait appris à rester fidèles à leur drapeau et à défendre bravement leurs propriétés et celles du roi.

Une tentative des troupes américaines pour pénétrer dans le district de Montréal, dans l'automne de 1813, fournit aux Canadiens l'occasion de déployer un courage digne de la renommée de leurs pères. Trois cents miliciens, accompagnés d'une petite troupe de Sauvages, et conduits par le brave de Salaberry, arrêtaient, sur les bords de la rivière Chateauguay, plus de quatre mille Américains, commandés par le général Hampton, et les forcèrent à une retraite précipitée. Ce glo-

rieux combat servit à déconcerter les plans de l'ennemi et arracha la colonie à un danger imminent. Mais dans le même temps, une armée nombreuse menaçait Montréal, d'un autre côté ; dix mille hommes, commandés par le général Wilkison, descendaient le Saint-Laurent, dans l'espérance de s'unir avec l'armée de Hampton.

Au bruit de ce nouveau danger, l'évêque fit un appel au courage de ceux de ses enfants qui étaient sur les frontières. Par une remarquable coïncidence, le jour même où ce mandement était publié à Québec, les troupes anglaises remportèrent une victoire signalée sur l'armée commandée par Wilkinson.

Repoussés à plusieurs reprises et lassés d'une lutte où ils n'avaient rien à gagner, nos voisins des États-Unis songèrent à s'accommoder avec l'Angleterre. La paix se signa à Gand, au mois de décembre 1814, et fut ratifiée, au mois de février 1815, par le président des colonies américaines.

Sir George Prevost ne manqua pas de reconnaître, dans l'occasion, les services de la milice du pays ; il informa particulièrement le secrétaire des colonies, du zèle qu'avait montré Mgr Plessis et tout son clergé pour la défense du Canada ; il lui représenta aussi la salutaire influence que le chef de l'Église catholique dans la province exerçait sur ses diocésains. Aussi une lettre de Lord Bathurst au général Prevost, en 1815, témoignait qu'on n'était plus au temps où l'on menaçait de traîner l'évêque de Québec devant les tribunaux pour avoir pris le titre qui lui appartenait.

« Je crois devoir vous informer, écrivait lord Bathurst, que son altesse royale le prince régent, au nom de Sa Majesté, veut que désormais les appointements de l'évêque catholique de Québec soient de mille louis par année ; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du gentilhomme qui occupe maintenant cette place et des autres membres catholiques de la province ».

Deux mois, après, M. Ryland, alors greffier du Conseil exécutif, était forcé de donner à Mgr Plessis le titre d'évêque catholique de Québec, dans un document qu'il lui adressait, et ce, sur la demande expresse du prélat. Ryland fit des résistances, mais le général Prevost lui fit écrire que, puisque lord Bathurst lui-même reconnaissait M. Plessis comme évêque catholique romain de Québec, il n'existait aucune raison qui empêchât M. Ryland d'en faire autant ! Le lord Bishop, qui s'était plaint à Londres de ce que le gouvernement reconnaissait deux titulaires du même diocèse, reçut du secrétaire des colonies une réponse qui le guérit pour toujours de ses inquiétudes de conscience à ce sujet.

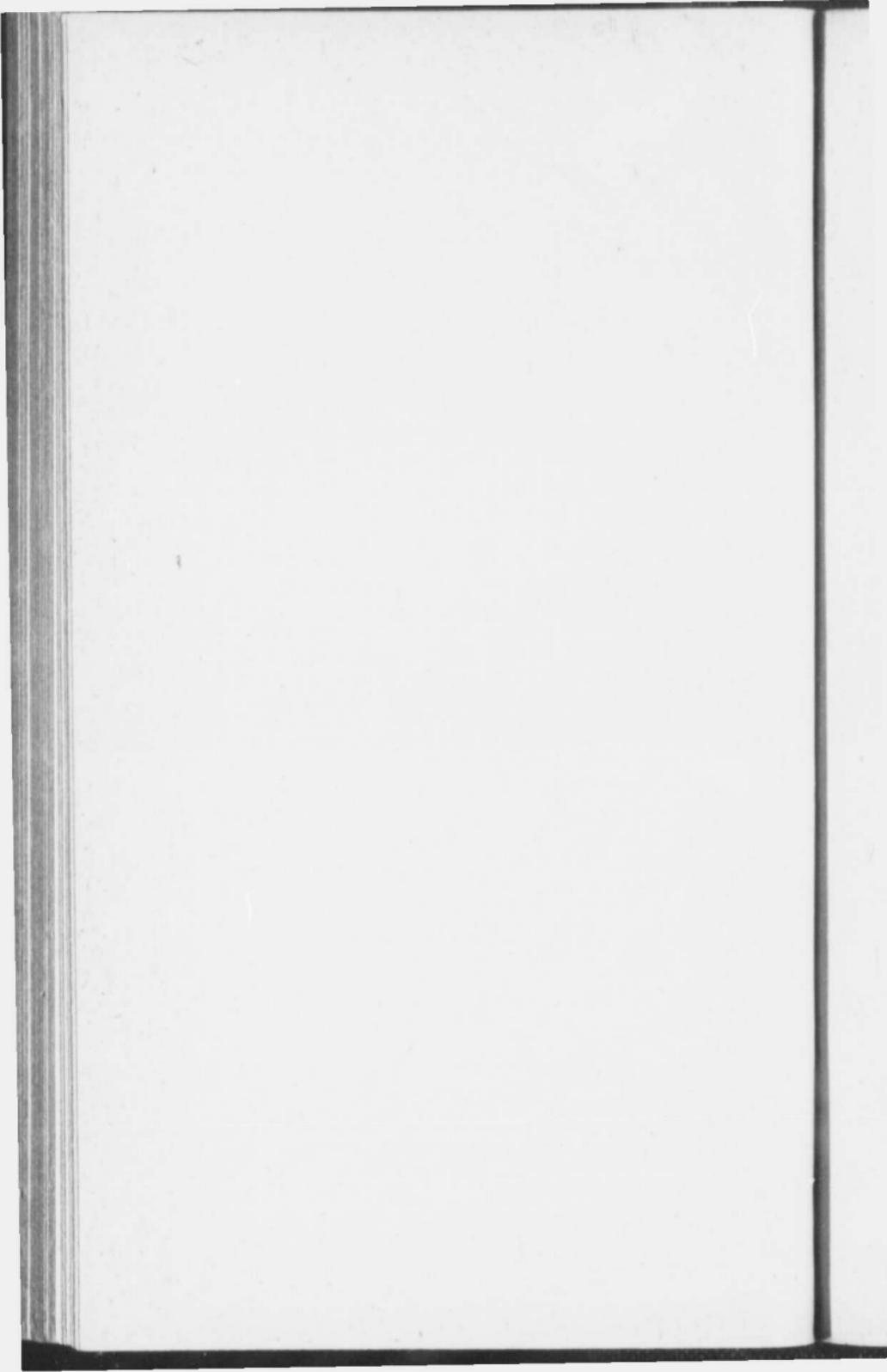
La ligue des fonctionnaires n'était cependant ni détruite ni dispersée, et ce fut en partie sur ses représentations, que sir Georges Prevost fut rappelé en Angleterre. Il en résulta un certain mécontentement politique dans le Canada, et une vague inquiétude touchant les projets des chefs de la bureaucratie s'empara de l'esprit du peuple et même d'une partie du clergé. Sir John Coape Sherbrooke, qui venait d'être nommé gouverneur, reçut de Lord Bathurst l'instruction de travailler à concilier les catholiques. « L'on est disposé, écrivait le ministre, à favoriser les désirs et les intérêts de ces derniers... si vous pouvez arriver à une bonne entente avec leur église ».

Pour obtenir ce résultat, le nouveau gouverneur proposa d'appeler l'évêque catholique au Conseil législatif et de favoriser l'institution de vicaires apostoliques dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard. Ces deux propositions furent approuvées à la cour, et, par un *mandamus* du 30 avril 1817, Mgr Plessis fut nommé conseiller législatif. Dans cet instrument, il était officiellement reconnu, par le prince régent, comme évêque catholique romain de Québec.

Pendant le reste de sa vie, l'évêque de Québec

siégea régulièrement à la Chambre où il venait d'être appelé, afin d'y prendre les intérêts de la religion. Quoique placé avec la minorité, dont les principaux membres se laissaient guider sur les matières ecclésiastiques par le docteur Mountain, Mgr Plessis ne manquait jamais de revendiquer avec fermeté les droits des Canadiens catholiques, lorsque quelque voix ennemie s'élevait pour attaquer leurs institutions ou leurs droits.

En 1821, il se prononça fortement contre une décision de ses collègues, en vertu de laquelle la branche populaire de la législature se trouvait privée d'une partie de ses privilèges, dans le vote de la liste civile. Il résista avec tant de courage, en 1824, à quelques empiètements proposés par le parti ultra-anglican, qu'il fit rejeter des propositions offensantes pour les catholiques ; sa victoire fut complète, et l'évêque anglican laissa la salle, en protestant contre le peu de dévouement des conseillers à la religion de leur auguste souverain.





CHAPITRE IV

Zèle de Mgr Plessis pour l'éducation de la jeunesse. — *L'institution royale*. — L'instruction primaire. — Le Collège de Nicolet. — Le Collège de Saint Hyacinthe. — Le Collège de Saint-Roch. — Cours donnés par l'évêque aux élèves du grand séminaire de Québec. — Son règlement de vie au séminaire. — Sa correspondance.

DEPUIS longtemps, les chefs de la coterie protestante cherchaient à s'emparer de l'instruction publique; et, en 1801, ils avaient réussi à obtenir du parlement provincial, une loi qui mettait entre les mains des protestants l'éducation de la jeunesse catholique. Mgr Plessis fut l'un des premiers à prévoir les conséquences désastreuses que pouvait amener *l'Institution royale pour l'encouragement de l'instruction publique*, et, soutenu par tous les membres du clergé, il réussit à empêcher le fonctionnement de cette loi infâme, en vertu de laquelle les familles catholiques auraient payé pour permettre aux protestants de pervertir leurs enfants. On comprend que l'évêque ne pouvait songer alors à obtenir du gouvernement, des écoles catholiques pour l'enseignement primaire dans les paroisses de la campagne. Ce ne fut qu'en 1820, qu'un projet plus équitable fut admis dans les deux chambres de la législature du Bas-Canada et réservé à la sanction royale. Mgr Plessis, qui était alors en Angleterre, fit des démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure à Sa

Majesté ; mais ses efforts demeurèrent inutiles ; car on s'imagina, au bureau des colonies, que les dispositions du bill enlevaient à l'institution royale, des droits acquis. Amendé de manière à ne blesser aucune susceptibilité, le projet fut encore admis dans les deux chambres en 1821, et lord Dalhousie le recommanda à la bienveillance du souverain. Mgr Plessis écrivit à Mgr Poynter, à Londres, pour qu'il usât de toute son influence en faveur de la mesure, mais, cette fois encore, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés. Lord Bathurst donna la raison de ce refus dans une lettre adressée à l'évêque de Québec : « Sa Majesté, dit-il, croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie, de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont été depuis longtemps en discussion.. » Ces mesures se rapportaient à la liste civile que la Chambre d'Assemblée refusait de voter pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. Ce ne fut qu'en 1824, qu'on obtint pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales. Plus tard enfin, les droits de la justice triomphèrent, des écoles communes furent fondées, et l'*institution royale* disparut, sans avoir produit les résultats qu'en avaient attendus ses partisans.

Mgr Plessis lutta pendant tout son épiscopat pour la grande cause de l'instruction publique. Il favorisa de tout son pouvoir les démarches de son grand vicaire, M. Burke, pour établir un collège à Halifax ; mais là encore le fanatisme protestant empêcha la réalisation de ce projet, qui aurait été si utile à la religion : le gouvernement refusa d'admettre des Jésuites, et même quelques prêtres français qui avaient appris l'anglais à Londres et à qui l'on voulait confier le soin de la nouvelle institution. Il fallut attendre des jours meilleurs ; M. Burke envoya au Séminaire de Québec plusieurs

dès jeunes gens qui devaient faire leurs études à la maison d'Halifax.

Mgr Plessis fut plus heureux à Nicolet où il devint le fondateur du collège. A son avènement au siège de Québec, cet établissement n'existait plus, car la mort inattendue de Mgr Denaut l'avait fait passer en des mains étrangères, qui l'offraient alors au plus haut enchérisseur. Non content de l'acquérir de ses propres deniers, Mgr Plessis fit ajouter une aile à l'ancienne maison de M. Brassard, la dota de biensfonds, et durant le reste de sa vie, continua à faire des dépenses considérables pour le soutien de cette institution, qui, sans le concours de son généreux bienfaiteur, aurait probablement été condamnée à périr.

Le Collège de Nicolet devint un objet de prédilection pour Mgr Plessis, qui semblait en être le premier directeur. Ce fut lui qui rédigea les premiers règlements. Deux fois par mois, il écrivait au supérieur, M. Raimbault, et au directeur, pour leur donner des avis, leur suggérer des améliorations et les encourager dans leur pénible travail. Des notes sur le compte des élèves lui étaient fréquemment transmises, de sorte qu'il connaissait les talents et les qualités de chacun des professeurs et des écoliers qui avaient passé quelques années dans le collège, et pouvait d'avance juger s'ils étaient propres ou non, à l'état ecclésiastique.

Dans la suite, il eut la consolation d'admettre dans son clergé beaucoup d'élèves de cette maison, parmi lesquels cinq ont été honorés de la dignité épiscopale.

Peu après la fondation de Nicolet, le prélat fut heureux de trouver un coopérateur à l'œuvre de l'instruction, dans l'un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, homme doué d'un noble cœur et remarquable par la solidité de son jugement. Dans le but de combler le vide qui se faisait peu à peu dans le clergé, ce digne curé conçut le projet

de fonder une maison destinée à former des prêtres pour l'Église, et des laïques instruits, capables de défendre les intérêts de leurs concitoyens. L'évêque de Québec lui écrivit : « Vos projets sont si conformes à ma manière de voir, que j'y souscris d'avance, persuadé que Dieu en tirera sa gloire. Je voudrais que tous les curés du diocèse pensassent comme vous et sussent faire un pareil usage de leurs revenus ».

L'œuvre du curé de Saint-Hyacinthe fut puissamment favorisée par l'évêque de Québec, qui fournit à la nouvelle institution, des professeurs et des directeurs, tirés en partie de sa maison de Nicolet et en partie du Collège de Montréal. Il traça lui-même les règlements des élèves, et, en 1817, il ajouta pour l'avantage des ecclésiastiques employés comme régents, une série d'instructions propres à les diriger dans leurs études, et à les rendre dignes de servir un jour l'Église dans l'exercice du ministère sacerdotal.

Pendant que Mgr Plessis était curé de Québec, son attention s'était portée sur les besoins spirituels du faubourg Saint-Roch, qui semblait dès lors destiné à prendre de grands accroissements. Il devenait important de pourvoir aux besoins futurs de ce quartier. En 1811, M. John Mure lui donna un emplacement situé alors au milieu d'un champ et bien au-delà des dernières habitations. La même année, les fondations d'une église y furent commencées, et au moyen de quelques quêtes, mais surtout avec des sommes prélevées sur la bourse de l'évêque, elle était presque terminée et allait être livrée au culte, lorsque, vers la fin de l'année 1816, un violent incendie la réduisit en cendres et ne laissa debout que des murailles noircies et lézardées.

Le prélat reçut la nouvelle de cet accident avec son sang-froid ordinaire ; et pendant que le feu continuait ses ravages, il prenait des mesures pour le rétablissement de l'édifice. En effet, l'ouvrage fut repris, dès que la saison le permit, et

poussé avec tant d'activité, qu'au mois d'octobre 1818, l'évêque eut la consolation de consacrer la nouvelle église. Cependant, s'il avait réussi, c'était aux dépens d'énormes sacrifices de sa part : car ses ressources étaient épuisées, et il restait chargé d'une dette de deux mille louis.

Ses vues bienfaisantes se portaient encore plus loin : il prévoyait que la maison de Dieu serait bientôt environnée d'une nombreuse population catholique, à laquelle il avait préparé les moyens d'obtenir l'instruction religieuse ; il voulut aussi que la jeunesse trouvât sur les lieux, des instituteurs capables de la former et de l'éclairer. Dans l'année 1795, il avait fondé une école dans le faubourg Saint-Roch ; à cette première marque de sa bienveillance, il crut devoir ajouter un second bienfait, en établissant un collège, où des jeunes gens doués de talents et appelés à l'état ecclésiastique, pourraient à peu de frais, commencer un cours d'études, qu'ils iraient terminer soit au Séminaire de Québec, soit au Collège de Nicolet.

En conséquence de cette résolution, au mois d'octobre 1818, des classes furent ouvertes dans la vaste maison qui servait de presbytère ; quelques ecclésiastiques, placés sous la conduite des chapelains qui desservaient l'église, furent employés comme régents, et bientôt l'institution entra en pleine opération.

L'évêque avait tracé lui-même le plan d'études, qui tendait à abrégér la longueur du cours ordinaire. Au bout de trois ans, les élèves devaient savoir le latin, l'anglais, les mathématiques et avoir des connaissances fort étendues dans la géographie et l'histoire.

Ce plan avait l'avantage de faire terminer le cours d'études en six années ; il réussit pour les élèves studieux et doués de bons talents ; mais pour les jeunes gens d'une capacité ordinaire, il n'eut pas le succès qu'en attendait son auteur. Possédant une merveilleuse facilité, il oubliait que la plupart des hommes n'arrivent à la science que

par un travail long et pénible. Néanmoins, pendant les dix ou douze ans que ce collège fut en opération, il fournit un bon nombre d'élèves, qui terminèrent ailleurs leurs études, et firent honneur à leurs premiers professeurs.

Convaincu qu'il importe plus d'avoir de bons prêtres que d'en avoir beaucoup, Mgr Plessis apportait un soin extrême à bien choisir les jeunes gens qu'il admettait à l'état ecclésiastique ; il surveillait les élèves de son grand séminaire ; il les interrogeait lui-même pour découvrir leurs talents, il s'enquêrait fréquemment de leur caractère et de leur conduite. Les dimanches, il leur donnait une conférence soit sur l'écriture sainte, soit sur le rituel ou sur l'administration des paroisses. Il rendait cette instruction si intéressante, que tous y assistaient avec plaisir, à l'exception toutefois de ceux dont la conscience était chargée de quelques fautes commises dans les cérémonies ou dans le chant, ou contre la fidélité au règlement de la maison.

Mgr Plessis se montrait sévère, mais il en avait le droit, car il était pour tous les élèves du sanctuaire une leçon vivante et il pouvait être regardé à bon droit comme la forme et le modèle de son clergé. Sa solide piété, ses mœurs irréprochables, son attachement à observer la discipline de l'Église, sa régularité extrême, en faisaient un ecclésiastique accompli sous tous les rapports. Aussi les exemples et les maximes du grand évêque ont laissé sur le caractère du clergé canadien une empreinte qui demeurera ineffaçable et qui s'est étendue sur le peuple tout entier. L'église du Canada se sentit grandir avec un pareil homme à sa tête, elle reçut de lui une impulsion qui mit en mouvement toutes ses forces, et comme emportée par le souffle puissant de ce génie, elle fit un pas immense dans la voie de ses destinées divines.

La plupart des prêtres aimaient Mgr Plessis comme des enfants aiment un père et ils avaient

une confiance illimitée dans ses grandes lumières.

« Si j'avais offensé cet homme-là, disait un jour M. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne, je consentirais à me traîner sur les genoux, depuis mon presbytère jusqu'à Québec, pour lui demander pardon de ma faute ».

Mgr Plessis demeura toute sa vie au Séminaire de Québec; il y observait, autant qu'il le pouvait, le règlement qu'il avait suivi pendant qu'il était curé. Sa journée se prolongeait depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à onze heures et demie du soir; son temps était réglé soigneusement et ménagé avec la plus stricte économie. Ses occupations journalières, variées dans leur objet immédiat, aboutissaient toujours au même but principal: la gloire de Dieu d'abord, puis l'avantage du prochain.

Comme saint Paul, il pouvait dire qu'il avait la sollicitude de toutes les églises; car, de son cabinet, il dirigeait toutes les affaires religieuses de son vaste diocèse. Seul, il faisait tout mouvoir: communautés, séminaires, collèges, missions, paroisses. Aussi sa correspondance était immense et embrassait toutes sortes d'affaires, depuis celles qu'il traitait avec la cour de Rome et le ministre des colonies, jusqu'aux directions qu'il adressait à l'économiste du Collège de Nicolet ou aux avis paternels qu'il donnait au plus jeune de ses prêtres. Tous ceux qui lui écrivaient étaient assurés de recevoir, dans le plus court délai, une réponse de la main même de leur évêque. Il entretenait des rapports suivis avec le cardinal préfet de la Propagande, avec les gouverneurs du Canada, et avec les évêques d'Angleterre, d'Irlande et des États-Unis.

Ce serait une erreur de croire que Mgr Plessis fût tellement absorbé par les affaires qu'il ne prit aucune part aux récréations du séminaire. Tous les soirs après le souper, il causait familièrement avec les directeurs et les prêtres attachés au service

de la cathédrale. Il savait rendre la conversation utile et agréable par le sel attique de son esprit, par le charme de ses narrations et par l'étendue de ses connaissances. Au fond de son âme, il y avait une forte dose de gaieté ; elle était comprimée ordinairement par les exigences de sa position, mais souvent elle débordait malgré tous les efforts pour l'étouffer.

L'abbé Ferland raconte à ce sujet des anecdotes infiniment amusantes et qui nous montrent le grand Plessis, dans des circonstances même solennelles, aux prises avec des envies de rire à faire mourir un homme moins énergique que lui.



CHAPITRE V

Visites pastorales de Mgr Plessis — Visites dans la Baie des Chaleurs, dans l'ancienne Acadie et dans le Haut-Canada. — Établissement de la mission de la Rivière-Rouge — Projet de diviser le diocèse de Québec en cinq diocèses — Le prélat se décide d'aller à Londres et à Rome. — Mgr Panet nommé administrateur en son absence.

COMME secrétaire des évêques Briand et Hubert, Mgr Plessis avait déjà parcouru le diocèse ; trois fois encore, pendant son épiscopat, il visita toutes les paroisses du Bas-Canada. Aussi il avait étudié en détail toute la topographie du pays ; et grâce à sa prodigieuse mémoire, il connaissait presque toutes les familles canadiennes. A la première vue, il pouvait désigner par leurs noms, non seulement la plupart des citoyens de Québec, mais encore les principaux habitants de chaque paroisse de la campagne. Pour tous il était la grandeur et l'autorité personnifiées. Un seul mot de sa part avait plus de poids sur les masses que les plus éloquents discours des orateurs populaires : elles avaient en lui une pleine confiance, parce qu'il était le serviteur de Dieu et le père du peuple.

Les visites se renouvelaient tous les ans et duraient ordinairement deux à trois mois. En 1811, l'évêque parcourut les îles de la Magdeleine et la Baie des Chaleurs ; l'année suivante, il continua son voyage autour du golfe Saint-Laurent, répandit ses bénédictions sur les villages acadiens et les

établissements écossais de l'Île Saint-Jean, visita une partie du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et revint au Canada par l'intérieur des terres, en suivant avec de grandes fatigues une voie qui aujourd'hui n'est guère praticable que pour des sauvages. Mgr Plessis écrivit, pendant ces deux missions, un journal de voyage qui a été publié en partie dans le *Foyer Canadien* de 1863.

Parti à la fin de mai 1815, l'infatigable prélat retourna sur le littoral du Cap-Breton, où il visita les ruines de Louisbourg, occupées par quelques pauvres familles de pêcheurs. Sur la côte de la Nouvelle-Écosse, il s'arrêta à plusieurs villages qu'avaient établis, depuis peu d'années, des Acadiens revenus de l'exil pour habiter un coin de leur ancienne patrie. A Halifax, il fut reçu avec honneur par les autorités anglaises et par toute la population catholique, qui, sous la conduite du grand vicaire Burke, marchait à grands pas dans la voie du progrès matériel et religieux. Après avoir parcouru les missions les plus importantes de l'ancienne Acadie et remonté la rivière Saint-Jean jusqu'au village sauvage de Sainte-Anne, l'évêque revint en Canada, en passant par Boston, New-York et Albany.

En 1816, il entreprit de visiter les postes du Haut-Canada ; c'était un voyage alors fort difficile. Les villages, encore peu nombreux, étaient séparés les uns des autres par d'interminables forêts. On trouvait çà et là quelques groupes de catholiques, dont les plus considérables s'étaient formés à Saint-Raphaël de Glengarry, à Kingston et à Sandwich. Le prélat s'arrêta plusieurs jours à Kingston, d'où il partit pour Sandwich et Saint-Pierre de la Rivière-à-la-Tranche, deux établissements jetés, à cette époque, sur les confins de la civilisation. Au delà, commençaient les grandes solitudes de l'ouest, connues sous le nom de pays *d'en haut*, et où un grand nombre de Canadiens

faisaient la traite pour la compagnie de la Baie-d'Hudson et celle du Nord-Ouest.

L'évêque de Québec n'avait pas eu besoin de parcourir les cinq cents lieues de territoire que renfermait son diocèse, pour comprendre la nécessité urgente de le diviser en plusieurs parties. Il y songeait depuis le commencement de son administration, et, plusieurs fois déjà, il en avait écrit au cardinal préfet de la Propagande. Mais l'on a vu qu'il lui fallait d'abord se faire reconnaître lui-même par la cour de Londres, avant de pouvoir établir d'autres évêques à la tête de nouveaux diocèses ou de vicariats apostoliques. Mais aussitôt que cette grande affaire fut terminée et que les hommes d'État d'Angleterre eurent reconnu la nécessité, comme la justice, de favoriser davantage les intérêts religieux de la population catholique, Mgr Plessis ne tarda pas à s'occuper de nouveau de ses projets de division, et il ne négligea aucune démarche pour aplanir les difficultés. En 1816, il chargea M. Alexandre MacDonell, son vicaire général dans le Haut-Canada, de se rendre en Angleterre, pour engager les ministres à favoriser les mesures qu'il leur avait soumises. Cet estimable ecclésiastique réussit dans sa mission, grâce au grand crédit dont il jouissait auprès du gouvernement britannique. Au mois de juillet 1817, avec l'agrément de la cour d'Angleterre, le Saint-Père séparait la Nouvelle-Écosse du diocèse de Québec, érigeait cette province en vicariat apostolique, et préposait à la nouvelle division M. Edmond Burke, qui fut sacré à Québec, en 1818, sous le titre d'évêque de Sion. Vers la même époque, lord Castle-reagh engageait la cour de Rome à ériger deux autres vicariats apostoliques, formés l'un du Haut-Canada, l'autre du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Édouard et de celle de la Magdeleine. Ce n'était encore là qu'une partie des divisions ecclésiastiques jugées nécessaires par Mgr Plessis : il désirait placer un évêque dans le district de Mont-

réal et un autre dans le territoire du Nord-Ouest.

Pour préparer les voies à l'accomplissement de ce dernier projet, le prélat chargea M. Tabeau, en 1816, de se rendre au fort William, sur le lac Supérieur, et de continuer sa route jusqu'au lac Winnipeg, si les circonstances le permettaient.

Deux ans après, MM. Joseph-Norbert Provancher et Sévère-Nicolas Dumoulin étaient nommés pour fonder la mission de la Rivière-Rouge. Dieu bénit les travaux de ces hommes apostoliques : leur petite chrétienté s'accrut rapidement, et, en 1819, Mgr Plessis songea à donner à cette église naissante un chef revêtu de pouvoirs suffisants pour l'organiser, la diriger et pourvoir à tous ses besoins spirituels.

Cette opération devait se coordonner avec la division générale du diocèse de Québec, que Mgr Plessis n'espérait obtenir qu'après de longues négociations dans les cours de Rome et de Londres ; car il n'avait pas encore été informé du succès qu'avait déjà obtenu le grand vicaire MacDonell.

Dans des circonstances si embarrassantes, les membres les plus considérables du clergé canadien jugèrent que, pour éviter des délais, l'évêque devait passer lui-même en Angleterre, afin de s'entendre avec les ministres, sur la demande qu'il se proposait de faire au Souverain Pontife ; tous étaient persuadés qu'il obtiendrait d'heureux résultats, s'il se présentait aux bureaux de Downing-Street, où son nom était connu et respecté. Sir John Sherbrooke lui-même, avant de quitter Québec, au mois d'août 1818, avait fortement conseillé au prélat de faire ce voyage, qu'il pressentait comme devant être avantageux au Canada, à l'évêque de Québec et au clergé catholique. Tant de sollicitations jointes aux puissants motifs suggérés par l'intérêt de la religion, décidèrent Mgr Plessis à franchir les mers, pour attirer plus efficacement sur son église les bénédictions du Pape et les faveurs du souverain.

Il voulait, comme il le dit lui-même, « une division en cinq diocèses, dont le premier aurait été

composé des trois districts de Gaspé, de Québec et des Trois-Rivières, le second des îles et provinces du golfe Saint-Laurent, le troisième du seul district de Montréal, le quatrième du Haut-Canada, et le cinquième de tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson ».

Ce plan avait été agréé et même en partie suggéré par la cour de Rome ; il s'agissait de le faire approuver à Londres pour toutes les fins civiles ; car on comprend que si les évêques n'étaient pas reconnus par la loi, le temporel de leurs églises tomberait peu à peu, mais inévitablement, dans une confusion inextricable. A ce but principal du voyage de l'évêque de Québec, se joignaient d'autres motifs d'un ordre secondaire : ainsi il souhaitait obtenir des lettres patentes pour le petit séminaire de Nicolet et il voulait joindre ses sollicitations à celles des Sulpiciens, afin d'empêcher le gouvernement de s'emparer de la seigneurie de Montréal. M. Lartigue fut député par ses confrères, pour aller soutenir leur cause à Londres, et dès qu'il apprit le dessein de Mgr Plessis, il se hâta de descendre à Québec, afin de traverser la mer sur le navire qui devait porter l'évêque et ses compagnons.

C'était alors une entreprise fort sérieuse qu'un voyage en Europe ; on s'y préparait de longue main, et un homme prudent ne se mettait en route qu'après avoir réglé ses affaires temporelles et spirituelles. Pour peu que l'on eût à séjourner dans le vieux monde, l'on ne pouvait s'attendre à être de retour en Amérique avant une année. Aussi Mgr Plessis prit des précautions afin que rien ne souffrît pendant son absence ; il consacra trois semaines à ses préparatifs et appela à Québec son vénérable coadjuteur, auquel fut remis le soin de son diocèse. De ce côté, il était sans inquiétude, car la prudence et la sagesse de l'évêque de Saldes lui étaient connues.





CHAPITRE VI

Départ de Mgr Plessis pour l'Europe. — A Londres il apprend l'érection de son siège en métropole. — Visite à Lord Bathurst. — Il présente trois mémoires : division du diocèse, lettres patentes pour Nicolet, plaidoyer en faveur du Séminaire de Montréal. — Permission obtenue de demander des bulles pour MM. Lartigue et Provancher. — Voyage en France et en Italie. — Trois mois à Rome. — Audience du Saint-Père. — Retour par Lyon, Orléans, Paris. — Audiences des rois Louis XVIII et George IV

ACCOMPAGNÉ de MM. Lartigue et Turgeon, Mgr Plessis s'embarqua, le 3 juillet 1819, sur le *George Symes*, commandé par le capitaine Bushby. Les dames de l'Hôpital-Général lui avaient prêté un de leurs serviteurs affidés, connu sous le nom de John, autrefois esclave aux Antilles et attaché depuis plusieurs années au service de leur maison. Soigneux, intelligent et bon chrétien, ce noir fut un trésor pour les voyageurs et un objet de curiosité pour quelques badauds Européens, qui le regardaient comme un type remarquable de la race canadienne.

La traversée fut heureuse et considérée comme fort courte pour cette époque, puisqu'elle ne dura qu'un mois : le deux août les voyageurs débarquaient à Liverpool.

Obligé d'attendre certaines informations dont il avait besoin, Mgr Plessis fut condamné à passer dix jours dans cette ville ; il les employa à visiter les institutions catholiques et à recueillir sur l'état de la religion des renseignements qui sont consi-

gnés dans son intéressant journal de voyage. Après avoir appris où se trouvait la résidence de Sir John Sherbrooke, l'évêque se fit un devoir d'aller visiter cet ancien gouverneur du Canada, qui s'intéressait toujours au pays, et qui répondit avec la meilleure grâce du monde aux nombreuses questions que le prélat lui adressa sur les différents objets de son voyage.

Arrivé à Londres, le 14 août, Mgr Plessis se mit de suite en rapport avec le docteur Poynter, vicaire apostolique, homme qui, par sa prudence et sa modération, avait su s'attirer le respect des secrétaires d'État anglais en même temps que la confiance du Saint-Siège. Ses conseils ne pouvaient manquer d'être fort utiles à l'évêque de Québec, pour ses négociations avec la cour d'Angleterre.

Quelques jours après, Mgr Plessis fut bien surpris d'apprendre, par une lettre du Canada, que, peu d'heures après son départ, l'on avait reçu des bulles du Saint-Siège le nommant archevêque de Québec, érigeant son église en métropole, et lui donnant pour suffragants et auxiliaires, deux évêques, dont l'un était chargé du Haut-Canada et l'autre du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard ; le premier était M. Alexandre MacDonell et le second M. Bernard McEachern.

L'érection du diocèse de Québec en métropole déconcertait tous ses plans ; car comme le gouvernement britannique n'en avait pas été informé, on pouvait craindre que les ministres ne cherchassent à mettre des obstacles aux divisions nouvelles qu'il s'agissait de créer.

Aussi l'évêque ne s'adressa qu'avec appréhension et inquiétude à Lord Bathurst, secrétaire pour les colonies, auquel il avoua franchement l'état des choses. Cette information excita en effet la mauvaise humeur du ministre, qui, dès le lendemain, appela le docteur Poynter, pour se plaindre à lui de la cour de Rome et le prier d'en témoigner son mécontentement.

Cependant Mgr Plessis présenta à lord Bathurst trois courts mémoires. Dans le premier, il demandait l'agrément du cabinet britannique pour solliciter auprès du Saint-Siège deux nouvelles divisions de son diocèse : celles du district de Montréal et du territoire du Nord-Ouest ; dans le deuxième, il sollicitait des lettres patentes pour assurer l'existence du Séminaire de Nicolet ; et dans le troisième, il défendait les droits des Sulpiciens et prouvait qu'il était de l'honneur du gouvernement de les laisser en possession de leurs biens.

L'appel chaleureux qu'il fit à la justice et aux intérêts de l'Angleterre produisit le plus heureux effet ; car plus tard, M. Lartigue déclarait que, si les ministres avaient alors cessé de poursuivre cette affaire, il fallait l'attribuer principalement à l'influence de Mgr Plessis.

Peu de jours après avoir remis ces mémoires, l'évêque de Québec reçut une lettre de lord Bathurst, qui l'invitait à l'aller voir à sa maison de campagne, située à Cirencester. Le prélat n'hésita pas à entreprendre un voyage qui pouvait avancer ses affaires. Il fut comblé d'honnêtetés par lord Bathurst et sa famille, et forcé d'accepter l'hospitalité qu'on lui offrait dans le château. Le prélat ne tarda pas à traiter des importantes questions soulevées dans ses trois mémoires : lord Bathurst admit de suite qu'il faudrait donner des lettres patentes à Nicolet, il consentit à entendre M. Lartigue sur les prétentions des messieurs de Montréal, et, après bien des explications de la part de l'évêque, il promit d'envoyer une lettre au bureau colonial, pour recommander la reconnaissance civile des nouveaux évêques.

De retour dans la capitale, où il arriva le neuf septembre, Mgr Plessis apprit bientôt que la lettre promise avait été expédiée et qu'elle était conçue de manière à permettre de postuler à Rome des bulles pour MM. Lartigue et Provancher. Le prince régent approuvait le choix qui avait été fait par

le prélat ; mais le bureau colonial ne consentit au sacre des nouveaux évêques qu'à la condition expresse qu'ils ne seraient pas titulaires et qu'ils seraient dépendants de l'évêque de Québec.

En comparant les concessions qu'il venait d'obtenir avec les difficultés qu'avait rencontrées Mgr Briand, cinquante ans auparavant, Mgr Plessis ne pouvait s'empêcher d'apprécier les changements survenus en faveur de catholicisme : « Après dix-huit ou vingt mois de postulations, dit-il dans son journal, M. Briand n'obtint rien du tout ; seulement on lui fit savoir indirectement que, s'il se faisait consacrer, le gouvernement n'en dirait rien et fermerait les yeux sur cette démarche. Ah ! quel changement en mieux depuis cette époque, et combien l'église du Canada ne doit-elle pas à la divine Providence pour avoir amené doucement et fortement les choses au point où nous les voyons » !

Muni du document officiel dont il avait besoin, Mgr Plessis traversa de suite en France, avec M. Turgeon, laissant à Londres M. Lartigue qui avait à plaider la cause du Séminaire de Montréal. Arrivé à Paris, le 19 septembre, il fut reçu à bras ouverts par son ami le vénérable abbé Desjardins, qui avait quitté le Canada depuis dix-sept ans, après y avoir rendu les plus grands services. Pressé d'arriver à Rome, le prélat ne s'arrêta que peu de jours dans la capitale de la France, de même à Lyon qu'il quitta le onze octobre pour traverser à la hâte la Savoie et le Piémont.

Dans la sacristie de l'église métropolitaine de Turin, Mgr Plessis eut à soutenir un rude assaut, de la curiosité des chanoines. Tous se pressaient autour de l'évêque étranger : les anciens le questionnaient en italien ; les autres écoutaient ses réponses données en latin à une foule de demandes qui supposaient dans ces ecclésiastiques une bien faible connaissance du nouveau monde. Y a-t-il des chrétiens en ce pays ? lui demandait-on. — Les

habitants sont-ils noirs ou blancs ? — Ce nègre qui vous suit est-il l'un d'eux ? — Y a-t-il longtemps que vous avez laissé l'Europe pour aller demeurer si loin ? — Croyez-vous y retourner ? Turin ne fut pas le seul endroit où il lui fallut subir un semblable interrogatoire, qui prêtait successivement à rire et à s'impatienter.

Milan, Parme, Bologne, Ancône et Lorette passèrent tour à tour sous les yeux des voyageurs. A Bologne, le cardinal légat procura à l'évêque de Québec le plaisir de connaître l'abbé Mezzofante, si célèbre dans tout l'univers comme linguiste le plus extraordinaire qui ait jamais existé. A Lorette, en parcourant le trésor de la *Santa Casa*, où sont déposées les offrandes envoyées de toutes les parties du monde, le prélat fut bien surpris d'y trouver, affiché dans un trumeau, une prière en français et en latin et qui commençait ainsi : « Vœu de la nation huronne, envoyé à Lorette pour supplier la bienheureuse Vierge de procurer la conversion des Sauvages de toute la Nouvelle-France l'an 1673 ».

« O Marie, servante de Dieu par excellence, etc ».

Un collier de porcelaine avait été envoyé en même temps que la prière par le P. Chaumonot, fondateur de la mission huronne de N. D. de Lorette, mais l'évêque le chercha inutilement et n'en put trouver de vestige.

Sincèrement attaché à la foi et aux traditions de l'Église catholique, Mgr Plessis éprouva un véritable bonheur de se trouver dans la capitale du monde chrétien, où il arriva le 12 novembre. « Rome, écrivait-il, n'est pas la plus belle ville du monde, mais elle est assurément la plus curieuse, la plus célèbre, la plus digne de fixer les regards d'un étranger et d'exalter son imagination, par des souvenirs de toute espèce, par les monuments profanes et religieux, anciens et modernes, dont elle est remplie. On se sent élever l'âme en réfléchissant que l'on marche sur les mêmes places et dans

les mêmes rues que foulèrent autrefois les pieds du sage Numa, du sobre Quintus Fabius, des Camille, des Scipion, des Pompée, des Cicéron, des César, des Constantin. Mais ce sentiment acquiert bien une autre énergie, lorsqu'un chrétien y reconnaît les lieux arrosés des sueurs des apôtres et du sang des martyrs ; lorsqu'il voit le chef de l'Église catholique régner en souverain et faire régner la vraie religion et toutes les vertus, sur le même trône où tant de scélérats et d'impies s'assirent autrefois en maîtres, et dans la même ville qui fut tant de fois livrée au culte sacrilège de toutes les fausses divinités ».

Le 17 novembre, l'évêque de Québec soumit à la congrégation de la Propagande les affaires qui l'avaient conduit à Rome. À la suite de plusieurs conférences avec le cardinal Fontana, préfet, et quelques autres membres de la même congrégation, il présenta un mémoire pour la division de son diocèse. Peu de temps après, il fut présenté au Souverain Pontife qui le reçut avec bonté. Pie VII lui accorda une deuxième audience au mois de janvier 1820, et une troisième le 4 février suivant. Dans cette dernière, le prélat demanda la permission de ne point prendre le titre de métropolitain, tant que le gouvernement anglais s'y montrerait opposé. Le mérite bien connu de Mgr Plessis et le crédit dont il jouissait auprès du ministère britannique, engagèrent le Saint-Père à approuver cette mesure, et à lui laisser la faculté de décider du moment où la prudence lui permettrait de s'intituler publiquement archevêque de Québec.

Plusieurs privilèges furent accordés au prélat en faveur des églises, des communautés religieuses et de quelques institutions pieuses. Lui-même fut fait comte romain et assistant au trône pontifical. Pendant son séjour à Rome, ses belles qualités lui acquirent l'amitié du cardinal Pacca, camerlingue, et celle du cardinal Gonzalvi, secrétaire d'État, qui tous deux lui donnèrent, plusieurs

fois dans la suite, des marques de leur estime.

Ce fut pour le digne évêque une grande satisfaction, lorsqu'il apprit que le Pape approuvait le projet de diviser le diocèse de Québec. Le premier février, furent signées les bulles de M. Provancher, nommé évêque de Juliopolis et chargé du gouvernement spirituel du territoire du Nord-Ouest, et celles de M. Jean-Jacques Lartigue, nommé évêque de Telmesse et administrateur du district de Montréal.

Le dix février, après avoir reçu une dernière bénédiction de Pie VII, Mgr Plessis quitta la ville éternelle, et se mit en route pour retourner dans sa patrie. En passant, il visita Sienne et Florence ; dans cette dernière ville, il apprit la mort de George III ; celle du duc de Kent lui était déjà connue. Le prélat et l'abbé Turgeon étaient à Turin le 27 février, et ils eurent le plaisir d'y être présentés au comte Joseph de Maistre qui venait de publier son livre *Du Pape*, et qui en donna à l'évêque un exemplaire revêtu de sa signature. Après avoir traversé les Alpes par le Mont Cenis et visité Chambéry, Mgr Plessis retourna à Lyon, où, à la demande du cardinal Fesch, il ordonna plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvait l'abbé Deguerry, l'un des orateurs les plus célèbres de Paris et l'une des victimes de la Commune.

M. Jacques Desjardins, frère des deux abbés Desjardins qui émigrèrent en Canada en 1794, avait conseillé aux voyageurs de passer par Orléans pour regagner Paris, afin de les recevoir à sa maison de Messas. L'évêque de Québec y fut reçu avec la joie la plus franche, non seulement par son hôte, mais encore par la population entière du village. Citons quelques lignes du journal de voyage : « L'arrivée d'un évêque, dans ce lieu, où il n'en a pas paru de temps immémorial, fait une sensation inconcevable. Les fuseaux tombent des mains des femmes ; les vigneronns qui ont de l'ouvrage au champ, même en cette saison, en reviennent avant

l'heure ordinaire et bordent les rues, revêtus de leurs blouses ; les enfants courent en bande après la voiture ; tout le monde est dans la joie. M. Desjardins, père et ami de tous ces villageois... leur fait voir avec jubilation, l'évêque étranger qu'il leur a amené et son secrétaire, et, aussitôt que ceux-ci ont mis pied à terre, il se hâte de leur présenter sa sœur, sa bonne sœur, l'ange de sa maison. Raguel n'était pas plus transporté de joie que lui, à l'arrivée du jeune Tobie et de son compagnon de voyage ».

Les voyageurs quittèrent cette hospitalière demeure pour se rendre à Paris, où ils arrivèrent le premier avril. Ils reprirent leur logis au Séminaire des Missions-Étrangères, et y trouvèrent l'abbé Desjardins qui y résidait encore occasionnellement, quoiqu'il eût transféré sa demeure principale à l'archevêché.

Cette fois, l'évêque de Québec put s'arrêter un peu plus longtemps dans la capitale de la France ; il visita avec beaucoup d'intérêt les établissements publics, les institutions de charité et surtout les églises. Par l'entremise de l'évêque de Chartres, grand aumônier du comte d'Artois, devenu depuis roi de France sous le nom de Charles X, Mgr Plessis fut présenté à ce prince, qui était alors considéré comme l'ancre de salut des Bourbons. Quant à voir le roi, il n'y songeait point, lorsqu'il apprit que la marquise de Villeray lui avait obtenu une entrevue avec le monarque français, par l'entremise du duc de la Chastre, premier gentilhomme de Louis XVIII. L'affaire était si avancée, lorsqu'il le sut, qu'il n'était pas honnêtement possible de reculer. Ce fut le dimanche 30 avril, entre le déjeuner du roi et la messe, que la présentation eut lieu dans une audience privée. Le roi parla à l'évêque avec bonté, lui fit des questions sur l'état de la religion au Canada, se recommanda à ses prières, et le chargea de dire à ses diocésains que leur ancien souverain ne les avait pas oubliés, et

que si les conditions stipulées en leur faveur par les traités n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France ne manquerait pas de réclamer.

Les circonstances empêchèrent Mgr Plessis d'aller passer encore quelques jours à Messas, comme il l'avait projeté ; mais il eut le plaisir de revoir M. Jacques Desjardins, qui vint à Paris se mettre à ses ordres, et qui ne le quitta que lorsqu'il fut dans la diligence, en route pour l'Angleterre. Le même M. Desjardins écrivait quelque temps après : « Mgr Plessis a laissé un tel souvenir parmi nous qu'on en parle comme aux premiers jours.... j'irais, je vous assure, jusqu'aux extrémités du monde avec lui. Je n'ai jamais vu d'homme (passez-moi le terme) qui attachait davantage le respect et la confiance. Nos Français l'ont tous jugé supérieur et éminemment supérieur. On se trouve petit en présence de ce beau caractère, de cet aplomb... et, disons-le encore, de cette extrême bonté ». Ce jugement d'un étranger donne une idée exacte de l'impression extraordinaire que produisait le grand évêque sur tous ceux qui avaient le bonheur de s'approcher de lui.

Après son retour de Londres, Mgr Plessis obtint plusieurs audiences du secrétaire d'État pour les colonies, qui lui remit une lettre officielle pour lord Dalhousie, nommé gouverneur du Canada. Le comte Bathurst informait ce dernier des arrangements qui avaient été faits avec la cour de Rome, pour l'avantage des catholiques du Canada, et de l'approbation que Sa Majesté avait donnée à la division du diocèse de Québec. De plus des ordres allaient être envoyés pour l'expédition des lettres patentes en faveur du Collège de Nicolet ; enfin le gouvernement semblait oublier le projet de s'emparer des biens du Séminaire de Montréal.

Le roi lui-même témoigna de sa bonne volonté envers ses sujets canadiens : lorsque l'évêque de Québec lui fut présenté, Georges IV le reçut avec une bienveillance marquée ; il lui parla des services

rendus durant la guerre américaine par les catholiques du Canada, et il témoigna la confiance qu'il avait dans la loyauté du peuple et du clergé de la province.

Un succès aussi ample qu'il se pouvait, vu les circonstances, avait couronné les négociations de l'évêque ; il avait hâte de rentrer dans son diocèse avec ces bonnes nouvelles. Aussitôt que possible, il s'embarqua pour l'Amérique, avec son compagnon de voyage, M. Turgeon ; aussi avec M. Lartigue qui n'avait pu se rendre à Rome à cause de sa mauvaise santé, et des affaires qui l'avaient retenu à Londres et à Paris. Quand il apprit sa nomination à l'épiscopat, dans les conditions exigées par le gouvernement et sanctionnées par le Saint-Siège, ce digne ecclésiastique, qui avait consenti auparavant à accepter cette lourde charge, ne crut plus devoir s'y soumettre, à cause des grandes difficultés qu'il apercevait pour l'avenir.

Au mois d'avril précédent, il écrivait à Mgr Plessis : « Les choses ne sont plus dans l'état où elles devraient être pour valider mon acceptation conditionnelle, dépendante de la volonté de mes supérieurs, qui n'ont consenti à mon épiscopat que comme indépendant du siège de Québec, sauf vos droits de métropolitain ; et si je suis frustré des ressources que je prétendais trouver dans la maison de Montréal, je ne puis, d'après la persuasion où j'étais *bona fide* de mon droit de domicile en ce séminaire, être obligé d'accepter, en quittant une société à laquelle je suis véritablement attaché et que je n'aurais abandonnée qu'en vue d'un plus grand bien ».

Convaincu que personne ne pouvait mieux que M. Lartigue porter la dignité épiscopale, Mgr Plessis ne voulut pas intervenir auprès du Saint-Siège, comme le lui demandait l'évêque élu. Il le laissa écrire lui-même, et, plus tard, un ordre du Saint-Père l'obligea à accepter un honneur que son humilité lui faisait redouter et à se résigner à des

sacrifices et à des difficultés dont ses sages prévisions n'avaient pas exagéré la grandeur.

Arrivé à New-York, le 21 juillet 1820, Mgr Plessis dut visiter quelques villes des États-Unis : sur la demande que lui en avait faite le préfet de la Propagande, il se rendit à Philadelphie et à Baltimore, pour s'enquérir des difficultés suscitées dans plusieurs diocèses par des prêtres schismatiques qui rejetaient l'autorité des évêques.

Le 7 août suivant, les voyageurs arrivèrent à Montréal, où l'évêque de Québec présenta aux prêtres du séminaire leur ancien confrère, à qui allait être remise la direction spirituelle de ce district ; Mgr Plessis espérait que ce serait pour eux une nouvelle preuve de la confiance et de l'estime qu'il avait toujours accordées aux membres de leur maison (1).

Avant de se rendre à la capitale, où il était impatientement attendu, le prélat s'arrêta à son Séminaire de Nicolet qu'il revoyait toujours avec un sensible plaisir.

Au milieu d'un nombreux concours de prêtres, venus de toutes les parties de la province pour lui souhaiter la bienvenue, l'évêque de Québec présida aux examens des élèves avec toute la joie d'un père rendu à ses enfants après une longue séparation.

La nouvelle de l'heureux retour du premier pasteur du diocèse s'était répandue en peu de temps ; partout sur la route qu'il devait suivre, s'organisaient des démonstrations en son honneur. Aussi son voyage de Nicolet à sa ville épiscopale fut-il un véritable triomphe. La joie de la population de Québec était à son comble : les citoyens allaient revoir celui qui demeurait parmi eux depuis quarante ans, celui qui avait été leur curé, qui depuis vingt ans était leur évêque et qui était considéré par tous comme l'homme le plus distingué du pays.

(1) *Mélanges Religieux* : « Notice Biographique de Mgr Lartigue ».

Pour aller au-devant de lui, les principaux citoyens nolisèrent un bateau à vapeur, le *Car of commerce*, qui était alors regardé comme le roi du Saint-Laurent. Ce bâtiment chargé de plusieurs centaines de voyageurs, parmi lesquels étaient des membres distingués de la législature, du clergé et du barreau, s'arrêta aux Trois-Rivières, au moment même où l'évêque et ses compagnons y arrivaient de Nicolet ; de vives acclamations accueillirent le prélat, surpris de se trouver tout à coup entouré de ses amis de Québec.

Le lendemain, 16 août, de grand matin, le bateau commençait sa marche triomphale vers Québec ; le canon répondait aux vives fusillades qui se renouvelaient à chaque village ; sur les deux rives du fleuve un mouvement inaccoutumé témoignait de la part que prenaient les habitants à la joie commune. Entre les deux villes, le bateau à vapeur fut rejoint par un autre qui était tout pavoisé et qui apportait une seconde députation de la capitale.

L'empressement des habitants de Québec à revoir leur premier pasteur et à l'accueillir avec honneur, surpassa toutes les manifestations de ce genre qu'on avait vues jusqu'alors.

Aussi lorsque le canon annonça l'approche des steamboats, l'enthousiasme fut indescriptible ; d'immenses cris de joie retentirent de toutes parts ; aux clameurs de la multitude et aux grondements du canon se joignirent les fanfares de la musique militaire du soixantième régiment et le son joyeux de toutes les cloches de la ville. Une foule immense se pressait sur le débarcadère, avide de recevoir la bénédiction de l'évêque ; les annales des Ursulines disent qu'il fut porté plutôt que conduit à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté pour remercier Dieu d'avoir réuni le père à sa famille, le pasteur à son troupeau. Il était huit heures du soir quand se termina cette cérémonie solennelle qui récompensait bien Mgr Plessis de toutes les fatigues de son long et dangereux voyage.



CHAPITRE VII

Allocution de Mgr Plessis aux membres de son clergé. — Abolition de la fête du sacerdoce. — Difficultés suscitées à Mgr Lartigue dans le district de Montréal. — Consécration d'évêques. — Projet d'union du Haut et du Bas-Canada. — Démarches et lettres de Mgr Plessis contre cette inique mesure. — Lettre à M. Papineau. — Succès des protestations des Canadiens. — Maladie et mort de Mgr Plessis. — Ses funérailles. — Lettre de Lord Dalhousie.

MGR PLESSIS profita d'une réunion de son clergé venu à la fête du sacerdoce, pour lui faire connaître les décisions qu'avait prises le Souverain Pontife pour l'avantage de l'église du Canada. Après avoir annoncé à ses prêtres la division du diocèse de Québec, il les informa que la fête du sacerdoce ne serait plus célébrée, attendu qu'elle était contraire aux règles de la liturgie romaine. On croyait que la consécration des quatre nouveaux évêques ne tarderait pas à avoir lieu, mais plusieurs raisons forcèrent à la remettre. M. Lartigue attendait un ordre formel du Saint-Siège, d'autant plus que ses confrères sulpiciens lui avaient signifié qu'il ne pouvait pas demeurer au séminaire, après avoir reçu le caractère épiscopal. Enfin Rome parla et l'abbé Lartigue n'hésita plus à se soumettre. Mgr Plessis le consacra, le 21 janvier 1821, dans l'église paroissiale de Montréal, où tous les deux ils avaient reçu le baptême, fait leur première communion et préludé aux augustes fonctions du sacerdoce en remplissant l'office de simples enfants de chœur.

Après son retour à Québec, Mgr Plessis informa

officiellement les fidèles du district de Montréal, que Mgr Lartigue allait exercer parmi eux la charge d'évêque suffragant et auxiliaire.

« Le vingt-un du mois dernier, annonçait-il dans son mandement du 20 février 1821, nous donnâmes la consécration épiscopale à Mgr Jean-Jacques Lartigue, titulaire de Telmesse. Il aurait été plus flatteur pour nous de le consacrer sous un titre qui exprimât directement les rapports que vous aurez désormais avec lui. La chose n'a dépendu ni de nous ni du Saint-Siège, qui a été aussi loin que les circonstances le permettaient, en le proposant... au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, en qualité de notre auxiliaire, suffragant et vicaire général. Nous nous conformons donc aux intentions du Souverain Pontife, en vous signifiant par le présent mandement, que vous devez à l'avenir rendre à Mgr l'évêque de Telmesse, dans toutes les églises du district de Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à nous-même si nous étions sur les lieux, et l'y considérer comme spécialement et généralement chargé des fonctions épiscopales. Ainsi c'est notre intention positive que vous recourriez désormais à lui, dans tous les cas où vous recourriez ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer les affaires qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même ».

Cependant les difficultés annoncées comme devant naître de la position douteuse dans laquelle se trouvait l'évêque de Telmesse, ne tardèrent pas à apparaître dans toute leur étendue. Après s'être vu refuser l'hospitalité du séminaire sur laquelle il avait compté, il se vit persécuté jusque dans l'église, où on voulait régler les honneurs qui lui étaient dûs et lui refuser le trône épiscopal. On en vint à attaquer la mandement de Mgr Plessis, qui, suivant certains souverains, ne pouvait transmettre à un autre les honneurs appartenant à l'ordinaire. Pendant deux ou trois ans, les journaux de Montréal furent remplis de correspondances

dans lesquelles les autorités ecclésiastiques n'étaient pas toujours ménagées. M. Chaboillez, curé de Longueuil, fut le champion le plus hardi de tous les mécontents. Il publia des brochures pour protester de toutes ses forces contre l'exercice des pouvoirs épiscopaux de Mgr Lartigue dans le district de Montréal. « Nous concluons, dit-il (1), que la prétendue érection du district de Montréal en district épiscopal, dans la première acceptation du mot, est contraire aux lois canoniques, à l'ordre établi légalement dans le diocèse, et que les parties intéressées ont droit de ne pas la reconnaître ; qu'il est même de leur intérêt de s'y opposer par tous moyens que de droit ».

« Le district de Montréal, ajoute-t-il, étant compris dans le diocèse de Québec, ne peut être démembré de l'évêché de Québec dont il dépend, pour être érigé en nouvel évêché, sans que les formalités prescrites par les canons et les lois ecclésiastiques de France aient été observées. Car nous posons en principe, et nous espérons qu'on nous ne le contestera pas, que le diocèse doit être régi par le droit canonique, tel qu'il était reçu dans le pays, avant la conquête. Or, il s'agit d'examiner si ces formalités ont été observées ; nous nous contenterons d'indiquer les principales.

» La première est que cette érection soit faite par une bulle du Pape, et que le consentement du souverain y soit exprimé ».

« Tel était, dit M. S. Pagnuelo (2), suivant M. Chaboillez, le droit de la France, dont le souverain se déclarait protecteur de l'Église catholique, et il devait en être ainsi sous la couronne anglaise, qui non seulement n'entretenait aucune relation avec la cour de Rome, mais considérait le Pape comme l'Antéchrist... M. Chaboillez exigeait 1^o le

(1) Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal, 1823, chez Turner, p. 17.

(2) Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada.

consentement de la couronne anglaise ; 2^o celui du peuple et de toutes les personnes intéressées, donné dans une enquête *de commodo et incommodo* ».

D'après ce grand théologien, le Saint-Père n'avait pas le droit de déroger aux lois de l'Église pour ce qui regardait les affaires du Canada ; le juge suprême n'était plus le Pape, mais M. Chaboillez lui-même, ou tout intéressé dans la cause. Parmi ces intéressés, dont le Souverain Pontife aurait dû solliciter humblement la permission, figuraient d'après lui, les prêtres de Saint-Sulpice, les marguilliers de la paroisse de Montréal, les curés des paroisses établies légalement et enfin les fidèles des mêmes paroisses. Les formalités n'ayant pas été observées « le clergé et les fidèles ont droit de se prévaloir de cette omission pour protester de nullité contre tout ce qui pourrait avoir été fait à cet égard (1) ».

« M. Cadieux, curé des Trois-Rivières, et M. P. H. Bédard, avocat de Montréal, répondirent victorieusement aux *Questions* du curé de Longueuil. Le premier fit surtout ressortir les tendances et les dangers des doctrines qu'il combattait : il signala les flatteries à l'adresse du gouvernement et les insinuations perfides contre le Pape et l'évêque (2) ».

M. Chaboillez revint à la charge en 1824 et fut secondé par M. Pigeon, curé de Saint-Philippe, qui écrivit aussi dans les journaux et dans les brochures pour dire qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de Mgr Lartigue et ne lui rendrait pas les honneurs épiscopaux dans la visite pastorale. Jamais l'on n'avait vu au Canada un pareil mépris de l'autorité du Pape et des évêques. « Servi et défendu par un homme de talent et de connaissances variées, dit M. Pagnuelo, polémiste redoutable et d'un style entraînant (M. Chaboillez), le gallicanisme comptait sur un succès assuré en faisant appel à toutes les petites faiblesses humaines dans le

(1) Brochure de M. Chaboillez.

(2) De la liberté religieuse en Canada.

clergé et dans le peuple, et en invoquant l'autorité du gouvernement politique qui ne pouvait manquer, disait-on, de le soutenir puissamment ! Aussi jamais l'église n'a couru, en ce pays, un aussi grand danger, et sans la mansuétude des deux grands prélats qui la gouvernaient alors, sans l'attachement du clergé rural et des populations à leurs évêques et à Rome, elle était menacée d'un schisme dans le district de Montréal ».

Mgr Plessis était profondément attristé des misères suscitées à Mgr Lartigue ; il lui adressait souvent des lettres d'encouragement et prenait part à son sacrifice. « Je ferai, lui disait-il, passer en cour de Rome mon mandement et me soumettrai au jugement du Saint-Siège. En attendant, ne contestez pas ; mettez les procédés de votre côté. Si on vous pousse, reculez-vous. A défaut du trône, contentez-vous d'un prie-Dieu ; à défaut d'un prie-Dieu, mettez-vous sur le bout d'un banc, ou ce qui serait encore mieux, cessez d'assister à la paroisse qui n'est pas plus cathédrale que toute autre église de la ville ; et adoptez l'église de l'Hôtel-Dieu (1) ou toute autre ».

Dans un important mandement du 5 décembre 1822, Mgr Plessis rendit un compte détaillé des motifs et des résultats de son voyage en Europe, et faisant allusion aux troubles qui régnaient encore dans la ville de Montréal, il ajoutait :

« Nous n'avons pas appris sans une grande affliction que, dans un certain district, l'on avait contesté la juridiction d'un de ces dignes évêques ; mais nous osons nous flatter, d'après l'exposé naïf de nos procédés et des dispositions du Saint-Siège, que des réflexions plus judicieuses rapprocheront les esprits, réuniront les cœurs et combleront nos vœux, pour l'édification de l'Église, l'union de ses membres et leur soumission parfaite aux vues du Souverain Pontife »...

(1) Mgr Lartigue logeait à l'Hôtel-Dieu.

Ce mandement n'arrêta pas l'agitation qui était fort grande, mais il eut l'effet d'éclairer les esprits qui n'étaient pas préjugés et qui attendaient des explications pour décider sur le parti à suivre.

Au reste, il n'y avait aucun remède à apporter, aucun moyen de faire revenir le gouvernement anglais sur la décision qu'il avait prise de ne pas permettre l'érection du diocèse de Montréal.

« Je trouve, écrivait Mgr Poynter à Mgr Plessis, que Mgr Lartigue s'inquiète beaucoup à propos de son titre *in partibus infidelium* et croit que les choses iraient mieux s'il portait le titre d'évêque de Montréal. Lord Bathurst y est tellement opposé, que si je lui parlais maintenant de cette affaire, je causerais plus de mal que de bien ».

Cette opposition regrettable, favorisée par la mauvaise humeur du Séminaire de Saint-Sulpice et continuée par quelques curés, dura encore bien longtemps, mais ne fut jamais secondée par la masse du clergé, même du district de Montréal. Elle ne réussit qu'à faire du bruit et qu'à produire du scandale, au grand contentement des protestants, et au grand chagrin des véritables amis de la religion.

Mgr Plessis n'eut pas à gémir sur de semblables désordres dans les autres districts soumis à la juridiction des évêques qui avaient été nommés. Mgr MacDonell et Mgr MacEachern furent consacrés à Québec, le premier dans la chapelle des Ursulines, le 31 décembre 1820, et le second dans l'église de Saint-Roch, le 17 juin 1821.

Le sacre de Mgr Provencher n'eut lieu que le 12 mai 1822, dans l'église des Trois-Rivières; Mgr Plessis était assisté des évêques de Salde et de Telmesse.

Vers la fin de l'été 1822, on fut étonné d'apprendre que, dans la chambre des communes, en Angleterre, l'on avait proposé l'union législative du Haut et du Bas-Canada, basée sur l'extinction graduelle des institutions françaises. De toutes les parties du Bas-Canada, s'éleva un concert

unanime de réprobation contre une mesure clairement élaborée pour soumettre les catholiques à la tyrannie du fanatisme protestant. MM. Papineau et Neilson furent chargés de présenter au roi et aux deux chambres du parlement impérial, les requêtes qui avaient été dressées contre l'union et qui portaient près de soixante mille signatures. Mgr Plessis déploya toute son énergie auprès du clergé et du peuple pour favoriser les démarches qui furent faites à cette occasion, et il écrivit lui-même de nombreuses lettres à tous ses amis de Londres pour les prier de conjurer le grave danger dont le pays était menacé. Malade, et retenu à l'Hôpital-Général, il dut désobéir à son médecin pour adresser à M. Papineau une lettre dans laquelle il lui transmit de précieux renseignements.

« On ne saurait, écrit l'évêque à l'éminent patriote, donner trop d'éloges à votre dévouement pour votre patrie. Il est d'autant plus méritoire que vous avez en tête des ennemis obstinés et puissants qui cherchent à vous fermer toutes les avenues et qui ont le secret d'amalgamer leurs intérêts avec ceux du gouvernement. Aussi n'osé-je me flatter que vous ayez accès auprès des ministres. J'ai dernièrement écrit à Sir John Sherbrooke, à M. Adam Lyburner et au docteur Poynter, l'évêque catholique de Londres, auquel j'ai transmis une copie du *Bill d'union*, tel que projeté l'été dernier par le gouvernement impérial... M. Adam Lyburner, qui demeure à Londres... peut vous être d'un très bon conseil. C'est un ami de ce pays, où il a passé une partie de sa vie, et vous savez qu'il fut député de la province pour l'obtention du statut de 1791... »

Pour l'honneur et l'avantage de l'Angleterre, les ministres se décidèrent à repousser les projets tyranniques des amis de l'union, du moment qu'ils eurent été éclairés sur les sentiments du peuple canadien, et on informa MM. Papineau et Neilson que si la question revenait sur le tapis, on en aver-

tirait de suite les intéressés, afin qu'ils pussent défendre leur cause devant le parlement britannique.

Les inquiétudes causées à Mgr Plessis par cette dernière difficulté, ainsi que par les affaires du district de Montréal, contribuèrent pour beaucoup à aggraver les infirmités dont il souffrait depuis son retour d'Europe. Le travail, les veilles, les longs voyages, une dernière visite faite à Gaspé en 1821, avaient miné ce tempérament naturellement fort et robuste, mais qui n'avait jamais été ménagé. Aussi semblait-il se préparer plus prochainement à la mort dont il s'était toujours occupé, même dans le temps où elle semblait pour lui bien éloignée. Vers cette époque, il en parlait souvent, et il se plaisait à rappeler aux autres qu'elle ne pouvait tarder longtemps. Le prélat était attaqué d'un rhumatisme inflammatoire qui lui donnait peu de repos. De plus, une plaie qui s'était faite à la jambe s'était agrandie considérablement et devenait un sujet d'inquiétude pour ses amis. A la fin de 1825, un accès plus grave de sa maladie l'obligea de cesser son travail ordinaire et de retourner à l'Hôpital-Général ; ce fut de là qu'il écrivit à l'évêque de Telmesse, le 29 novembre : « Voilà la première lettre que j'écris depuis six jours, et il a fallu m'y reprendre à plusieurs fois ».

Malgré l'avis de son médecin, il s'occupait des affaires de l'Église. Une de ses dernières pensées fut pour Rome, où la magnifique basilique de Saint-Paul avait été détruite par le feu. Le Souverain Pontife en appela au zèle de tous les fidèles de l'univers pour contribuer à son rétablissement. L'évêque de Québec qui avait une dévotion particulière à saint Paul et qui avait visité avec vénération l'église où l'on honorait l'apôtre des nations, accueillit la demande du Saint-Père avec empressement, et publia une magnifique lettre recommandant une quête en faveur de l'œuvre.

En informant l'évêque de Telmesse de l'appel qu'il venait de faire à la charité de ses diocésains,

il lui disait un mot de lui-même : « Il n'est pas nécessaire de vous dire que j'ai été assez malade pour donner l'alarme à nos messieurs d'ici, qui ont fait venir Mgr le coadjuteur. Me voilà un peu mieux ».

Le lendemain, dimanche, quatre décembre, il avait entendu la messe dans une des salles et y avait reçu la sainte communion. Vers deux heures de l'après-midi, il conversait avec son médecin et venait de prononcer avec éloge le nom de M. Lefrançois, curé de Saint-Augustin, lorsque la parole lui manqua subitement. Il s'affaissa sur lui-même; le médecin donna l'alarme; on s'empessa d'accourir; déjà il n'était plus.

Dans un clin d'œil, la nouvelle de sa mort fut portée dans toutes les parties de la ville de Québec et accueillie avec la plus profonde douleur.

La première stupeur passée, l'on songea à rendre à l'illustre défunt les honneurs qui lui étaient dûs à si juste titre. Le six, son corps fut transporté à l'église de l'Hôtel-Dieu; il était accompagné d'une garde d'honneur, du clergé de la ville et des paroisses voisines, et d'une foule immense de fidèles.

Le lendemain, il fut transféré de l'église de l'Hôtel-Dieu à la cathédrale, au milieu d'un concours empressé de citoyens de toutes les classes et de toutes les dénominations. A la suite du cercueil, marchaient le gouverneur général lord Dalhousie, les officiers supérieurs de la garnison, les membres du conseil exécutif et du conseil législatif, et les juges de la cour du banc du roi. En vertu d'un ordre général, toutes les troupes de la garnison, composée des soixante-onze et soixante-dix-neuvième régiments et d'un détachement de l'artillerie royale, assistaient sous les armes; le canon tirait de minute en minute; les magasins et les boutiques étaient fermés: rien ne manquait pour prouver que c'était un deuil général. Le service fut chanté par Mgr Panet, accablé encore plus par la douleur que par les années, et M. le grand vicaire Demers prononça l'oraison funèbre.

Le même jour, vers deux heures, le cœur de Mgr Plessis, renfermé dans un vase de cristal de forme cylindrique, fut transporté solennellement de l'Hôpital-Général à l'église de Saint-Roch. Le 14 décembre, un service solennel fut chanté dans la même église par Mgr Panet, et M. Ranvoyzé, curé de Sainte-Anne du Nord, prononça un éloge funèbre de l'illustre défunt.

Mgr Poynter, le cardinal Somalia, préfet de la Propagande et un très grand nombre d'autres distingués personnages écrivirent à Mgr Panet pour témoigner de leur profonde douleur à la nouvelle de la perte irréparable que venait de faire l'église du Canada. Les autorités civiles s'associaient à ces témoignages de regrets universels, et lord Dalhousie voulut les consigner dans une dépêche officielle adressée au successeur du prélat qui venait de mourir.

« Prenant, dit-il, une part sincère dans le deuil général, je me permettrai de vous offrir mes condoléances sur la perte affligeante que nous avons éprouvée par la mort de Mgr Plessis, évêque catholique romain du diocèse de Québec. Le peuple de cette province, de toutes les classes de la société, a rendu justice à ses vertus et à son caractère ; l'Église a perdu un prélat vénérable ; le peuple, un gardien ferme et infatigable de ses intérêts spirituels ; le roi a perdu un sujet loyal et fidèle. Comme le représentant de Sa Majesté en ce lieu, je suis particulièrement heureux de reconnaître son attention continuelle et ses bons procédés à mon égard : ils ont produit cette harmonie qui a existé dans tous nos rapports ; et vous pouvez juger que j'éprouve une sincère douleur avec tout le pays, dans cette triste circonstance ».

Mgr Plessis avait consacré six évêques et ordonné cent quatorze prêtres, sans compter ceux à qui il avait conféré le sacerdoce dans la cathédrale de Lyon.



TABLE DES MATIÈRES

MGR DE LAVAL

| | |
|---|----|
| CHAPITRE I — Naissance de Mgr de Laval. — Sa vie à hermitage de Caen. — Il est nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France. — Son départ. — État de l'église du Canada | 11 |
| CHAPITRE II — Arrivée. — Premiers actes épiscopaux. — Affaire de la juridiction. — Vente des boissons aux sauvages. — Rapports de Mgr de Laval avec les gouverneurs du Canada | 17 |
| CHAPITRE III — Triste état de la colonie. — Zèle de Mgr de Laval pour les missions. — Ses visites pastorales. | 25 |
| CHAPITRE IV — Voyage de Mgr de Laval en France. — Érection de l'Évêché Québec et du Conseil Souverain. — Retour au Canada. — Fondation du Séminaire | 31 |
| CHAPITRE V — M. de Mézy. — M. de Tracy. — Cérémonies à la Cathédrale. — Translation de reliques. — Les Hospitalières de Montréal. — La Sœur Bourgeois. — La Mère de Saint-Augustin. — La Mère de l'Incarnation. — Les Jésuites. — Les Récollets | 3 |
| CHAPITRE VI — Deuxième voyage en France. — Dévotions encouragées. — M. de Frontenac. — Troisième voyage. — Mgr de Laval est gravement malade. — Il veut donner sa démission et fait son quatrième voyage en France. — Éloge que fait de lui Mgr de Saint-Vallier | 45 |
| CHAPITRE VI — Lettre de Mgr de Laval. — Son retour au Canada. — Siège de Québec. — Les deux incendies du Séminaire. — Mort de Mgr de Laval. — Ses funérailles .. | 55 |
| CHAPITRE VIII — Translation des restes de Mgr de Laval. — Procès de canonisation. — Vertus. — Miracles. | 63 |

MGR PLESSIS

| | |
|--|----|
| CHAPITRE I — Naissance de Mgr Plessis. — Études à Montréal et au Séminaire de Québec. — Entrée dans l'état ecclésiastique. — M. Plessis nommé secrétaire du diocèse. Sa prêtrise. — Il devient curé de Québec. — Mort et oraison funèbre de Mgr Briand | 7 |
| CHAPITRE II — Mgr Denaut choisit M. Plessis pour son coadjuteur. — Opposition du duc de Kent. — Établissement de la caisse ecclésiastique Saint-Michel. — Retards à l'expédition des bulles. — Sacre du coadjuteur. — La mort de Mgr Denaut le fait monter sur le siège épiscopal de Québec. — Il choisit M. Panet pour son coadjuteur | 83 |

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE III — État critique de l'église de Québec. — Plan des ennemis de la religion. — Sir Robert Milnes. — Le <i>lord bishop</i> Mountain. — M. Ryland. — M. Swell. — Sir James Craig. — Mgr Plessis est accusé à Londres d'avoir pris le titre d'évêque catholique de Québec. — Conversations avec Craig. — Sir George Prevost. — Guerre de 1812. — Mgr Plessis est reconnu comme évêque catholique de Québec. — Sa nomination au Conseil législatif. | 87 |
| CHAPITRE IV — Zèle de Mgr Plessis pour l'éducation de la jeunesse. — <i>L'institution royale</i> . — L'instruction primaire. — Le Collège de Nicolet. — Le Collège de Saint Hyacinthe. — Le Collège de Saint-Roch. — Cours donnés par l'évêque aux élèves du grand séminaire de Québec. — Son règlement de vie au séminaire. — Sa correspondance. | 103 |
| CHAPITRE V — Visites pastorales de Mgr Plessis. — Visites dans la Baie des Chaleurs, dans l'ancienne Acadie et dans le Haut-Canada. — Établissement de la mission de la Rivière-Rouge. — Projet de diviser le diocèse de Québec en cinq diocèses. — Le prélat se décide d'aller à Londres et à Rome. — Mgr Panet nommé administrateur en son absence. | 111 |
| CHAPITRE VI — Départ de Mgr Plessis pour l'Europe. — A Londres il apprend l'érection de son siège en métropole. — Visite à Lord Bathurst. — Il présente trois mémoires : division du diocèse, lettres patentes pour Nicolet, plaidoyer en faveur du Séminaire de Montréal. — Permission obtenue de demander des bulles pour MM. Lartigue et Provancher. — Voyage en France et en Italie. — Trois mois à Rome. — Audience du Saint-Père. — Retour par Lyon, Orléans, Paris. — Audiences des rois Louis XVIII et George IV. | 117 |
| CHAPITRE VII — Allocution de Mgr Plessis aux membres de son clergé. — Abolition de la fête du sacerdoce. — Difficultés suscitées à Mgr Lartigue dans le district de Montréal. — Consécration d'évêques. — Projet d'union du Haut et du Bas-Canada. — Démarches et lettres de Mgr Plessis contre cette inique mesure. — Lettre à M. Papineau. — Succès des protestations des Canadiens. — Maladie et mort de Mgr Plessis. — Ses funérailles. — Lettre de Lord Dalhousie. | 129 |

